

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEINGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de mastère

OPTION : ORGANISATION ET MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE

THEME :

**L'impact du système de management de
la santé et de la sécurité au travail sur la
réduction de des risques professionnels**

Cas pratique : société de ciment Ain El Kebira - Sétif – (SCAEK)

Elaboré par :

Melle. Maroua BENLAMRI

Encadré par :

Pr. Rabah KECHAD

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET
POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEINGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de mastère

OPTION : ORGANISATION ET MANAGEMENT DE L'ENTREPRISE

THEME :

**L'impact du système de management de
la santé et de la sécurité au travail sur la
réduction de des risques professionnels**

Cas pratique : société de ciment Ain El Kebira - Sétif – (SCAEK)

Elaboré par :

Melle. Maroua BENLAMRI

Encadré par :

Pr. Rabah KECHAD

Résumé

Les maladies professionnelles et les accidents de travail sont des problèmes mondiaux qui ont un impact significatif à la fois sur les individus et sur les entreprises. Sur le plan individuel, ces problèmes de santé peuvent entraîner des blessures graves, des incapacités permanentes voire la perte de vies, mais également des souffrances physiques et émotionnelles pour les travailleurs concernés. Les accidents de travail peuvent entraîner aux entreprises des coûts liés aux soins médicaux et aux indemnisations, ainsi qu'une baisse de la productivité due à l'absentéisme, de plus pourraient faire face à des litiges juridiques et à des répercussions négatives sur leur réputation en cas de négligence manifeste en matière de sécurité au travail.

Nous avons réalisé une étude axée sur l'impact du système de management de la santé et de la sécurité au travail sur la réduction des risques professionnelle. C'est la raison pour laquelle la problématique posée est la suivante : **Quel est l'impact du système de management de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise sur la réduction des risques professionnels ?** Pour aborder cette question, nous avons entrepris une étude qui reposait sur une approche quantitative qui comprenait la distribution d'un questionnaire sous forme imprimée au sein de l'entreprise. Les données collectées démontrent que le système de management de la santé et de la sécurité au travail au sein de la SCAEK intègre une implication du personnel dans les initiatives liées à la SST. De plus, il est en conformité avec les exigences concernant la SST, notamment en ce qui concerne la formation, la prévention et la sensibilisation. En outre, il satisfait aux normes internationales en matière de SST. En se fondant sur ces constatations, il est possible de conclure que le SMSST de la cimenterie est efficace pour diminuer les risques professionnels.

المخلص

الأضرار المهنية وحوادث العمل هي مشاكل عالمية تؤثر بشكل كبير على الأفراد والشركات على حد سواء. على الصعيد الفردي، يمكن أن تؤدي هذه المشاكل الصحية إلى إصابات خطيرة وعجز دائم وحتى فقدان أرواح. يمكن أن تتسبب حوادث العمل في تكاليف للشركات تتعلق بالرعاية الطبية والتعويضات، وانخفاض في الإنتاجية بسبب الغياب، بالإضافة إلى مواجهة نزاعات قانونية وتأثيرات سلبية على سمعتها في حالة الإهمال الواضح في مجال السلامة والصحة المهنية،

لقد قمنا بإجراء دراسة تركز على تأثير نظام إدارة الصحة والسلامة المهنية على تقليل مخاطر العمل المهنية. ولهذا السبب، فإن المشكلة المطروحة هي: ما هو تأثير نظام إدارة الصحة والسلامة المهنية في الشركة على تقليل مخاطر العمل المهنية؟ للتعامل مع هذا السؤال، قمنا بإجراء دراسة استندت إلى نهج كمي شمل توزيع استبيان مطبوع داخل الشركة. تُظهر البيانات المجمعة أن نظام إدارة الصحة والسلامة المهنية داخل مصنع الاسمن يدمج مشاركة الموظفين في المبادرات بصحة وسلامة العمل. بالإضافة إلى ذلك، يتماشى مع متطلبات صحة وسلامة العمل، بما في ذلك التكوين والوقاية المتعلقة والتنوعية. علاوة على ذلك، يطابق المعايير الدولية في مجال صحة وسلامة العمل. استنادًا إلى هذه الاستنتاجات، يمكن القول بأن نظام إدارة الصحة والسلامة المهنية في المصنع فعال في تقليل مخاطر العمل المهنية

Remerciement

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à Dieu, qui m'a guidé et soutenu tout au long de ce parcours académique.

J'aimerais également adresser mes plus vifs remerciements à mes encadrants, le Professeur Rabah Kechad et madame Azouao Lamia, pour leur précieuse orientation, leur expertise et leur encouragement tout au long de la rédaction de ce mémoire. Leurs conseils avisés et leur disponibilité ont été des piliers essentiels de ma réussite.

Un grand merci également à mon tuteur de stage, dont la supervision attentive et les précieux retours ont enrichi ma compréhension des enjeux professionnels liés à ce domaine. Ses conseils m'ont permis de fusionner théorie et pratique de manière cohérente.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers le personnel de l'entreprise qui m'a accueilli durant mon stage. Leur collaboration, leur partage d'expérience et leur ouverture d'esprit ont grandement contribué à mon apprentissage et à l'acquisition de compétences concrètes.

Enfin, je tiens à exprimer ma reconnaissance envers ma famille, mes amis et tous ceux qui m'ont soutenu tout au long de ce cheminement. Votre présence et vos encouragements ont été une source constante de motivation.

Je saisis l'occasion pour exprimer ma sincère gratitude envers les membres du jury qui ont accepté de consacrer leur temps et leur expertise pour évaluer ce travail

Merci à tous pour votre contribution précieuse à la réalisation de ce mémoire et à mon parcours académique. Votre impact restera gravé dans ma mémoire et dans ma reconnaissance.

Dédicace

À mes chers parents, source inépuisable de soutien, d'amour et d'inspiration. Votre encouragement constant et vos sacrifices ont rendu cette réalisation possible. Votre force m'ont porté tout au long de ce parcours. Ce mémoire de fin de cycle de master est dédié à vous, en témoignage de ma gratitude et de mon admiration pour tout ce qu'avez fait pour moi.

À mon frère bien-aimé hamza, qui a toujours été mon roc et mon confident.

À mes sœurs adorées et leurs enfants, qui ont partagé chaque joie et chaque défi de ce parcours.

Et à mes précieuses amies, dont le rire, le réconfort et l'amitié ont égayé chaque étape.

Ce mémoire de fin de cycle de master n'est pas seulement le résultat de mes efforts, mais aussi le fruit de vos encouragements et de votre amour inconditionnel. Que ces mots reflètent la gratitude profonde et l'affection sincère que j'ai pour chacun(e) de vous. Que nos liens continuent à s'épanouir avec les années à venir. Merci pour tout.

Avec amour,

MAROUA

Liste d'abréviation

AFNOR : Association Française de NORmalisation.

C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail.

CSST : Commission de la Santé et de la Sécurité au travail.

EPI : Equipement de Protection Individuelle.

HLS: Health Level Structure.

HSE: health safety and environment

INRS : Institut Internationale de recherche et de santé.

ISO: International Organization for Standardization.

OHSAS: Occupational Health and Safety Assessment Series.

OIT : Organisation internationale du travail.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

PDCA: Plan-Do-Check-Act.

PI : Partie intéressé.

R&D : Recherche et développement.

RH : Ressource Humaine.

RP : Risque professionnel.

SMI : Système de Management Intégré

SMS : Système de Management et de Sécurité.

SMSST : Système de Management de la Santé et la Sécurité au travail.

SOBANE : Screening (dépistage), OBservation, ANalyse et Expertise.

SST : Santé et Sécurité au travail

Liste des figures

N°	Titre des figures	Page
01	Risques prioritaires par processus	63
02	La répartition des individus de l'échantillon selon le sexe	69
03	La répartition des individus de l'échantillon selon l'âge	70
04	La répartition des individus de l'échantillon selon le niveau d'instruction	71
05	La répartition des individus de l'échantillon selon le statut professionnel	72
06	La répartition des individus de l'échantillon selon l'implication dans la démarche de la SST	73
07	La répartition des individus de l'échantillon selon le type de leur participation	75
08	La répartition des individus de l'échantillon selon leur degré d'implication	76
09	la répartition des individus de l'échantillon selon l'existence des risques liés aux postes de travail	77
10	Distribution des individus dans l'échantillon selon qu'ils sont informés ou non des risques associés à leur poste.	79
11	la répartition des individus de l'échantillon selon l'évaluation de la politique de la prévention	79
12	La répartition des individus de l'échantillon selon la disponibilité des équipements de protection	80
13	La répartition des individus de l'échantillon selon la formation en SST	83
14	La répartition des individus de l'échantillon selon l'efficacité de la formation	85
15	La répartition des individus de l'échantillon selon leurs avis sur l'engagement de la direction	86
16	La répartition des individus de l'échantillon selon l'accessibilité de la politique à toutes les parties intéressées	87
17	La répartition des individus de l'échantillon selon les objectifs de la SST	88
18	La répartition des individus de l'échantillon selon l'IE suivi des activités concernées par les risques identifiées	89
19	La répartition des individus de l'échantillon selon la rapidité de l'intervenante en cas d'incident indésirable	90

Liste des tableaux

N°	Titre de tableau	Page
01	Fiche signalétique de SCAEK	59
02	L'évolution du taux récidive de blessure entre 2019 -2021	62
03	Les individus impliqués de l'échantillon et leurs rôles dans la démarche SST	74
04	La répartition des individus de l'échantillon selon le type de leur participation	75
05	La répartition des individus de l'échantillon selon leur degré d'implication	76
06	La répartition des individus de l'échantillon selon la nature des risques professionnels	78
07	La répartition des individus de l'échantillon selon la nature des équipements de protection fournis	81
08	La répartition des individus de l'échantillon selon leurs avis sur les actions préventives	82
09	La répartition des individus de l'échantillon selon le type de formation en SST	84
10	La répartition des individus de l'échantillon selon l'efficacité de la formation	84
11	La répartition des individus de l'échantillon selon la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en place du SMSST	88

Table des matières

REMERCIEMENT.....	
DEDICACES.....	
LISTE DES FIGURES	
LISTE DES TABLEUX	
INTRODUCTION GENERALE.....	I
CHAPITRE I : LES RISQUES PROFESSIONNELS	1
SECTION 1 : INTRODUCTION AUX RISQUES PROFESSIONNELS	3
1- La notion de risque et son étymologie	3
2- Définition des risques professionnels et ses types.....	4
3- Les étapes d'évaluation d'un risque professionnel	5
SECTION 2 : LES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELS.....	8
1- Définitions des accidents de travail et les maladies professionnelles.....	8
2- L'impact des accidents du travail	10
3- la réglementation et les normes	12
SECTION 3 : LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS.....	14
1- Les principes généraux de la prévention des risques professionnels.....	14
2- La stratégie générale de la prévention des risques professionnels.....	15
3- La classification de la prévention des risques professionnels.....	17
CHAPITRE II : LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL.....	24
SECTION 1 : LE SYSTEM DE MANAGEMENT INTEGRE.....	25
1- le system de management intégré.....	25
2- Les enjeux et les objectifs, les avantages d'un SMI.....	26
3- Les étapes de la mise en place de système de management intégré.....	28
SECTION 2 : LA NOUVELLE NORME ISO 45001	34
1- La norme ISO 45001.....	34

2- Les exigences de la norme ISO 45001.....	37
3- ISO 45001, les changements principaux par rapport à l’OHSAS 18001.....	41
SECTION 3 : LE SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL..	43
1- Principaux concepts de la santé et la sécurité au travail	43
2- Système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST).....	45
3- Les étapes de la mise en place d’un système de management de la santé et de la sécurité au travail.....	47
CHAPITRE III : LA SST CHEZ LA SOCIETE DE CIMENT SCAEK.....	54
SECTION 1 : LE SYSTEME DE MANAGEMENT DE SCAEK.....	55
1- Présentation de la de la cimenterie de Ain El Kebira (SETIF) SCAEK.....	55
2- Présentation du SMSST de la SCAEK.....	60
3- Les risques au sein de l’entreprise SCAEK.....	63
SECTION 2 : PRESENTATION DE LA METHODOLOGIE DE RECHERCHE	65
1- La méthode utilisée.....	65
2- La technique de collecte des données.....	66
3- L’échantillonnage	67
SECTION 3 : ANALYSE DES DONNEES ET INTERPRETATION DES RESULTATS	73
1- Analyse des données de l’axe N° 2 : L’implication des employés.....	73
2- Analyse des données de l’axe N° 3 : Les pratiques en matière de la prévention.....	77
3- Analyse des données de l’axe N° 4 : La conformité du SMSST aux exigences de la norme ISO 45001	86
CONCLUSION GENERALE	
LISTE BIBLIOGRAPHIQUE.....	
ANNEXES	

Introduction générale

Introduction générale

La santé et la sécurité au travail sont des enjeux cruciaux qui concernent tous les travailleurs à travers le monde. Chaque jour, des millions de personnes se rendent sur leur lieu de travail pour gagner leur vie, mais nombre d'entre elles sont exposées à des risques potentiels pour leur santé et leur sécurité. Que ce soit dans les industries lourdes, les secteurs manufacturiers, les bureaux ou même les environnements de travail virtuels, les accidents, les maladies professionnelles et les conditions de travail inappropriées demeurent des réalités préoccupantes.

La santé et la sécurité au travail sont des aspects fondamentaux de la vie professionnelle qui touchent des millions de travailleurs à travers le monde. Chaque jour, ces hommes et ces femmes se rendent sur leur lieu de travail, qu'il s'agisse d'une usine, d'un bureau, d'un chantier de construction, d'un hôpital ou d'un environnement virtuel, afin de contribuer à la société et de subvenir à leurs besoins. Cependant, derrière ces activités productives se cachent des risques potentiels pour leur bien-être physique, psychologique et émotionnel.

La réalité de la santé et de la sécurité au travail est complexe et multidimensionnelle. Elle englobe une myriade de facteurs tels que les conditions de travail, les pratiques de sécurité, les équipements de protection, les risques professionnels, les exigences physiques, les contraintes psychologiques et les interactions sociales. Malheureusement, de nombreux travailleurs sont confrontés à des environnements de travail dangereux, à des tâches ardues et à des pressions pouvant affecter leur santé et leur bien-être global.

Les conséquences des accidents du travail et des maladies professionnelles ne se limitent pas aux travailleurs eux-mêmes, mais ont également un impact sur leur famille, leurs collègues et la société dans son ensemble. Les coûts humains et économiques associés aux blessures et aux décès liés au travail sont considérables, affectant la productivité des entreprises, le système de santé et la stabilité sociale.

La santé et la sécurité au travail ont évolué de manière significative au fil des années, grâce aux efforts continus des gouvernements, des organisations internationales, des employeurs et des employés. Des normes et des réglementations strictes ont été mises en place pour protéger les travailleurs et réduire les risques liés aux activités professionnelles. Cependant, malgré ces avancées, de nombreux défis persistent.

Pour Le premier chapitre de notre étude, on a essayé de donner une définition de la notion risques et son épistémologie, et de donner aussi une idée sur les risques professionnels et la prévention de ces risques.

Le deuxième chapitre a consacré pour l'explication de system de management intégré car les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail fait partie de celui-ci qui visent à l'amélioration contenu qui repose sur le principe de la roue de Deming. Nous

Introduction générale

avons aussi parlé de la nouvelle norme internationale au monde sur la SST (ISO 45001v2018), et pour la dernière section de ce chapitre, on a expliqué les notions de la santé, la sécurité au travail et la mise en œuvre d'un système de management de la santé et la sécurité au travail.

Dans le troisième chapitre, nous avons pu le cas de la cimenterie SCAEK pour vérifier les mesures que doit prendre le SMSST afin de réduire les risques professionnels.

Les raisons du choix du thème

Le choix de notre thème est motivé par plusieurs raisons essentielles :

1. La santé et la sécurité des travailleurs sont des priorités essentielles pour tout employeur et pour la société en général. Les risques professionnels peuvent entraîner des blessures, des maladies professionnelles, voire des décès, ayant des conséquences humaines et économiques significatives.
2. Tous les employés s'intéressent aux entreprises qui assurent la sécurité de leurs employés. C'est pourquoi la santé et la sécurité au travail sont très importantes en milieu de travail.
3. Acquérir des connaissances sur la gestion des risques professionnels, ainsi que les mesures de prévention.
4. Focus sur la nouvelle norme internationale de santé et de sécurité du travail ISO 45001 version 2018.
5. L'intérêt de la SST est très important pour la performance de l'entreprise.

Les objectifs de la recherche

Les objectifs de cette recherche sont les suivants :

- Déterminer le degré de l'implication de travailleurs dans le SMSST de la Station de SCAEK.
- Vérifier si le système de management de la santé et de la sécurité au travail de la cimenterie respecte les exigences de SST.
- Examiner les pratiques de prévention et les mesures de sécurité mises en œuvre par la cimenterie pour réduire les risques professionnels.
- Évaluer l'efficacité des programmes de formation et de sensibilisation des employés en matière de santé et sécurité au travail.
- Proposer des recommandations et des bonnes pratiques pour améliorer l'efficacité des systèmes de management de santé et sécurité au travail et renforcer la prévention des risques professionnels.

Introduction générale

Problématique

Les risques professionnels sont des dangers potentiels auxquels les travailleurs sont exposés dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils peuvent englober une vaste gamme de situations, de l'exposition à des produits chimiques dangereux dans une usine à des risques ergonomiques dans un bureau, en passant par les dangers liés à des chantiers de construction. La réalité des risques professionnels dans le monde est complexe et multifacette, avec des implications profondes pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Dans chaque pays et dans tous les secteurs d'activité, les risques professionnels sont une réalité inévitable qui peut entraîner des conséquences graves pour les individus et les organisations. Les accidents du travail, les maladies professionnelles et les conditions de travail dangereuses peuvent avoir des effets dévastateurs sur la vie des travailleurs et de leurs familles, tout en pesant sur l'économie et la société dans son ensemble.

Malgré les avancées significatives en matière de prévention des risques professionnels, de nombreux défis subsistent. Les statistiques mondiales révèlent encore un nombre alarmant d'accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès liés au travail chaque année. Ces réalités mettent en évidence l'importance d'une prise de conscience continue et d'une action concertée pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

Dans le cadre de notre recherche, nous amène à poser la question générale de recherche suivante :

Quel est l'impact du système de management de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise sur la réduction des risques professionnels ?

Les sous questions

- Le système de management de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise prend-il en compte l'implication du personnel ?
- De quelle manière les employés de l'entreprise évaluent-ils le système de management de la santé et de la sécurité au travail ?
- Le système de management de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise est-il en conformité avec la norme ISO 45001 ?
- Quels sont les effets concrets de ce système sur la santé et la sécurité des employés en ce qui concerne la prévention des risques ?

Les hypothèses

Pour mieux comprendre notre démarche de recherche, commençons par identifier les hypothèses de base :

H1 : Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise prend en compte l'approche d'implication des employés.

Introduction générale

H2 : L'évaluation du système de management de la santé et de la sécurité au travail par les employés dépend de leur engagement dans la mise en place de ce système.

H3 : Les mesures de prévention des risques professionnels au sein de SCAEK incluent l'évaluation des risques, la formation à la SST, la sensibilisation en matière de sécurité.

H4 : Le SMSST de la cimenterie SCAEK est conforme aux exigences de la norme de la SST (ISO 45001).

La posture épistémologique et démarche méthodologique

Cette recherche scientifique repose sur une approche spécifique, où nous utilisons une méthodologie de recherche documentaire dans une région théorique pour recueillir des informations sur les risques professionnels en santé et sécurité au travail, ainsi que sur le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, en consultant divers ouvrages, articles et travaux scientifiques.

Dans notre recherche, nous avons choisi une approche quantitative, qui nous permettant de collecter des données et de comprendre les différentes dimensions du système de management de la santé et de la sécurité de la cimenterie SCAEK.

Après avoir décidé d'adopter une approche de recherche quantitative, nous avons choisi d'utiliser un questionnaire comprenant diverses questions fermées et à choix multiples, tout en tenant compte des différents niveaux d'instruction. Cette méthode nous a permis de recueillir un maximum d'informations en vue de généraliser les résultats de notre étude.

Plan de travail

Notre travail se compose de deux sections distinctes, à savoir le volet théorique et le volet pratique.

Le volet théorique : se divise en deux chapitres distincts. Dans le premier chapitre, nous avons examiné les risques professionnels, leur typologie, ainsi que les étapes d'évaluation. Quant au deuxième chapitre, il est dédié aux définitions des concepts de santé et de sécurité, en mettant en avant la norme ISO 45000.

Le volet pratique de notre travail se compose d'un chapitre subdivisé en trois sections. La première section présente la cimenterie ainsi que la mise en place du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de la société Simon, tout en abordant les risques prioritaires de l'entreprise. La deuxième section se concentre sur la méthodologie de recherche utilisée et

Introduction générale

les outils employés pour collecter les données, incluant la sélection de l'échantillon. Enfin, la troisième section expose les résultats issus de notre étude menée au sein de la cimenterie.

CHAPITRE I

Les risques professionnels

Introduction

Les risques professionnels sont un enjeu majeur qui représente une préoccupation dans tous les pays de monde en raison de la gravité des accidents de travail et les maladies professionnelles.

Ces risques peuvent être d'origine physique, chimique, biologique, psychologique ou encore liés à l'environnement de travail. Ils peuvent causer des maladies professionnelles, des accidents du travail, qui a un impact direct sur leur vie privée les pertes financières importantes pour les entreprises. Au cours de ce chapitre, nous aborderons les risques professionnels et leur évaluation, les accidents de travail et les maladies professionnelles et son impact et conséquences

D'une autre cote nous présenterons la notion de la prévention et sa classification, ainsi que la démarche à suivre pour prévenir les risques professionnels.

Section 1 : Introduction aux risques professionnels

Les risques professionnels entraînent une perte de journées de travail due à l'incapacité des travailleurs et aux conséquences humaines et financières... sont importants. C'est pourquoi le premier objectif d'une entreprise est de mieux maîtriser les risques liés à ses activités et donc de réduire son exposition aux pertes.

Pour remplir cette obligation de sécurité et de santé à l'égard de ses salariés, l'employeur doit évaluer les risques professionnels à l'intérieur de son établissement.

1- La notion de risque et son étymologie

1-1- La notion de risque

Le risque est fréquemment défini comme un événement imprévu ou un ensemble de conditions réduisant de manière importante l'habileté des gestionnaires dans la conduite de la stratégie d'affaires envisagée.¹

Il y a d'autre définition de la notion risque la norme AFNOR EN 292-1 définit le risque comme la cause capable de provoquer une lésion ou une atteinte à la santé. Le mot risque est généralement accompagné d'autres mots précisant son origine ou la nature de la lésion ou de l'atteindre à la santé redoutée : risque électronique, risque d'écrasement, risque d'intoxication.... Il est défini selon deux critères, le danger et l'exposition de la personne à ce danger.²

Selon MARGOSSIAN Nichan « le risque peut être défini comme l'éventualité d'un événement futur, susceptible de causer généralement un dommage, une altération ; c'est donc la probabilité de l'existence d'une situation dangereuse pouvant conduire à un événement grave, par exemple un accident ou une maladie. »³

Selon ce qui précède, nous pouvons dire que le risque est la possibilité ou la probabilité d'un événement incertain se produisant, qui peut avoir un impact positif ou négatif sur les personnes, les biens ou l'environnement selon la nature de cet événement. Un risque peut offrir une opportunité pour l'entreprise, mais également peut constituer une menace. Il existe souvent une confusion entre risque et danger :

¹ Darsa Jean-David et Dufour Nicolas, le cout de risque : Un enjeu majeur pour l'entreprise, 2ème Édition, Gereso, 2018, P15

² Sabrina Auduberteau et Karine Gavino, La prévention des risques professionnels : hygiène et sécurité au travail, CIG petite couronne, France, Octobre, 2003, P 19.

³ MARGOSSIAN Nichan, risques professionnels, 2ème édition, Dunod, paris.2003, P 01.

- il y a **danger** lorsqu'un objet ou une situation possède une capacité intrinsèque à provoquer un effet dommageable (la montagne) ;
- le **risque** représente la probabilité que ces effets dommageables se produisent (risque de chute/d'effondrement).

Sans danger le risque n'existe pas. Le danger est en amont du risque alors que le risque est en aval du danger. Mais, pour que le risque existe, il faut que le danger soit au contact d'une cible (le risque de chute en montagne n'existe que si l'homme se rend à la montagne)⁴

1-2- Etymologie du concept risque

L'étymologie du terme « risque » n'est pas définitivement établie. Ayant pour origine le verbe latin *resicare*, signifiant au sens propre « enlever en coupant, tailler », et au sens figuré « retrancher, supprimer », le substantif « risque » dérive d'un mot du latin médiéval apparu au XIII^e siècle dans des documents pisans et génois, *resicum*, avec dès l'abord une signification juridique ; il apparaît en son sens actuel au milieu du XVI^e siècle. Il prend naissance au moment où se propage dans le monde marchand l'idée d'assurance contre « la fortune de mer », de « mauvaise fortune », c'est-à-dire des risques de naufrage ou de « bonne fortune » issue des activités commerciales. Pour certains, le mot « risque », « est au centre d'une sorte de constellation de termes parmi lesquels on peut citer : accident, aléas, chance (bonne ou mauvaise), danger, dommage, espoir, fortune, futur, hasard, incertitude, ordre (désordre), imprévision (prévision), péril, prévention, probabilité, responsabilité, sécurité (sûreté), sort (bon ou mauvais) ». La notion de risque est, par conséquent, ambivalente : le risque est souvent lié à un événement malheureux. Mais la qualification de risque peut également être donnée à un événement heureux.⁵

2- Définition des risques professionnels et ses types

2-1- La définition du risque professionnel

Tout risque ayant pour origine l'activité professionnelle, c'est-à-dire le travail rémunéré, indispensable pour vivre de nos jours. Tout phénomène, tout événement qui apparaît en milieu de travail et qui présente un danger pour l'homme est appelé risque professionnel. Il n'est pas indispensable que l'atteinte à la santé ait lieu obligatoirement dans les locaux et pendant les horaires de travail, comme c'est le cas de certaines maladies professionnelles qui se manifestent souvent plusieurs années, voire quelques décennies après l'exposition.⁶

⁴ Moussier, Cidàlia et al, Métiers de la santé - Gestion des risques - Définitions, outils et méthodes Ed. 2, Foucher, France, 2018, P52

⁵ Kessler Francis, Droit de la protection sociale, Ed. 8, Dalloz, France, 2022, P08

⁶ Nichan Margossian, Risques professionnels : caractéristiques-réglementation-prévention, Dunod, Paris, 2006, P02

D'après JULY JEAN PIERRE « Ils sont susceptibles d'entraîner des accidents de travail, maladies professionnelles, ou des attentes plus insidieuses à l'équilibre de la santé ». ⁷

2-2- Classification des risques

Dans la littérature, on trouve plusieurs classifications des risques, l'analyse des risques permet de les classer en cinq grandes familles⁸ :

- les risques naturels : inondation, feu de forêt, avalanche, tempête, séisme, etc. ;
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, ruptures de barrage, etc. ;
- les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) : sont aussi considérés comme des risques technologiques ;
- les risques de la vie quotidienne : accidents domestiques, accidents de la route, etc. ;
- les risques liés aux conflits.

Une des classifications les plus répandues est de classer les risques en deux catégories : les risques naturels et les risques liés à l'activité humaine. Selon cette classification, les risques peuvent être naturels dans le sens où ils ont trait à un événement sans cause humaine directe avérée. Les causes directes supposées ou indirectes ne doivent pas modifier cette distinction.

Les risques liés à l'activité humaine recouvrent un ensemble de catégories de risques divers :

- les risques techniques, technologiques, industriels et nucléaires ;
- les risques liés aux transports ;
- les risques sanitaires ;
- les risques économiques, financiers, managériaux ;
- les risques médiatiques ;
- les risques professionnels.

3- Les étapes d'évaluation d'un risque professionnel

Il s'agit d'une méthode pour évaluer les risques afin d'assurer la santé et la sécurité des employés dans le lieu de travail.

⁷ JULY (Jean Pierre), évaluer les risques professionnels, ANFNOR, France, 2003, P01

⁸ Nouhed Achouri, apport de la logique floue à l'analyse de criticité des risques industriels, Mémoire de Magister en Hygiène et Sécurité Industrielle soutenue à L'université Université Hadj Lakhdar de Batna, 2009, P6-7.

L'évaluation des risques visant à classer les risques en fonction d'un niveau d'importance, elle sert à établir les mesures préventives ou protectives à mettre en œuvre pour maîtriser les risques, de connaître les causes et les possibilités d'élimination des risques.

3-1- La démarche d'évaluation des risques professionnels

La démarche d'évaluation des risques-prévention est une démarche structurée qui peut suivre les étapes suivantes :

- 1 - Préparation de la démarche
- 2 - Evaluation des risques : identification – classement
- 3 - Elaboration du programme d'actions
- 4 - Mise en œuvre des actions de prévention
- 5 - Réévaluation des risques⁹

3-1-1 Préparation de la démarche

- Constitution de groupes de travail pluridisciplinaires :

La démarche se base sur des connaissances complémentaires d'ordre techniques, médical, organisationnel au stade de l'évaluation des risques et à celui de l'élaboration de stratégies de prévention.

- Les unités de travail doivent être définies : poste de travail, groupe de poste, métiers, lieux de travail.

- La méthode d'évaluation, les moyens financiers, les modalités de communication des résultats doivent être précisées.

- Les différents documents concernant la sécurité doivent être :

- ◆ Données statistiques internes ou par branche professionnelle sur les accidents de travail ou maladies professionnelles.
- ◆ Registres de sécurité contenant les rapports des différents organismes de contrôle.
- ◆ Rapport annuel du C.H.S.C.T.
- ◆ Fiche d'entreprise du médecin du travail.
- ◆ Fiche de données de sécurité des produits utilisés.
- ◆ Programme annuel de prévention des RP.¹⁰

⁹Ch. EXERITER et all, L'évaluation des risques professionnels : aide à l'élaboration du Document Unique, Anecy santé au travail, France, 2012, P 8. Consulté le 03/03/2023. https://www.ast74.fr/upload/referentiel_livret_v4%20_02_2012.pdf

¹⁰Ch. EXERITER et all, Op.cit., P 8.

3-1-2- L'évaluation des risques

Elle doit se faire de manière globale et exhaustive en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail réel du salarié.

- **Identifier les dangers** : il s'agit de repérer, dans chaque unité de travail, tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés. Il faut donc :
 - Observer le poste de travail et son environnement à la recherche de dangers.
 - Déterminer et analyser toutes les tâches réalisées.
 - Demander l'avis des opérateurs sur des situations dangereuses potentielles ou réelles à leur poste.
 - Rechercher d'éventuels dommages corporels ou matériels antérieurs au poste.
 - Connaître la nature des produits utilisés et leur éventuelle toxicité.¹¹
- **Evaluer les risques** : Dans cette étape, les risques associés à chacun de ces dangers sont évalués selon la nature, la gravité de cet accident ou de cette maladie et la fréquence de l'exposition. Il faut donc tenir compte du degré d'exposition au danger. Il faut déterminer à quel point le danger peut causer un accident ou une maladie.
- **Classer les risques** : pour identifier ceux qui ont le plus importants. Il est possible de déterminer ce classement à l'aide de critères comme la gravité des dommages, l'évaluation de leur probabilité d'occurrence, le nombre de salariés exposés.¹²
- **Mettre en œuvre les solutions** : Vous déterminez les mesures préventives relatives aux risques importants mentionnés précédemment. Trouver des exemples de mesures répondant le mieux aux besoins de l'entreprise. Penser à prendre conseil auprès du médecin du travail, recommandations professionnelles...¹³

3-1-3- Elaboration du programme d'actions et mise en œuvre des actions de prévention

La mise au point du programme d'actions consiste à rechercher des solutions respectant les principes généraux de prévention.

Le programme de prévention des risques devra planifier l'ensemble des actions de prévention, établir des priorités d'action et décrire les mesures envisagées permettant de supprimer ou de réduire le risque.

Au cours des dernières années, les risques professionnels sont devenus une grande préoccupation des dirigeants d'entreprise. Il semble donc nécessaire de déployer des efforts pour éliminer ces risques, même s'ils ne constituent pas une priorité. Les responsables doivent évaluer ces risques professionnels.

¹¹ Ch. EXERITER et all, Ibid., P 9, P 10.

¹² Michel arvault et all, Evaluation des risques professionnels : aide au repérage des risques dans les PME-PMI, institut national de la recherche et la sécurité (INRS), 2018, P 4, Consulté le 03/03/2023 à 19h 17. Disponible sur :

https://www.ast74.fr/upload/referentiel_livret_v4%202_02_2012.pdf

¹³ Michel arvault et all, Ibid., P 5

Section 2 : Les accidents de travail et les maladies professionnelles

Les accidents et les maladies professionnelles sont des risques inhérents à l'exercice d'une activité professionnelle. Les accidents et les maladies sont des événements soudains et imprévus se produisant au cours de l'exécution d'une tâche professionnelle et qui causent des dommages physiques et psychologiques au travail. Donc, il faut réduire les facteurs produisant des accidents pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi pour maintenir la productivité et la qualité du travail.

1- Définitions des accidents de travail et les maladies professionnelles

1-1- L'accident du travail

Le Code de la Sécurité sociale, dans son article L. 411-1 donne la définition suivante de l'accident du travail : « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »¹⁴

Donc les accidents de travail sont des incidents qui peuvent causer des blessures physiques ou psychologiques aux travailleurs. L'accident est un symptôme et une conséquence de la détérioration d'un système tout entier.

Il existe deux éléments qui caractérisent l'accident du travail : un fait accidentel, et en relation avec le travail.¹⁵

- Accidentel : il s'agit d'un événement soudain et imprévu qui se survient dans le cadre de l'exercice du travail. Cela signifie que l'accident doit être le résultat d'une cause qui n'était pas sous le contrôle de l'employé.
- Relation avec le travail : cela signifie que l'accident doit survenir pendant que l'employé est en train d'exécuter une tâche liée à son travail ou pendant qu'il se trouve sur le lieu de travail.

1-1-2 - Les types d'accident de travail :

Les types d'accidents de travail sont¹⁶ :

-les accidents du travail sans arrêt qui sont généralement bénins et qui peuvent être soignés sur place, à l'infirmerie de l'entreprise de préférence et qui ne nécessitent que quelque heure de repos ou de soins. Ces accidents ne sont pas à déclarer obligatoirement, mais doivent être

¹⁴ Ferrand Sandrine , les accidents du travail, 7eme edition, Gereso, France, 2020, P13

¹⁵ F. Bocquillon, Harcèlement professionnel, accident professionnel et maladies professionnelles, Revue de Droit sanitaire et social, n° 03, édition Dalloz-Sirey, Paris, 2000, P 522, P 523.

¹⁶ MORGOSSIAN Nichan. Guide pratique des risques professionnels. Op.cit. p04

consignés sur des registres spéciaux. Il s'agit de petite blessure (coupure, égratignures, chocs et traumatismes bénins).

-les accidents de travail avec arrêt, quelque jour à plusieurs mois. Il s'agit d'incapacité temporaire, indemnisées en fonction de la durée de l'arrêt du travail et jusqu'à reprise totale ou partielle du travail. Ce sont des accidents plus graves, nécessitant des soins médicaux ou hospitaliers prolongés et intensifs ainsi qu'un repos de plusieurs jours ou moins.

-les accidents du travail avec incapacité permanente, correspondant à des lésions définitives et des séquelles susceptibles de réduire la capacité de travail. En fonction de la gravité des dommages corporels, ils existent plusieurs taux d'incapacité permanente, se traduisant par des indemnités (rentes) suivant un barème défini par des textes réglementaires. Un doigt coupé, un orteil crevé, une jambe déformée, un poumon partiellement abîmé font l'objet d'indemnités dont les montants sont variables.

-les accidents du travail mortels avec décès immédiat ou différé, suite à des complications issues d'accidents. Dans ce cas ce sont les ayants droit qui reçoivent les rentes viagères, suivant des règles précises définies par des textes réglementaires.

1-2- Les maladies professionnelles¹⁷

Une maladie est "professionnelle" si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Une telle définition, acceptable pour la logique, est cependant beaucoup trop imprécise, tant pour les juristes que pour les médecins. Leurs points de vue sont très différents et il convient de les examiner l'un et l'autre, car tous deux intéressent directement les travailleurs et la prévention.

Selon la Loi algérienne n° 83-13 du 2 juillet 1983 relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles « Une maladie professionnelle est un état pathologique résultant de l'exposition habituelle à une nuisance déterminée au cours du travail »¹⁸.

¹⁷ Anne Delépine et al., Les maladies professionnelles, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), 2015, P 8. Consulté le 05/03/2023 à 16h28, Disponible sur : <http://www.safpt.org/CHSCT%20%20SAFPT/CHCST%202015/Maladies%20professionnelles.pdf>

¹⁸ La Loi algérienne n° 83-13 du 2 juillet 1983 « relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles »

Les critères d'identification des maladies professionnelles en général¹⁹

La définition des maladies professionnelles contient deux éléments principaux :

- La relation exposition-effet entre un milieu de travail et/ou une activité particulière et un effet spécifique de la maladie ;
- Le fait que ces maladies apparaissent chez le groupe de personnes concerné avec une fréquence supérieure à la morbidité moyenne du reste de la population.

2- L'impact des accidents du travail

Selon de récentes estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 2,78 millions de décès sont liés au travail chaque année. En d'autres termes, chaque jour, quelque 7 700 personnes perdent la vie du fait de maladies professionnelles ou de traumatismes liés au travail. En 2014, ce chiffre était estimé à 2,3 millions seulement, un écart qui pourrait être dû à l'allongement de l'espérance de vie et l'utilisation de nouvelles données dans les estimations les plus récentes. En outre, 374 millions de traumatismes et de maladies non mortels liés au travail sont enregistrés chaque année, avec pour conséquence des arrêts de travail prolongés pour les travailleurs. Ces chiffres brossent un tableau réaliste du monde du travail moderne : les travailleurs peuvent subir de lourdes conséquences simplement en « faisant leur travail ». ²⁰

Les données statistiques de la Caisse nationale d'assurance sociale des salariés révèlent qu'au cours des cinq dernières années, les accidents du travail sont passés de 47.555 accidents en 2018 à 42.946 accidents du travail en 2022, en particulier dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics, de l'irrigation et de l'industrie, soit une baisse de près de dix pour cent (10%). Et, en ce qui concerne les maladies professionnelles, le nombre de cas déclarés annuellement est passé de 410 cas en 2018 à 216 cas en 2022, soit une baisse de 47%. D'autre part, le ministre a également souligné que la Caisse nationale d'assurance sociale des salariés s'est engagée dans la mise au point d'un système moderne d'information pour suivre les accidents du travail et les maladies professionnelles, les analyser et établir des rapports périodiques à leur sujet. « Cela reflète les efforts nationaux continus de sensibilisation à l'importance de l'application des exigences en matière de sécurité et de santé sur tous les lieux de travail », a souligné le ministre. ²¹

¹⁹ Jeanne Mager Stellman, Encyclopédie de sécurité et de santé au travail, Bureau international du travail, Genève, 2000, P 230.

²⁰ Organisation internationale de normalisation, Santé et sécurité au travail, PUB100427_fr.pdf, PDF, Février 2018, Genève, P 1. Consulté le 05 mars 2023 à 18:08. Disponible sur : <https://www.iso.org/fr/news/ref2268.html>

²¹ Conseil national des assurances, Durant les 5 dernières années : Baisse de 10% des accidents de travail, 30 Avril 2023, consulté le 18 août 2023 à 21:45. Disponible sur : <https://cna.dz/durant-les-5-dernieres-annees-baisse-de-10-des-accidents-de-travail/30/04/2023/>

2-1- L'impact des accidents de travail sur l'environnement du travail

Se présenter sous diverses formes.²²

- Accroissement de l'absentéisme et du turn-over
- Difficultés à remplacer du personnel ou à en embaucher de nouveaux.
- Une démotivation et une baisse de créativité.
- Une dégradation du climat social.
- Une mauvaise ambiance de travail
- Des atteintes à l'image de l'entreprise, un épuisement.

2-2- L'impact des accidents du travail sur la santé de la victime et sa famille²³

Les victimes d'accidents du travail subissent des conséquences matérielles, dépenses, perte de revenus, et des conséquences intangibles, douleur et souffrance, qui peuvent, les unes comme les autres, être de courte ou de longue durée. Ces conséquences sont les suivantes :

- Afflictions permanentes résultant de l'accident, telles que mutilation, claudication, perte de vision, vilaines cicatrices ou défigurement, modifications psychologiques, etc., qui peuvent réduire l'espérance de vie et provoquer des souffrances physiques et psychologiques ou entraîner d'autres dépenses dues à la nécessité de trouver un nouvel emploi ou de nouveaux centres d'intérêt.
- Difficultés économiques ultérieures pour le budget familial si d'autres membres de la famille doivent travailler pour remplacer le manque à gagner ou renoncer à leur emploi pour s'occuper de la victime.
- Angoisse pour le reste de la famille et hypothèse sur son avenir, notamment pour les enfants.

Les employeurs doivent être sensibles aux conséquences psychologiques et sociales d'un accident du travail et d'une incapacité, ainsi qu'à l'effet de l'arrêt de travail sur la famille du travailleur. Des problèmes d'ordre psychosocial secondaires par rapport à la lésion physique initiale apparaissent généralement au fur et à mesure qu'augmente la durée de l'inactivité. Les relations avec les membres de la famille se détériorent souvent rapidement, sous l'influence d'un sentiment d'impuissance. Il est courant d'observer des altérations du comportement résultant de l'arrêt de travail. Lorsque d'autres membres de la famille subissent les conséquences négatives de l'accident d'un travailleur, des relations pathologiques apparaissent au sein de la famille. Le travailleur handicapé subit une inversion des rôles. Les membres de la famille font l'expérience de « réactions aux changements de rôles ». Le travailleur, qui était auparavant indépendant et qui subvenait à ses propres besoins, entre à

²² Nathalie Dedessus-Le-Moustier et Florence Douguet, La santé au travail à l'épreuve des nouveaux risques, Lavoisier, Paris, 2010, P 93.

²³ Jeanne Mager Stellman, Op.cit., PP 57-46.

présent dans un rôle de dépendance passive. La rancune apparaît lorsque la famille est désunie par la présence d'une personne dépendante, parfois irritable et souvent déprimée.²⁴

3- la réglementation et les normes

1- Réglementation algérienne

- Loi n° 83-13 du 2 juillet 1983 relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, p. 1210, JO n° 28, du 5 juillet 1983 ;
- Loi n° 85-05 du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé, p. 122 ;
- Loi n° 88-07 du 26 janvier 1988 relative à l'hygiène, à la sécurité et à la médecine du travail, JORA n°4 du 27 janvier 1988, p.84 ;
- Décret exécutif n° 91-05 du 19 janvier 1991 relatif aux prescriptions générales de protection applicables en matière d'hygiène et de sécurité en milieu de travail ;
- Décret exécutif n°96-209 du 5 juin 1996 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du conseil national d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail ;
- Décret exécutif n°97-424 du 10 Rajab 1418 correspondant au 11 novembre 1997, fixant les conditions d'application du titre V de la loi n°83-13 du 2 juillet 1983 modifiée et complétée, relatif à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, p.12.J.O.R.A. N° 75 DU 12 R 11-1997 ;
- Décret exécutif n°02-427-2002, relatif aux conditions d'organisation de l'instruction, de l'information et de la formation des travailleurs dans le domaine de la prévention des risques professionnels ;
- Décret Exécutif n° 05-10 du 08 janvier 2005, fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités inter- entreprises d'hygiène et de sécurité ;
- Décret n° 05-11 du 08 janvier 2005 relative au service d'hygiène et sécurité ;
- Décret présidentiel n°06-59 du 11 février 2006 portant ratification de la convention 155 concernant la sécurité, la santé des travailleurs et le milieu de travail, adoptée à Genève le 22 juin 1981.²⁵

2- Réglementation internationale :

- La Directive-cadre 89/391/CEE de l'Union européenne est l'une des directives les plus importantes en matière de santé et de sécurité au travail. Elle établit le cadre général pour la protection des travailleurs contre les risques liés à leur santé et à leur sécurité au travail dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). La Directive-cadre a été adoptée le 12 juin 1989 et vise à améliorer les conditions de travail et à assurer un niveau élevé de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs dans tous les secteurs d'activité. Son objectif est de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles en mettant en place des mesures de prévention appropriées.
- Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 est un décret français qui concerne la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents

²⁴Jeanne mager stelman, Ibid., P 17-28.

²⁵ Journal Officiel de la République Algérienne.

chimiques dangereux sur le lieu de travail. Le décret n°2001-1016 établit des mesures visant à protéger les travailleurs exposés à des agents chimiques dangereux, tels que les produits chimiques toxiques, cancérigènes, mutagènes, etc. Il impose des obligations aux employeurs pour évaluer et prévenir les risques chimiques, fournir des informations et des formations aux travailleurs, mettre en place des mesures de prévention appropriées, et assurer le suivi de la santé des travailleurs exposés.

- L'article R. 4121-1 du Code du travail en France concerne les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail. Cet article établit les dispositions générales que l'employeur doit mettre en place afin de garantir la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.
- Article 155 de la Convention de l'OIT (n°155) traite de la sécurité et de la santé des travailleurs et de l'environnement de travail, encourageant la prévention des accidents et des maladies professionnelles.
- Article 16 de la Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le droit de toute personne à bénéficier de conditions de travail justes et favorables, incluant la sécurité et la santé.

3- les principales normes :

- ISO 45001 Norme internationale pour les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. Cette norme fournit un cadre pour aider les organisations à améliorer leurs performances en matière de santé et de sécurité au travail.
- Norme OHSAS 18001 (remplacée par ISO 45001) bien qu'elle ait été remplacée par la norme ISO 45001, certaines organisations l'utilisent toujours.
- Norme ISO 31000 management du risque - principes et lignes directrices. Bien qu'elle ne se concentre pas spécifiquement sur la santé et la sécurité au travail, elle fournit un cadre pour la gestion globale des risques, y compris ceux liés au travail.

Section 3 : la prévention des risques professionnels

Le travail peut être une source de nombreux dangers pour la santé et la sécurité des travailleurs qu'ils soient physiques ou chimiques, psychologiques. Ainsi, la mise en place des mesures de prévention efficaces permet de protéger les travailleurs, limiter les accidents et les maladies professionnelles et favoriser un environnement de travail sain et sécurisé. La prévention est un élément clé de la responsabilité de l'entreprise, mais aussi une obligation envers les employés.

1- Les principes généraux de la prévention des risques professionnels

La définition du terme « prévention » : « la prévention est l'action ayant pour but d'améliorer l'état de santé de la population en évitant l'apparition, le développement ou l'aggravation des maladies ou accidents et en favorisant les comportements individuels et collectifs pouvant contribuer à réduire les risques de maladie ».²⁶

La prévention des risques professionnels selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT): "La prévention des risques professionnels consiste à promouvoir des lieux de travail sûrs et sains, ainsi qu'à éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles en éliminant ou en réduisant les risques inhérents à l'activité professionnelle."²⁷

Donc la prévention des risques professionnels vise à prévenir et anticiper les accidents et les maladies liées au travail pour les réduire ou supprimer. L'objectif principal de la prévention est de garantir la santé et la sécurité des travailleurs sur leur lieu de travail.

L'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires en vue de promouvoir le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. A cet effet, il applique les principes généraux de prévention suivants²⁸ :

- 1- Eviter les risques.
- 2- Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- 3- Combattre les risques à la source.
- 4- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux.

²⁶Laure Léoni, Histoire de la prévention des risques professionnels, Revue de Regards, éditeur Ecole nationale supérieure de sécurité sociale, Paris, 2017/1 (n° 51), P 25.

²⁷ Organisation internationale du travail, "Promouvoir la sécurité et la santé au travail", <https://www.ilo.org/global/topics/safety-and-health-at-work/lang--fr/index.htm> (consulté le 14 mars 2023 à 08 :20).

²⁸ D. Vanderbeken, travaux en hauteur et sécurité, Kluwer, Allemagne, 2008, P11.

5- Prendre des mesures de protection collective par priorité à des mesures de protection individuelle.

6- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail, ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de rendre plus supportable le travail monotone et le travail cadencé et d'en atténuer les effets sur la santé.

7- Limiter, autant que possible, les risques comptent tenu de l'état de l'évolution de la technique.

8- Limiter les risques de lésion grave en prenant des mesures matérielles par priorité à toute autre mesure.

9- Planifier la prévention et exécuter la politique concernant le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail en visant une approche de système qui intègre entre autres les éléments suivants : la technique, l'organisation du travail, les conditions de vie au travail, les relations sociales et les facteurs ambiants au travail.

10- Donner des informations au travailleur sur la nature de ses activités, les risques résiduels qui y sont liés et les mesures visant à prévenir ou à limiter ces dangers :

- au moment de l'entrée en service.
- chaque fois que cela s'avère nécessaire à la protection du bien-être.

11- Donner des instructions appropriées aux travailleurs et établir des mesures d'accompagnement afin de garantir d'une façon raisonnable l'observation de ses instructions.

2- La stratégie générale de la prévention des risques professionnels

L'élimination des risques, ou leur réduction sous un seuil acceptable, ne peut se faire au premier abord de la situation, ne peut se faire, que si toutes les compétences et tous les moyens sont a priori disponibles. Cependant, le nombre de facteurs de risque et le nombre de situations de travail sont à ce point grands qu'il serait utopique et impossible de vouloir les étudier tous et toutes, a priori, en détails. Ce serait d'ailleurs inutile, puisque, dans la majorité des cas, des mesures de prévention peuvent être prises d'emblée à partir de simples observations par les personnes directement concernées dans les entreprises et qui connaissent en détails les situations de travail. Dans certains cas seulement et lorsque les situations évidentes ont été mises en œuvre, une étude détaillée peut s'avérer nécessaire et ce ne sera que dans quelques cas particulièrement complexes que la participation d'experts deviendra indispensable. C'est ce qui logiquement est réalisé de manière spontanée en entreprise :²⁹

²⁹ J. Malchaire, Stratégie générale de gestion des risques professionnels, Cahiers de notes documentaires-Hygiène et sécurité du travail, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), Belgique, 2002, P 43. Consulté le 18/03/2020 à 12h. Disponible sur :

- Suite à une plainte ou visite de routine (dépistage), un problème est examiné plus en détail (observation) ;
- Si Les risques professionnels ne permet pas à résoudre le problème, un préventeur est éventuellement appelé (analyse) ;
- Dans les cas extrêmes et si indispensable on a recours, on a recours à un expert pour résoudre un aspect bien précis.

Cette stratégie, connue sous le nom de SOBANE, comporte quatre étapes successives : **Dépistage, Observation, Analyse, Expertise.**³⁰

1- Dépistage :

Il s'agit seulement d'identifier les problèmes principaux et de remédier aux erreurs flagrantes, telles que trous dans le sol, récipients contenant un solvant et laissés à l'abandon, écran tourné vers une fenêtre... Cette identification est réalisée de manière interne, par des personnes de l'entreprise connaissant parfaitement les situations de travail, quand bien même elles n'ont pas de formation ou n'ont qu'une formation rudimentaire en ce qui concerne les problèmes de sécurité, de physiologie ou d'ergonomie. Ce seront donc les opérateurs eux-mêmes, leur encadrement technique immédiat, l'employeur lui-même dans les PME, un préventeur interne avec les opérateurs dans les entreprises plus grands.

La méthode à ce niveau doit chercher à identifier les situations de travail à problème dans toutes les circonstances, au cours de la journée ou de l'année et non pas à un instant précis.

Lors de ce premier niveau, des problèmes pourront déjà résolus. D'autres seront identifiés. Ils feront l'objet de l'étude de niveau 2 : observation.³¹

2- Observation :

La méthode doit être simple à utiliser, rapide et peu coûteuse, l'essentiel est de rechercher les solutions de la prévention, identifier Les facteurs qui semblent présenter un risque et qui doivent être traités en priorité et les facteurs qui sont satisfaisants par défaut et doivent être maintenus en l'état.

Ce niveau 2 (observation), il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de la situation de travail. L'analyse à ce niveau doit être adaptée en fonction des facteurs de risque

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ND%202165>

³⁰ J. Malchaire, Stratégie générale de gestion des risques professionnels, Cahiers de notes documentaires-Hygiène et sécurité du travail, Institut national de recherche et de sécurité (INRS), Belgique, 2002, P 43. Consulté le 18/03/2023 à 12h. Disponible sur :

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ND%202165>

³¹ J. Malchaire, Ibid., P 44.

identifiés et de la fonction de l'entreprise, ainsi que des compétences des personnes impliquées.³²

3- Analyse :

Lorsque les niveaux de dépistage et observation ne permettent pas de ramener le risque professionnel à une valeur acceptable ou qu'un doute subsiste, il faut aller plus loin dans l'analyse de ses composantes et dans la recherche de solutions. Cet approfondissement doit être réalisé avec l'assistance de préventeurs ayant la compétence requise et disposant des outils et des techniques nécessaires. Ces personnes seront en général des préventeurs externes à l'entreprise, intervenant en étroite collaboration avec les préventeurs internes pour leur apporter la compétence et les moyens nécessaires.³³

4- Expertise :

L'étude à ce niveau est à réaliser par les mêmes personnes de l'entreprise et préventeurs, avec l'assistance supplémentaire d'experts très spécialisés. Elle va concerner des situations particulièrement complexes et exiger éventuellement des mesurages spéciaux.³⁴

Conditions de mise en œuvre et discussion de la stratégie

La méthodologie a été conçue de manière :³⁵

Participative : à tous les niveaux, et tout spécialement aux niveaux 1 (dépistage) et 2 (observation), les opérateurs et leur encadrement technique restent au centre de l'étude.

Structurée : de manière à pouvoir être moduler en fonction de la taille de l'entreprise et de la formation des intervenants.

En complémentarité : lorsque les niveaux 1 (dépistage) et 2 (observation) ne permettent pas de déterminer les mesures de prévention, le problème est approfondi par les mêmes personnes avec l'aide de préventeurs ayant une formation spécifique (niveau 3 : analyse) ou d'experts (niveau 4 : expertise). Ces préventeurs et experts ne prennent donc pas en charge le problème, mais apportent aux personnes de l'entreprise leur compétence particulière pour mieux aboutir à la prévention du risque.

3- La classification de la prévention des risques professionnels

Il existe différentes classifications, selon le type des actions entreprises et selon la population concernée, et celles liées aux méthodes utilisées

³² J. Marchaire, Op.cit., P 44.

³³ J. Marchaire, Op.cit., P 44.

³⁴ J. Marchaire, Op.cit., P 44.

³⁵ J. Malchaire, Ibid., P 45.

3-1- Classification selon le type des actions entreprises

En matière de politiques de prévention, on distingue traditionnellement trois niveaux différents³⁶ :

- **la prévention primaire** a pour finalité d'éliminer les risques à la source (par exemple réduire les risques d'agressivité en améliorant l'organisation de l'accueil du public) ;
- **la prévention secondaire** a pour but de protéger les agents en les aidant à faire face à l'exposition aux risques (par exemple formation à la gestion des conflits) ;
- **la prévention tertiaire** (qui est en fait un axe curatif) permet d'agir pour réduire les troubles dus à des risques que l'on n'a pas su ou pu éviter. Cela concerne la prise en charge individuelle ou collective d'agents en situation de souffrance au travail (par exemple dispositif d'assistance psychologique consécutif au décès en service d'un collègue).

3-2- Classification selon la population concernée

Il existe la prévention collective et la prévention individuelle ³⁷

- **La prévention collective** : Elle seule tend à supprimer le risque et, en cas d'impossibilité, du moins à atténuer son importance pour réduire le danger. La prévention collective protège non seulement les opérateurs aux postes de travail, mais également les tiers qui, présents dans les locaux, peuvent être également exposés aux risques.
- **La prévention individuelle** : Elle consiste à protéger individuellement chaque salarié exposé aux risques et ce au moyen des équipements de protection individuelle. La protection individuelle ne supprime pas les risques, ni sa cause ou sa source, elle ne protège que les personnes qui sont équipées d'EPI.

Les différents équipements de protection individuelle utilisés sont :

- 1- Pour la tête, les casques.
- 2- Pour le visage, les masques faciaux.
- 3- Pour les yeux, les lunettes enveloppantes, filtrantes ou non.
- 4- Pour le corps, les tabliers.
- 5- Pour les pieds, les souliers et les bottes de sécurité.

³⁶Michel AGOSTINI et Liesbeth VAN CRIEKINGEN, Santé, sécurité et prévention des risques : vers une meilleure information, consultation et participation dans l'entreprise, confédération européenne des syndicats (ETUC-CES), Bruxelles, septembre 2013, P 56. Consulté le 22/03/2023 à 10 :47. Disponible sur : [ces-brochure_safety_reps-fr.pdf \(etuc.org\)](#)

³⁷ Nichan Margossian, Op.cit., P 22.

3-3- Classification selon les méthodes utilisées

On distingue³⁸ :

- **La prévention technique** utilise des mesures de sécurité intrinsèque aux locaux et équipements de travail, et des techniques de protection intégrées aux machines ou procédés de fabrication. Elle comprend des mesures techniques concernant la conception des situations de travail, des équipements et des outils, des actions techniques de limitation des expositions. (Exemples : aménagement des voies de circulation, ergonomie du poste de travail, capotage d'une machine bruyante...). La prévention intégrée est la prévention de conception technique qui supprime l'existence du risque en installant dès la conception des dispositifs de protection et de sécurité, par exemple sur les machines dangereuses.
- **La prévention médicale** vise à s'assurer l'aptitude physique et psychique du travailleur pour le poste considéré et à cette fin, recherche les contre-indications au poste de travail et vérifie l'aptitude par des examens spécifiques selon l'activité professionnelle envisagée. Elle organise la surveillance médicale, par le médecin du travail (interrogatoires, bilans sanguins, radiologie...), périodique et obligatoire pendant toute la période d'activité de l'employé, et a pour objectif de dépister une pathologie d'origine professionnelle (par exemple due aux solvants, bruit, vibrations...). Par ailleurs, la médecine du travail est en charge d'actions de prévention comme les études de postes, mesures des expositions, études de séroprévalence, promotion des règles d'hygiène...
- **La prévention psychologique** vise à réduire ou éliminer la présence d'agents psychosociaux pathogènes en milieu de travail, en promouvant une organisation, un management, des horaires et conditions de travail favorables et capables de prévenir les pathologies dues au stress, au harcèlement, à la charge mentale excessive, à augmenter les capacités de coping (faire face) des employés à la violence des clients,... Par ailleurs, la prévention psychologique cherche à maîtriser les risques comportementaux individuels en faisant prendre conscience aux travailleurs de l'existence des dangers encourus en cas de manquement aux règles de sécurité, par des campagnes d'information, des consignes de sécurité et formation à l'embauche...
- **La prévention légale** vise, par des textes réglementaires, à obliger les employeurs et les travailleurs sous peine de sanctions, à appliquer les mesures d'Hygiène et de Sécurité nécessaires pour la prévention des risques professionnels. Par exemple, le Document Unique de Sécurité est la transposition obligatoire, par écrit, de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du Travail. Il permet de recenser, lister et hiérarchiser tous les risques potentiels au sein d'un établissement

³⁸ <https://www.officiel-prevention.com/dossier/formation/formation-continue-a-la-securite/les-differents-concepts-de-prevention-des-risques-professionnels> , consulté le 23/03/2023 à 12 :22

On peut retirer comme conclusion pour cette section, la prévention des risques professionnels englobe les mesures individuelles ou collectives visant à éviter ou réduire les risques liés aux tâches effectuées ou à l'environnement de travail.

Le rôle essentiel de la prévention est de supprimer les risques ou les réduire, afin d'assurer la santé et la sécurité des employés au lieu de travail

Conclusion

En conclusion de ce chapitre, on a essayé de représenter les différentes définitions et explication détaillées concernant les risques et ses différents types dans le cadre professionnelles ainsi que ses conséquences sur les travailleurs et les entreprises.

Ces risques peuvent provoquer des accidents du travail, des maladies professionnelles, et ils peuvent être causés par différents facteurs tels que les équipements de travail, les produits chimiques, l'organisation du travail, l'environnement, ou encore les comportements individuels

Les conséquences peuvent être financières, humaines et sociales. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en place des mesures de prévention des risques professionnels, pour garantir la sécurité et la santé des employés tout en soutenant la durabilité de l'entreprise.

Les risques professionnels présentent un véritable défi au sein des entreprises, et la suppression de ces risques est l'affaire de tous : salariés, et entreprises et partenaires sociaux. Chacun doit jouer son rôle pour réduire les risques professionnels, améliorer les conditions de travail et garantir un environnement de travail sain.

Chapitre II

La santé et sécurité au travail

Introduction

La santé et la sécurité au travail sont des domaines essentiels dans tous les types d'organisations, qu'il s'agisse d'entreprises, d'institutions publiques ou d'organisations à but non lucratif. Ces aspects concernent la protection et le bien-être des travailleurs dans leur environnement professionnel.

La santé au travail se concentre sur la promotion du bien-être physique, mental et social des employés. Elle englobe des mesures visant à prévenir les maladies professionnelles, à évaluer et à contrôler les risques liés au travail, ainsi qu'à promouvoir des conditions de travail sûres et saines.

La sécurité au travail se concentre sur la prévention des accidents et des blessures au sein de l'environnement de travail. Cela implique l'identification des dangers potentiels, l'évaluation des risques, la mise en place de mesures de prévention appropriées, ainsi que la formation des employés sur les pratiques de sécurité.

La santé et la sécurité au travail sont des préoccupations majeures pour toutes les organisations, car elles visent à assurer la protection, le bien-être et la sécurité des employés. En investissant dans ces domaines, les organisations peuvent favoriser un environnement de travail sain, sûr et productif.

Dans ce chapitre, nous en parlerons d'une part de system de management intégré. D'une autre part nous représenterons la norme de la santé et de la sécurité au travail ISO45001 et de system de management de la santé et de sécurité au travail.

Section 01 : le system de management intégré

Le système de management intégré (SMI) est une approche globale et cohérente adoptée par les organisations pour gérer efficacement leurs processus et activités. Il englobe plusieurs domaines clés tels que la qualité, l'environnement, la santé et la sécurité au travail, et d'autres aspects pertinents liés aux performances de l'entreprise.

L'objectif principal du SMI est de coordonner les différentes normes, réglementations et exigences spécifiques à chaque domaine afin de créer un cadre intégré. Cette approche permet aux organisations de rationaliser leurs opérations, d'améliorer leur efficacité et de réduire les redondances.

1. LE SYSTEME DE MANGEMENT INTEGRE (SMI)

A. L'intégration

L'intégration consiste, entre autres, en une destruction de l'ensemble des barrières techniques, organisationnelles et humaines qui entravent l'amélioration et la synergie dans l'entreprise de manière que toutes les activités soient réalisées d'une façon productive et efficace. Dans ce sens, intégrer c'est établir et renforcer les liens qui peuvent exister entre deux ou plusieurs entités de base afin d'en déduire une et une seule entité qui agrège les entités précédentes et préserve dans son comportement la cohérence intra et inter entités³⁹.

Toutefois, l'intégration est une stratégie qui fait partie des stratégies de l'entreprise (industrielle, commerciale, financière, ...) et se situe dans le prolongement logique des objectifs stratégiques. De plus, le choix d'une stratégie s'impose lors de la mise en place d'une démarche d'intégration. Ce choix est conditionné par plusieurs paramètres⁴⁰ :

- L'influence de l'environnement interne et externe,
- Les objectifs fixés par l'entreprise à moyen et long terme,
- Les contraintes d'ordre techniques, économiques, financier, organisationnel, social et humain.

³⁹ Talbi Abdennebi, Intégration des fonctions de l'entreprise, Edition universitaire européenne : Application aux fonctions production et maintenance, 2011

⁴⁰ Badr Dakkak, Youness Chater, Mephtaha Guennoun, Abdennebi Talbi. Diagnostic du Système de Management Intégré Qualité : Sécurité, Environnement des PME/PMI Marocaines.2013, Compiègne, France, p1.

B. Par conséquent, le **SMI** est une stratégie qui porte sur l'intégration des systèmes : qualité, sécurité, environnement. Une telle intégration est basée sur le constat qu'il y a des analogies conceptuelles entre les trois systèmes tels que ⁴¹ :

Le rapprochement qui existe entre les trois normes ISO 9000, OHSAS 18000 et ISO 14000, l'amélioration continue basée sur l'approche PDCA (Plan, Do, Check, Act), l'élimination des problèmes à la source, la responsabilisation de l'ensemble du personnel, l'implication de la haute direction, la mise en œuvre d'un processus d'audit, Les exigences en matière de gestion des documents et des enregistrements....

Le système de management intégré est un système qui s'inspire des différentes normes de la qualité, sante-sécurité au travail et de l'environnement et qui basée sur le management des processus⁴²

2. Les enjeux et les objectifs, les avantages d'un SMI :

2.1. Les enjeux :

L'enjeu majeur d'un système de management intégré est de mener l'organisation dans une démarche de progrès et de performance, en évitant les redondances, en conduisant une politique générale pour la prévention et la maîtrise des risques, mais aussi en réduisant les coûts de mise en œuvre et de suivi des différents systèmes de management, et enfin, pour être bénéfique pour toutes les parties intéressées⁴³.

2.2. Les objectifs :

Dans un management global ou intégré, l'objectif recherché est de satisfaire les parties intéressées⁴⁴ :

- **Pour le client :** le management de la qualité va permettre une rapidité de réaction, mais aussi des prix les plus bas possibles. Les produits seront conformes à la qualité attendue. Pour la sécurité, la satisfaction client repose sur la sécurité du produit et pour l'environnement, la satisfaction consiste à respecter l'environnement de la création au recyclage du produit.
- **Pour le personnel :** le management de la qualité permet de créer de bonnes conditions de travail, mais également une pérennité de l'organisation. Pour la sécurité, les exigences du personnel consistent à sécuriser le travail et sur le plan environnemental, cela consiste à protéger l'environnement sur le lieu de travail.

⁴¹ Dakkak, B., Chater, Y., Talbi, A., (2011), "Méthodologie d'intégration des concepts Qualité, Sécurité et Environnement en maintenance". 7ème conférence internationale : Conception et Production Intégrées. Oujda Maroc 19 au 21 octobre 2011.

⁴² Gillet Goinard. Bâtir un système de intégré Qualité/ Sécurité/ Environnement. De la qualité au QSE. Editions d'organisation, 2006.p16

⁴³ Gillet-Goinard, op.cit., p17

⁴⁴ Dakkak, B., Chater, Y., Talbi, A, op.cit, p 02

- **Pour les actionnaires** : le management de la qualité permet de créer des bénéfices, d'être réactif aux demandes, de proposer un meilleur rapport qualité/prix, ... et, par conséquent, d'obtenir une image positive. Sur le plan de management de la sécurité, on veille à la sécurité des équipements industriels et à leur bon fonctionnement et sur le plan environnemental, on cherche à impliquer tous les membres de l'organisation, de bénéficier d'une bonne image et d'être conforme aux règlements.
- **Pour les exigences sociétales** : en matière de qualité, on cherche à bénéficier d'une image positive et que l'organisation s'implique dans des actions citoyennes. En matière de sécurité, on cherche à travailler sur la sécurité du personnel et à respecter la législation et sur le plan environnemental, on travaille sur la protection de l'environnement et sur le développement durable.
- **Pour les fournisseurs** : en matière de qualité, on cherche à tisser un partenariat sur le long terme. En matière de sécurité, on veut sécuriser le travail de leur personnel.

En effet, comme toute organisation, leur objectif premier est d'être rentable. C'est pourquoi la mise en œuvre d'une telle approche réduirait leurs coûts :

- **Le management de la qualité totale** : permet de réduire les coûts de non-conformité. L'objectif est de produire bien, du « premier coup ». Egalement, faire des produits de bonne qualité contribue à donner une bonne image de l'organisation envers ses clients⁴⁵
- **Le management de la sécurité** permet de réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles. Réduire ces deux facteurs permet d'améliorer les conditions de travail du personnel, et donc, on peut laisser envisager une meilleure performance de leur part signe de rentabilité pour l'organisation⁴⁶
- **Le management environnemental** permet par le biais de ces actions de réduire l'impact de l'activité de l'organisation sur l'environnement. Réduire cet impact passe par l'introduction du concept de développement durable au sein de l'organisation. En favorisant les énergies renouvelables, l'organisation gagne en rentabilité en réduisant sa facture énergétique, mais elle gagne aussi en notoriété auprès des parties extérieures⁴⁷

2.3. Les avantages :

- **Optimisation des ressources** : Un SMI permet de rationaliser l'utilisation des ressources, y compris les ressources humaines, financières et matérielles. En

⁴⁵ Deeb, S, Contribution méthodologique à la maîtrise conjointe de la qualité d'un produit et de ses processus de production par une modélisation des concepts qualité. Thèse de doctorat de l'université Henri Poincaré Nancy 1, 2008, P56.

⁴⁶ Gaultier-Gaillard, S., Pech P., Galea, P., "Gestion des risques et culture de sûreté : le cas du vecteur badge, véritable « passeport pour l'entreprise de demain". Revue française de gestion industrielle(2009) , P 28

⁴⁷ Gendron, C., (2004), La gestion environnementale et la norme ISO 14001, Presse de l'université de Montréal

intégrant les différents processus et en évitant les redondances, l'organisation peut mieux allouer ses ressources et réduire les gaspillages.

- **Renforcement de la culture d'amélioration continue** : Un SMI encourage une culture d'amélioration continue au sein de l'organisation. En mettant l'accent sur l'évaluation des performances, la gestion des risques et la recherche de nouvelles opportunités.
- **Gestion des risques** : Un SMI permet d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques liés aux activités de l'organisation. En ayant une vue d'ensemble des risques dans différents domaines, il est possible de mettre en place des mesures de prévention.
- **Meilleure communication et coordination** : En intégrant les différentes fonctions et départements de l'organisation au sein d'un système de management commun, un SMI favorise la communication et la coordination entre les différentes parties prenantes. Cela facilite la collaboration, la résolution des problèmes et la prise de décision.
- **Image de marque améliorée** : La mise en place d'un SMI démontre l'engagement de l'organisation envers des pratiques de gestion responsables et durables. Cela peut avoir un impact positif sur l'image de marque de l'organisation, en renforçant sa réputation en tant qu'entreprise socialement responsable et soucieuse de la qualité.

3. Les étapes de la mise en place de système de management intégré :

La mise en œuvre d'un système de gestion intégré comprend plusieurs étapes se résumant à ce qui suit⁴⁸ :

3.1. Le diagnostic initial et l'état des lieux

La première étape d'une approche de système de gestion intégré est de réaliser un diagnostic de l'organisme pour obtenir un état des lieux

✓ Le diagnostic

Cela implique la détermination des contraintes (exigences des clients, réglementation...), les forces, les faiblesses et leurs causes, fondées sur une analyse en vue de formuler les objectifs qualité-sécurité-environnement. Cette tâche peut être effectuée par un ou plusieurs éléments de la direction avec, s'il y a lieu, l'aide d'un expert externe

✓ L'état des lieux

Le résultat du diagnostic devrait mettre l'accent sur l'organisation, technique, sociale, éthique et financière, en ce qui concerne les objectifs QSE de l'organisation.

⁴⁸ FORMAN (B), J-Marc GEY, BONNIFET (F), « Qualité, Sécurité, Environnement : construire un système management intégré », édition Afnor, 2007 p181-199.

Elle peut comprendre la détermination initiale des risques potentiels pour les personnes et l'équipement. Une évaluation plus approfondie suivra à partir de l'identification des processus.

3.2. Le choix d'une politique de management :

✓ Le choix d'une politique de management :

Les principales options qui peuvent se faire successivement et progressivement :

. Pour la qualité :

- politique limitée à répondre aux exigences des clients
- Politique de management interne en matière d'amélioration de la performance.
- Politique d'excellence en recherche impliquant l'ensemble du personnel (TQM).

. Pour la santé et la sécurité au travail :

- Politique limitée au respect des exigences juridiques (limitation des mesures de contrôle des risques) ;
- une politique de gestion visant à prévenir les risques pour les employés (à partir d'un référentiel de type BS 8800, ou OHSAS 18001, ou encore spécifique interne) ;
- l'intégration de la politique de recherche pour l'excellence avec la qualité.

. Pour la protection de l'environnement :

- Politique limitée au respect des obligations légales (des mesures de contrôle des risques juridiques, pénaux et financiers) ;
- Politique de management environnementale pour satisfaire toutes les parties intéressées par l'environnement.

. Pour l'intégration QSE :

Cette option vise à intégrer autant que possible. On distingue trois formes d'intégration :

✓ Politique d'intégration progressive

- Il s'agit de la politique la plus courante pour les groupes industriels dont les secteurs sont multiples : l'organisation construit parallèlement un système de sécurité ou environnemental avec un système de management de la qualité existant.

✓ Politique d'intégration partielle :

- L'organisation met en place des politiques distinctes Q et S-E ou Q-S et E, mais en se fondant sur des procédures et des documents de travail communs.
- Politique QSE intégrée limitée à des sites ou secteurs industriels spécifiques.

✓ **Politique d'intégration globale :**

- Politique visant l'intégration QSE à tous les niveaux et tous les secteurs, mais limitée à répondre aux exigences du client et de la législation.
- Politique visant l'intégration QSE à tous les niveaux ainsi que l'excellence, en faisant participer tous les employés aux objectifs de prévention et de maîtrise de tous les risques internes et externes.

3.3. La détermination de périmètre d'application :

La direction de la société devrait définir clairement le champ d'application dans un premier temps de son système de management intégré : produits, services concernés, zones géographique et établissements, etc. Il précisera aussi à quels types d'activités s'applique le système, par exemple en ce qui concerne les implantations nouvelles, fusions acquisitions, etc.

3.4. La désignation d'un comité de pilotage :

Dans le cas de la mise en œuvre du nouveau système de management, le responsable de l'organisation désigne souvent un comité de pilotage composé d'une ou de plusieurs membres du comité de direction et de collaborateurs. Ce comité de pilotage contribue à définir les objectifs et le premier plan d'action. Il se réunira périodiquement pour surveiller l'application du système et réorienter le plan d'action.

3.5. L'expression de la politique des objectifs :

L'expression de la politique et des objectifs principaux peut se traduire par :

- Soit d'un texte unique intégrant les objectives qualités, environnement et santé et sécurité au travail ;
- Soit de l'énoncé des valeurs fondamentales de l'entreprise suivi de l'expression distincte des politiques et objectifs qualité, environnement et sécurité.

3.6. Le choix d'un référentiel de management :

Le choix d'une référence de départ est très important, parce que cela guidera toute la structure documentaire à mettre en place plus tard.

L'organisation peut faire usage d'un référentiel de management reconnu :

✓ **De la qualité :**

Nous choisissons celui parmi (ISO 9001 :2000 ou ISO 9004 :2000 ; les dispositions environnementales sont intégrées aux divers éléments de ce référentiel. C'est un cas très courant.

✓ **De l'environnement :**

On a choisi la norme ISO 14001 pour couvrir les exigences intégrées de sécurité et de qualité, de l'environnement.

Dans toute situation, il sera possible d'intégrer des dispositions relatives à la qualité ou plus facilement les exigences de sécurité, dans les éléments de référentiel par l'ajout, s'il y a lieu de paragraphes propres à la qualité. L'organisme peut aussi construire son propre système de management intégré.

3.7. L'engagement de la direction :

L'engagement de la direction est commun des normes ISO9000, ISO14000 et OHSAS18001. Cet engagement formel à mettre en œuvre la politique définie et à atteindre les objectifs correspondants est absolument indispensable : il traduit l'implication de la Direction Générale dans une démarche managériale.

3.8. L'organisation :

✓ **L'organisation des responsabilités :**

Quelle que soit la politique adoptée, qu'il s'agisse de qualité ou de sécurité l'environnement, il convient que les missions, les responsabilités et les pouvoirs des personnes, dont l'activité influe sur la réalisation des résultats escomptés sont identifiés par écrit, communiqués et tenus à jour.

✓ **L'organisation des fonctions qualité, sécurité et environnement :**

Il est très important que les objectifs et la politique QSE soient répercutés a tout différents niveaux hiérarchiques appropriés et les actions correspondantes soient animées, suivies et arbitrées par des fonctions indépendantes des lignes opérationnelles, mais reliées au directeur général.

✓ **L'organisation des moyens :**

Il convient d'ajouter aux moyens humains et matériels, les moyens de la prévention et de protection pour assurer la bonne exécution des différentes tâches, des services spécialisés (mesure des effluents, analyse des déchets), des moyens spécialisés de formation du personnel.

✓ **L'organisation de la communication :**

Il s'agit d'informer au personnel les exigences légales et les autres exigences internes et externes qui les concernent et garantir la communication interne et externe (avec le public et avec les autorités), ainsi tenir le personnel informé des résultats obtenus en matière de l'environnement et de sécurité.

3.9. Les ressources humaines :

Une des responsabilités de la direction est l'identification des besoins en formation et en qualification et met l'accent sur la sensibilisation et la motivation du personnel du haut à la base de la hiérarchie.

L'intégration en matière de ressources humaines ne pose donc aucun problème : les mêmes procédures peuvent s'appliquer à la définition des besoins en formation, à la sensibilisation et la formation au sujet de la qualité, de la sécurité, l'environnement. Les entreprises qui ont déjà une politique de TQM sont mieux préparées.

3.10. Les revues de la direction :

Il est important que la direction de l'organisme se réunisse périodiquement avec les responsables qualité, sécurité et environnement pour évaluer l'efficacité du système et prendre les mesures correctives et préventives qui s'imposent. Selon la politique d'intégration de l'organisation, l'examen peut intégrer les trois systèmes de qualité, de sécurité et d'environnement ou y faire face séparément.

3.11. La planification :

Les trois normes se sont généralement dotées d'une structure PDCA. Les exigences de planification qui s'y rattachent sont très similaires :

✓ La planification pour la qualité :

- Planification stratégique : préparation de la mise en œuvre de la politique qualité, définition des objectifs de qualité, création prévue de nouvelles procédures, etc.
- La planification pour un produit ou un processus ;
- La planification opérationnelle, qui prend plusieurs formes : plans de formation, plans de contrôle, plans d'audits, etc.

✓ La planification pour la santé et la sécurité au travail :

- La détermination, l'évaluation et la maîtrise des risques ;
- Définition des exigences légales ;
- La fixation d'objectifs ;
- Établir et mettre à jour un ou plusieurs programmes de management de la santé et de la sécurité au travail.

✓ La planification environnementale

- Identifier les aspects environnementaux
- Identification des obligations juridiques et autres
- Établissement et maintien des objectifs et objectifs en matière d'environnement
- Établir et tenir à jour un ou plusieurs programmes de management d'environnement.

En conclusion, le système de management intégré est une approche stratégique qui permet aux organisations de gérer de manière intégrée leurs activités liées à la qualité, à l'environnement et à la santé et à la sécurité. En adoptant cette approche, les organisations peuvent améliorer leurs performances globales, réduire les risques et renforcer leur position concurrentielle sur le marché.

Section 02 : Iso 45001

La norme iso 45001 considérée comme une amélioration de la norme OHSAS 18001, offrant une approche plus efficace pour la gestion de la santé et la sécurité au travail.

La norme iso 45001 met l'accent sur l'amélioration continue et la prévention des accidents et maladies professionnelles, et de faire le point sur les normes actuelles en matière de la qualité de vie de travail. Elle est conçue pour être adaptable à une grande variété d'organisations et à leurs diverses activités, tailles.

1- La norme Iso 45001

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.⁴⁹

L'ISO 45001 est une nouvelle norme internationale qui spécifie les exigences que doit remplir un système de management de la santé et de la sécurité au travail, avec des lignes directrices pour sa mise en œuvre dans la pratique. Cette norme permet de construire un système de management visant la protection des salariés par la prévention et la maîtrise des risques professionnels de façon cohérente et efficiente. La norme ISO 45001 suit la structure HLS (High Level Structure) adoptée dans d'autres normes de systèmes de management ISO, telles qu'ISO 9001 (Qualité) et ISO 14001 (environnement). Lors de l'élaboration de la norme, il a aussi été tenu compte d'autres normes internationales préexistantes comme ILO OSH 2001 et OHSAS 18001. L'ISO 45001 s'adresse à toutes les entreprises, quelles qu'en soient la taille ou la nature des activités, même si son application est volontaire. Toutes ses exigences sont destinées à être intégrées dans les processus de gestion de l'entreprise.⁵⁰

Cycle PDCA

L'approche du système de management de la S&ST utilisée dans le présent document repose sur le concept PDCA: Planifier, Réaliser, Évaluer, Améliorer.

⁴⁹ Norme internationale ISO 45001, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail-Exigences et lignes directrices pour leur utilisation, Première édition 2018, Suisse, P 1.

⁵⁰ Henri Joël et TAGUM FOMBENO, Santé et sécurité au travail en Afrique : aspects juridiques et pratiques, L'Harmattan, Sénégal, 2019, P 17, P 18.

Le concept PDCA est un processus itératif d'amélioration continue utilisé par les organismes. Il peut être appliqué à un système de management comme à chacun de ses éléments comme suit ⁵¹:

a) planifier : déterminer et évaluer les risques pour la S&ST, les opportunités pour la S&ST et les autres risques et opportunités, établir les objectifs de S&ST et les processus nécessaires à l'obtention de résultats en cohérence avec la politique de S&ST de l'organisme ;

b) réaliser : mettre en œuvre les processus tels que planifiés ;

c) évaluer : surveiller et mesurer les activités et les processus au regard de la politique de S&ST et des objectifs de S&ST, et rendre compte des résultats ;

d) améliorer : mener des actions d'amélioration continue de la performance en S&ST afin d'obtenir les résultats escomptés.

Objectif d'un système de management de la S&ST

La finalité d'un système de management de la S&ST est de fournir un cadre pour le management des risques et opportunités pour la S&ST. L'objectif et les résultats escomptés du système de management de la S&ST sont d'empêcher l'apparition de traumatismes et pathologies liés au travail chez les travailleurs et de mettre à disposition des lieux de travail sûrs et sains. C'est pourquoi il est absolument essentiel que l'organisme supprime les dangers et minimise les risques pour la S&ST en prenant des mesures de prévention et de protection efficaces.⁵²

Lorsque ces mesures sont appliquées par l'organisme dans le cadre de son système de management de la S&ST, elles permettent d'améliorer sa performance en S&ST. Un système de management de la S&ST peut s'avérer plus efficace et plus efficient lorsque l'on prend les mesures le plus en amont possible afin de saisir les opportunités d'amélioration de la performance en S&ST.⁵³

Les principales conditions de réussite du SMS :

Parmi les conditions principales de la réussite du système de management de la santé et la sécurité au travail⁵⁴ :

- Se donner des objectifs accessibles et mesurables.

⁵¹ Norme internationale ISO45001, ibid , P2

⁵² Norme internationale ISO 45001, Ibid., P 1

⁵³ Norme internationale ISO 45001, Op.cit. P1

⁵⁴ Liers, C., Gabbai, P., Système de Management de la Sécurité et de la Santé au Travail SMS, Mémoire de Master en prévention des risques et nuisances technologiques, Faculté de Pharmacie, Université de la Méditerranée Aix-Marseille II, Marseille, 2009, p 5

- Réussir son évaluation initiale des risques.
- Trouver une synergie suffisante avec les autres domaines du management.
- Intégrer tous les acteurs internes de la S&ST : médecin du travail, infirmière...
- Communiquer régulièrement et savoir motiver le personnel, renforcer les formations sécurité.
- Accepter la transparence.
- Evaluer régulièrement la démarche.
- Reconnaître la contribution de chacun

La nouvelle norme comprendra plusieurs changements importants, afin d'introduire les nouveaux avantages suivants⁵⁵ :

❖ **Mettre la santé, la sécurité et l'amélioration continue au cœur de votre entreprise**

L'ISO45001 est l'occasion pour les organisations d'harmoniser leur stratégie avec leur système de management SST, et de davantage se concentrer sur l'amélioration de la performance en matière de santé et de sécurité. Mondialement reconnue, cette norme garantit que vos clients comprennent la façon dont la SST est gérée dans votre entreprise

❖ **Leadership**

L'accent est mis sur la direction, qui doit faire preuve de leadership, s'engager pour le système de management, et garantir la consultation et la participation des employés dans le développement, la planification, la mise en œuvre et l'amélioration continue du système de management SST. La direction a la responsabilité de communiquer l'importance d'un management SST efficace, de s'assurer que toutes les parties comprennent cette importance, et de garantir que le système de management SST atteint ses objectifs

❖ **Introduction de la gestion des risques et des opportunités**

En plus d'identifier les risques en matière de santé et de sécurité, l'ISO45001 adopte une approche commerciale qui demande une identification plus large des risques et des opportunités. Cette approche permettra d'identifier des opportunités qui contribueront à l'amélioration de la performance SST et à une sécurité accrue des employés. Les organisations qui amélioreront leur capacité à identifier et gérer les risques efficacement deviendront plus résilients

⁵⁵ Organisation de normalisation British Standards Institution (BSI), ISO 45001 comprendre la nouvelle norme internationale pour la santé et sécurité au travail, mars 2018, Disponible sur <https://www.bsigroup.com/globalassets/localfiles/fr-fr/ISO%2045001/ressources/iso45001---mapping-guide.pdf> , consulté le 31/04/2023 à 10:39 .

❖ Une approche intégrée

La norme ISO45001 repose sur l'Annexe SL, la nouvelle structure de haut niveau (HLS) ISO, qui propose un cadre commun à tous les systèmes de management. Elle permet de garantir la cohérence entre les normes, d'harmoniser différentes normes de systèmes de management, de proposer des sous chapitres correspondant à la structure de haut niveau, et d'utiliser des termes communs dans toutes les normes. Avec cette nouvelle norme, les organisations pourront plus facilement intégrer leur système de management SST dans leurs principales activités commerciales et voir leurs cadres supérieurs plus impliqués.

2- Les exigences de la norme ISO 45001

Ces exigences incluent une structure-cadre, un texte de base identique et des termes et définitions de base communs, conçus à l'intention des utilisateurs mettant en œuvre plusieurs normes ISO de systèmes de management. Les exigences sont les suivantes⁵⁶ :

- **Domaine d'application** : est applicable à tout organisme, quels que soient sa taille, son statut et ses activités, qui souhaite établir, mettre en œuvre et tenir à jour un système de management de la S&ST afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail, de supprimer les dangers et de minimaliser les risques pour la S&ST, de tirer profit des opportunités pour la S&ST et de remédier aux-conformités du système de management de la S&ST liées à ses activités.
- **Contexte de l'organisme** : l'organisme doit cerner les différents défis externes et internes qui sont pertinentes par rapport son objectif, ce qui l'empêche à les atteindre, l'organisme doit définir les autres parties intéressées en plus de ses travailleurs qui sont pertinentes et identifier les besoins attendus par ces employés et parties intéressées, ainsi déterminer les limites (périmètre) du système de management de la S&ST.
- **Leadership et participation des travailleurs**
 - **Leadership et engagement** la direction de l'organisme doit prouver son engagement et leadership par rapport le system de management de la santé et de la sécurité au travail.
 - **Politique de S&ST** :
La politique de S&ST donne une orientation générale et fournit un cadre permettant à l'organisme de définir ses objectifs et de mener des actions afin d'obtenir les résultats escomptés du système de management de la S&ST.Lors de l'élaboration de sa politique de S&ST, il convient que l'organisme prenne en considération sa cohérence et sa coordination avec les autres politiques.
 - **Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme**
Il convient que les personnes impliquées dans le système de management de la S&ST de l'organisme aient une compréhension claire de leur rôle, de leur(s) responsabilité(s) et de leur autorité pour atteindre les résultats escomptés du système de management de la S&ST Tandis que la direction a la responsabilité et l'autorité générales vis-à-vis du système de management de la S&ST, il est nécessaire que toutes les personnes sur le

⁵⁶ La norme internationale ISO 45001, Op.cit., Pp 1-11.

lieu de travail prennent en compte non seulement leur propre santé et sécurité mais également la santé et la sécurité des autres

- **Consultation et participation des travailleurs :**

La consultation implique une communication ascendante et descendante fondée sur le dialogue et l'échange. La consultation implique de fournir sans retard les informations nécessaires aux travailleurs et, quand ils existent, aux représentants des travailleurs, afin d'obtenir un retour éclairé qui devra être pris en considération par l'organisme avant de prendre une décision. La participation permet aux travailleurs de contribuer aux processus de prise de décision pour l'évaluation de la performance en S&ST et les changements proposés.

• **Planification**

1. Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités

1.1. Généralités :

La planification examine les relations et les interactions entre les activités et les exigences pour le système de management dans son ensemble.

Les opportunités pour la S&ST portent sur l'identification des dangers, la façon de communiquer sur les dangers, et l'analyse et l'atténuation des dangers connus. Les autres opportunités portent sur les stratégies d'amélioration du système.

1.2. Identification des dangers et évaluation des risques et opportunités

- **Identification des dangers :** il est important pour l'organisme de repérer et de comprendre les dangers potentiels auxquels les travailleurs sont exposés afin d'évaluer, hiérarchiser et supprimer ces dangers ou de réduire les risques qui y sont associées.
- **Évaluation des risques pour la S&ST et des autres risques liés au système de management de la S&ST :** il est important de considérer les opérations et les décisions quotidiennes lors de l'évaluation des risques liées à la santé et sécurité au travail. Les travailleurs doivent être consultés, les nouvelles exigences doivent être communiquées et les ressources doivent répondre aux besoins existants et évoluer en fonction des nouvelles exigences pour une gestion efficace de la santé et de la sécurité au travail.
- **Évaluation des opportunités pour la S&ST et des autres opportunités liées au système de management de la S&ST :** il est important de considérer également les opportunités pour améliorer la performance en matière de santé et sécurité.

1.3. Détermination des exigences légales et autres exigences : est une étape cruciale dans la mise en place d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, car cela permet à l'organisme de comprendre les exigences auxquels ils doivent se conformer et s'assurer qu'ils disposent des ressources nécessaires pour répondre à ces exigences.

Les exigences légales peuvent inclure : la législation (nationale, régionale ou internationale), y compris les lois et règlements ; les décrets et directives ; les ordonnances émises par les régulateurs ; les permis, licences ou autres formes d'autorisation ; la jurisprudence ; les traités, conventions, protocoles ; les conventions collectives.

Les autres exigences peuvent inclure : les exigences de l'organisme ; les conditions contractuelles ; les contrats de travail ; les accords avec les parties intéressées ; les accords avec les autorités sanitaires ; les normes, les normes consensuelles et les lignes directrices non réglementaires ; les principes volontaires, les codes de bonnes pratiques, les spécifications techniques, les chartes ; les engagements publics de l'organisme ou du groupe auquel il appartient.

1.4. Planification des actions : implique l'élaboration d'un plan d'action pour atteindre les objectifs de la santé et de sécurité au travail, en déterminant les actions à entreprendre et les responsabilités, tout en prenant en compte les résultats de l'évaluation des risques, les exigences légales et autres exigences.

2- Objectifs de S&ST et planification des actions pour les atteindre

1- Objectifs de S&ST : les objectifs en matière de santé et de sécurité au travail doivent être liés aux risques et aux opportunités identifiés, ainsi qu'aux critères de performance nécessaires pour atteindre les résultats souhaités du système de gestion de la santé et de la sécurité.

2- Planification pour l'atteindre des objectifs de S&ST :

L'organisme doit planifier pour atteindre ses objectifs individuellement ou collectivement. Des plans d'action à objectifs multiples peuvent être mis en place si nécessaire. Il est important de déterminer les ressources nécessaires (financières, humaines, en équipements et infrastructures) pour atteindre les objectifs.

- **Support⁵⁷**

1- Ressources :

Il comprend des informations sur les ressources humaines, financières, matérielles et technologiques nécessaires pour mettre en œuvre et maintenir le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

2- Compétences :

L'organisme doit identifier les compétences nécessaires des travailleurs pour déterminer les dangers et la façon de réagir aux risques en matière de santé et de sécurité, il est important que les travailleurs reçoivent une formation adéquate en ce qui a trait aux dangers et aux risques associés à leur travail.

⁵⁷ La norme internationale ISO 45001, Op.cit., P 16, P 17.

3- Sensibilisation / prise de conscience :

Il est important de sensibiliser les travailleurs, les intervenants extérieurs, les visiteurs et les autres parties aux risques pour la santé et la sécurité auxquels ils sont exposés.

4- Communication :

Il est important que les processus de communication mis en place par l'organisme permettent la collecte, la mise à jour et la diffusion des informations pertinentes. Ces informations doivent être fournies, reçues et comprises par tous les travailleurs et les parties prenantes concernées.

5- Informations documentées :

Cela devrait comprendre de l'information documentée sur la planification des mesures pour satisfaire aux exigences légales et autres et sur les évaluations de l'efficacité de ces mesures.

- **Réalisation des activités opérationnels**

1- Planification et maîtrise opérationnelles :

La planification opérationnelle et le contrôle des processus devraient être établis et mis en œuvre au besoin pour améliorer la santé et la sécurité au travail, en éliminant des dangers ou, si cela est impossible, la réduction des risques pour la santé et la sécurité au travail au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre.

2- Préparation et réponses aux situations d'urgence :

L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour les processus nécessaires pour se préparer et intervenir en cas d'urgence potentielle.

- **Surveillance, mesure, analyse et évaluation de la performance :**

L'organisme doit mettre en place et maintenir un ou plusieurs processus de surveillance et de mesure, d'analyser et d'évaluer la performance.

- **Audit interne :**

L'organisation doit mener des vérifications internes à intervalles réguliers afin de fournir de l'information permettant de vérifier si le système de management de la S&ST est conforme respectent les exigences de l'organisme en ce qui a trait au e système de management de la S&ST.

- **Revue de direction :**

Régulièrement, la direction doit passer en revue le système de gestion de la S & T mis en place par l'organisation, pour garantir qu'il est toujours approprié, adéquat et efficace.

- **Amélioration continue :**

L'organisme doit continuellement améliorer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité du système de management de la S&ST.

3 - ISO 45001, les changements principaux par rapport à l'OHSAS 18001

Le référentiel OHSAS 18001 spécifie les exigences relatives à un système de gestion qu'une entreprise se doit de respecter afin de contrôler ses risques en matière de sécurité et de santé et d'améliorer ses prestations. Le référentiel OHSAS 18001 ne fixe pas de critères en matière de prestation et ne fournit pas de directives précises pour l'élaboration d'un système de gestion.⁵⁸

Il existe de nombreuses différences, mais le principal changement est qu'ISO 45001 se concentre sur l'interaction entre un organisme et son environnement métier, tandis que le référentiel OHSAS 18001 était axé sur le management des dangers en matière de S&ST et d'autres problèmes internes. Mais les normes diffèrent également à de nombreux autres égards⁵⁹ :

- ✓ ISO 45001 répond à une approche processus, alors que le référentiel OHSAS 18001 établit une procédure.
- ✓ ISO 45001 est dynamique au niveau de l'ensemble des articles, ce qui n'est pas le cas de l'OHSAS 18001.
- ✓ ISO 45001 tient compte des risques et des opportunités, tandis que l'OHSAS 18001 ne traite que des risques.
- ✓ ISO 45001 intègre les points de vue des parties intéressées, ce que ne fait pas l'OHSAS 18001.

Ces points représentent une évolution majeure de la manière dont le management de la santé et de la sécurité est perçu. La S&ST n'est plus traitée isolément. Elle doit être prise en compte dans la perspective de la gestion d'un organisme sain et pérenne. Cela dit, bien que les deux normes diffèrent dans leur approche, un système de management établi conformément à l'OHSAS 18001 constituera une base solide pour passer à ISO 45001.

Les nouveautés apportées dans l'ISO 45001 par rapport à l'OHSAS 18001⁶⁰ :

⁵⁸ Myriam Van Der Steen, Le bien-être au travail en tant que système de gestion, Kluwer, Belgique, 6 décembre 2010, P28.

⁵⁹ Internationale standard organisation, Tout ce qu'il faut savoir sur ISO 45001, 12mars2018, disponible sur :

<https://www.iso.org/fr/news/ref2271.html#:~:text=Il%20existe%20de%20nombreuses%20diff%C3%A9rences,et%20d'autres%20probl%C3%A8mes%20internes>. Consulté le 08 avril 2023.

⁶⁰ Marie-Hélène Lefebvre, Management de la santé et de la sécurité selon l'ISO 45001, AFNOR, Saint-Denis, 2018, P 57, P58.

1- Intégration de la hiérarchie des mesures de prévention « Élimination des dangers et des risques »

L'organisme doit établir, mettre en œuvre et tenir à jour un (des) processus pour l'élimination des dangers et la réduction des risques pour la SST en utilisant la hiérarchie des mesures de prévention suivante :

- Éliminer les risques.
- Substituer par des procédés, des opérations, des matières ou des équipements moins dangereux.
- Mettre en œuvre des mesures de protection collective et réorganiser le travail.
- Utiliser des mesures de prévention administratives, y compris la formation.

2- L'évaluation de conformité est associée à la notion de compétences et introduit l'obligation d'entretenir la connaissance et la compréhension de sa conformité aux exigences légales et autres exigences

- Maintenir la connaissance et la compréhension de son état de conformité.

3- La protection des salariés est renforcée non seulement du point de vue de leur intégrité physique, mais aussi dans le respect de leurs droits, notamment :

- Fourniture des EPI gratuits.
- Formation pour consultation et participation des travailleurs.
- Protégeant des représailles les travailleurs qui signalent des dangers, des risques

En conclusion, la norme ISO 45001 est un outil précieux pour les entreprises cherchant à améliorer leur système de gestion de la santé et de la sécurité au travail, tout en renforçant leur engagement envers leurs travailleurs, leurs parties prenantes et la communauté dans laquelle elles opèrent.

Section 3 : Le système de management de la santé et de la sécurité au travail

Le bien être des employés est une préoccupation majeure pour les entreprises. La sante et la sécurité au travail sont des éléments clés pour garantir un environnement de travail sain et sur. Les accidents et les maladies professionnelles peuvent avoir des conséquences graves, tant pour les employés que pour l'organisation elle-même.

Pour répondre a ces enjeux, de nombreuses entreprises mettant en place un system de management de management de la santé et de la sécurité au travail. Ce system permet d'identifier les risques professionnels et de mettre en place des mesures de prévention pour protéger les employés, et contribue à améliorer la performance globale de l'entreprise.

1- Principaux concepts de la santé et la sécurité au travail

L'appellation « santé et sécurité au travail » désigne ce qu'on appelait autrefois « hygiène, sécurité et conditions de travail ». À l'origine, cette discipline était orientée vers un encadrement des conditions concrètes et matérielles dans lesquelles était fournie la prestation de travail. Elle a évolué vers une meilleure prise en compte de la personne et de la santé du salarié et un renforcement de l'impératif de prévention.⁶¹

1-1- La santé au travail

La définition de la santé proposée par la Convention n° 155 de l'OIT de 1981 portant sur la sécurité et la santé au travail est la suivante : « le terme santé, en relation avec le travail, ne vise pas seulement l'absence de maladie ou l'infirmité ; il inclut aussi les éléments physiques et mentaux affectant la santé directement, liés à la sécurité et à l'hygiène du travail. »⁶²

Le Comité mixte OIT/OMS de la santé au travail qui s'est tenue du 5 au 7 avril 1995 a complété cette définition. Selon le Comité, « la santé au travail s'articule autour de trois objectifs distincts : préservation et promotion de la santé du travailleur et de sa capacité de travail, amélioration du milieu de travail et du travail, qui doivent être rendus favorables à la sécurité et la santé, et élaboration d'une organisation et d'une culture du travail qui développent la santé et la sécurité au travail. »⁶³

1-2- La sécurité au travail

Dans le langage courant, la sécurité peut être vue comme « un état d'esprit confiant et tranquille d'une personne qui se croit à l'abri d'un danger » (dictionnaire Petit Robert). Cette

⁶¹ Henri Joël et TAGUM FOMBENO, Op.cit., P 4.

⁶² Henri Joël et TAGUM FOMBERO, Ibid., P 5.

⁶³ Henri Joël et TAGUM FOMBERO, Ibid., P 5.

définition d'ordre général montre tout premièrement que la sécurité est une notion subjective puisque dépendre de l'« état d'esprit » de la personne, de son « sentiment » de sécurité.⁶⁴

Dans le contexte précis de l'industrie, la sécurité peut être définie comme l' « aptitude d'une entité à éviter de faire apparaître, dans des conditions données, des événements critiques ou catastrophiques » (Villemeur, 1988)⁶⁵.

Généralement, dans l'industrie, le terme « sécurité » est utilisé pour désigner⁶⁶ :

- La sécurité relative au produit : cet aspect de la sécurité est en fait une composante de la qualité.

- La sécurité des installations ou la sécurité industrielle : tournée vers les accidents majeurs et les risques chroniques. Cette sécurité est dominée dans l'histoire par la sûreté de fonctionnement et enrichie par de nombreuses théories et évolutions ces vingt dernières années.

- La sécurité au travail : cette forme de sécurité concerne la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés de l'entreprise. Elle regroupe des domaines aussi variés que la prévention des risques professionnels, l'hygiène, la santé des travailleurs, l'amélioration des conditions de travail, l'ergonomie des postes, l'aménagement des locaux, etc.

La notion de sécurité au travail est intimement liée à celle de santé au travail, les deux notions sont indissociables, car un environnement professionnel sain est par nature un environnement de travail sûr. Dans la relation de travail, le salarié, à la différence de l'employeur, ne risque pas son patrimoine, il risque sa peau, d'où la nécessité d'assurer sa sécurité. La sécurité au travail vise un objectif : la maîtrise et la réduction des risques professionnels⁶⁷

Selon la norme OHSAS 18001 :

La santé et la sécurité au travail (SST) est l'ensemble des conditions et facteurs qui affectent, ou pourraient affecter, la santé et la sécurité des employés ou d'autres travailleurs (y compris les travailleurs temporaires et le personnel détaché par un sous-traitant), des visiteurs, ou de toute autre personne présente sur le lieu de travail.⁶⁸

⁶⁴ Julien Cambon, Thèse de doctorat : Vers une nouvelle méthodologie de mesure de la performance des systèmes de management de la santé-sécurité au travail, Discipline : Sociologie, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Paris, 2007, P 18.

⁶⁵ Julien Cambon, Ibid., p18

⁶⁶ Badr Dakkar, Youness Chater et Abdennebi Talbi, Proposition d'une matrice de criticité intégrant les systèmes Qualité, Sécurité et Environnement pour la fonction maintenance, Journal of decision systems, édition Taylor and Francis, London, 2012, P 294.

⁶⁷ Henri Joël et TAGUM FOMBENO, Op.cit., P 6, P 7.

⁶⁸ BS OHSAS 18001 :2007, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail-Exigences, Publié par British Standards Institute (BSI), 3eme tirage 2008-02-F, P 3.

2- Système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMSST)

2-1- La notion de système

Pour Joël de Rosnay (1975), un système est « un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé en fonction d'un but ».

Morin (1977) quant à lui dit du système qu'il est « une unité globale organisée d'interaction entre éléments, actions ou individus »⁶⁹

2-2- Définition de système de management de la santé et la sécurité au travail

Un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMS) est une partie du système de management global de l'entreprise. L'adoption d'un tel système est l'expression d'une approche globale et gestionnaire de la prévention des risques professionnels. Elle se base sur un référentiel et suit une démarche de changement qui doit être animée et soutenue. Les premiers constats effectués dans quelques entreprises montrent que les résultats sont contrastés : ils dépendent plus de l'utilisation du système de management que de son choix. La mise en œuvre d'un SMS est recommandée pour autant qu'un certain nombre de valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention soient adoptées.

Un système de management de la santé et de la sécurité au travail (SMS) est un dispositif de gestion combinant personnes, politiques, moyens et visant à améliorer les performances d'une entreprise en matière de santé et de sécurité au travail (S&ST). C'est un outil qui permet de mieux maîtriser l'organisation de l'entreprise et de progresser en continu en intégrant la S&ST à toutes les fonctions.⁷⁰

L'adoption d'un tel système est l'expression d'une approche globale et gestionnaire de la prévention des risques professionnels. C'est une démarche volontaire qui vise à⁷¹ :

- Anticiper les changements.
- Augmenter la réactivité et la performance de l'entreprise dans la prévention des risques
- Limiter les dysfonctionnements en S&ST.
- Assurer une cohérence globale avec les autres démarches de management.

⁶⁹ Sylviane Cardey, Bulag : Modélisation, systématique, traductibilité, Presses universitaires de Franche-Comté, France, 2003, P 164.

⁷⁰ Dossier extrait d'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, mise à jour le 23/01/2009, P 2, Consulté le 05/05/2023 à 11 :56,
https://formationsst.csn.info/wpcontent/uploads/2013/09/INRS_SMSST.pdf?toolbar=1&view=Fit

⁷¹ LIERS Claire, Gabbai Philippe, Op.cit ,P04

La mise en œuvre d'un système de management comprend une série des apports qui sont les suivants⁷² :

- Un cadre pour une gestion globale et structurée des risques.

La plupart des référentiels offrent une démarche systématique de gestion de la sécurité qui est profitable, ces référentiels proposent des axes et programmes de gestion qui sont de nature à coordonner les pratiques de prévention. Ils fournissent une base claire de dialogue au sein de l'entreprise et avec l'environnement de l'entreprise. Cependant, au-delà des repères méthodologiques qui sont fournis, l'efficacité dépend de la manière dont l'entreprise respecte ou comprend le cadre de gestion proposé.

- Un gage de confiance envers l'entreprise.

L'adoption d'un système ou d'une méthode de gestion de la sécurité non seulement permet d'accéder à certains marchés, mais surtout est source de crédit pour l'entreprise ; elle contribue à fournir une image de performance et lui permet de se démarquer au besoin de ses concurrents. C'est ainsi que les économistes expliquent l'essor des normes (qualité, etc.) dans les entreprises : leurs dispositifs donnent des informations « objectives » sur les prestations, elles réduisent des ambiguïtés et incertitudes du marché et contribuent alors à la régulation des échanges économiques.

- Une source d'apprentissage.

L'inscription dans une démarche de management de la santé-sécurité est un moyen de coordination interne et d'apprentissage. Les démarches normatives fournissent en effet des outils de description de l'entreprise (processus, listings de risques, etc.) qui aident à construire des représentations partagées de l'activité de travail. Cela favorise l'émergence d'une vision générale commune des risques au sein du personnel. Et cela fournit des bases pour des pratiques unifiées en la matière. Au-delà, dans la durée, cela favorise une rigueur et une cohérence des actions.

Facteurs clés de succès des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail sont⁷³ :

- Un vrai pilotage projet et une organisation maîtrisée de la démarche.

Les systèmes de management de la santé et la sécurité au travail peuvent faire croire que leur mise en œuvre est aisée et rapide. Or non seulement, on le sait, une simple règle n'est pas forcément simple à appliquer (contraintes techniques, sociales, etc.) mais encore un système de management de la santé et la sécurité au travail n'est qu'une somme de règles à décliner.

⁷² Eric Drais, Marc Favaro et Gerard Aubertin, Les systèmes de management de la santé-sécurité en entreprise : caractéristiques et conditions de mise en œuvre, institut national de la recherche et la sécurité INRS, Paris, juillet 2008, P 20, P21, Consulté le 06/05/2020 à 17.58, [file:///C:/Users/User/Downloads/ns275%20\(4\).pdf](file:///C:/Users/User/Downloads/ns275%20(4).pdf)

⁷³ Eric Drais, Marc Favaro et Gerard Aubertin, Op.cit., P 26, P 27

Plus qu'un outil, un système de management de la santé et la sécurité au travail est un dispositif global de gestion donc d'organisation : il interpelle l'organisation en place (division du travail, fonctions, missions, règles, instances de décision, etc.). C'est pourquoi l'efficacité des démarches tient éminemment aux conditions d'élaboration et d'adaptation des modèles proposés au sein de l'entreprise. A ce titre plus qu'un outil, la mise en place d'un système de management de la santé et la sécurité au travail est assimilable à un projet et il doit être géré comme tel (acteurs identifiés, responsabilités et tâches précises et coordonnées, planning...). Il convient de redéfinir l'organisation de la prévention tout au long de la démarche de management et pas seulement au début du projet avec l'identification de quelques acteurs et missions.

- Des principes d'action qui doivent s'intégrer aux processus et politiques métiers (dispositifs participatifs).

Les plans d'actions, les équipements octroyés, les consignes développées par les systèmes de management de la santé et la sécurité au travail n'ont une efficacité que par leur intégration aux gestes et opérations liés au métier. Si ces mesures ne sont pas pensées en relation avec l'activité et rapportées aux risques perçus par le personnel, elles peuvent oublier certaines situations de travail ou bien être inadaptées à ces situations. Dans ces cas, les mesures développées sont soit inapplicables, soit le personnel ne se les approprie pas car elles sont souvent perçues comme non pertinentes... C'est pourquoi des dispositifs participatifs sont nécessaires à la mise en place d'un système de management de la santé et la sécurité au travail, au-delà d'une simple consultation ou information sur la démarche (sinon la participation du personnel devient un leurre).

- Une sensibilité aux risques et à la sécurité chez le personnel.

Les entreprises imprégnées d'une « philosophie de la sécurité » par leur activité, par des formations, par l'expérience montrent que la culture du risque en présence est propice à l'installation d'un système de management de la santé et la sécurité au travail. Il reste néanmoins à vérifier que les niveaux de risques gérés profitent bien à la gestion des risques professionnels.

3- Les étapes de la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail

La mise en place d'un système de gestion de la santé, sécurité au travail peut contribuer de manière efficace à réduire et anticiper les risques et accroître la productivité de l'organisme. La démarche proposée vise à mettre en place de manière progressive, par étapes, une démarche de gestion de la santé et sécurité au travail en trois niveaux. Elle s'adresse à tous les organismes, Chaque niveau se décompose en plusieurs étapes successives pour faciliter la mise en place du niveau correspondant Chaque niveau repose sur la méthodologie Planifier,

Mettre en œuvre, Contrôler, Agir (PDCA) selon le principe d'amélioration continue validée par la revue de direction. Les trois niveaux sont les suivants⁷⁴ :

Niveau 1 : Ce niveau a pour but de faire formaliser par le chef d'entreprise le lancement d'une démarche de gestion de la santé et sécurité au travail. Il vise à réaliser un examen initial de la situation de l'entreprise au regard de ses principales exigences et de ses risques et dangers. Un plan d'action visant une amélioration continue des résultats en matière de santé et sécurité au travail est ainsi défini.

Niveau 2 : Ce niveau a pour but d'élaborer le programme santé et sécurité au travail de l'organisme. Il définit l'ensemble des règles et consignes nécessaires à la maîtrise des risques, complète le dispositif d'information et de formation et définit les moyens de prévention et d'intervention pour répondre aux situations d'urgence.

Niveau 3 : Ce niveau formalise le système de management de la santé et de la sécurité au travail aux exigences du référentiel. Il définit les responsabilités, organise la consultation des personnels et la communication en matière de santé et sécurité et s'assure de la performance de l'organisme sur ce sujet.

En pratique, on observera qu'en vue d'optimiser le bon déroulement d'un système de management de la S&ST, tous les référentiels en circulation impliquent une série d'étapes à parcourir. Ces dernières peuvent être rassemblées dans les termes des pratiques gestionnaires suivantes⁷⁵ :

1- Analyse/bilan initial : inventaire des risques et des compétences nécessaires.

2- Politique de prévention : la définition d'une politique S&ST permet de fixer le cadre du dispositif de management. Elle doit reposer sur une réelle volonté du chef d'entreprise de s'engager dans la démarche et de faire progresser l'entreprise de façon régulière.

3- Organisation : Le rôle des différents acteurs de l'entreprise en S&ST doit être précisé : missions, responsabilités, obligations, pouvoirs, relations... Le personnel et ses représentants doivent être consultés, informés et formés afin de s'approprier la démarche. Cela demande la mise en place d'une documentation, d'un plan de formation et de procédures de communication interne.

4- Planification des actions de prévention : l'évaluation des risques professionnels est au cœur d'une recherche d'amélioration continue de la santé et de la sécurité. Le succès de la

⁷⁴ Pierre-Olivier Viac, Guide pour la mise en place par étapes d'un système de management de la santé et la sécurité au travail, Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, France, 2007, P 7, P 8. Consulté le 06/05/2023 à 19.30.

https://www.enviroveille.com/public/documents/guide_123securite.pdf

⁷⁵ Christelle HUBERT-PUTEAUX et Catherine MONTAGNON, Le management de la santé et la sécurité au travail (S&ST) : levier essentiel d'une culture de prévention, INRS, Paris, 2018, P 30, P 31. Consulté le 08/05/2023 à 12 :00. https://es-st.ac-versailles.fr/IMG/pdf/hst_253.pdf

démarche dépend pour une large part de la pertinence de l'analyse des situations de travail réelles. Les résultats de l'évaluation des risques doivent être transcrits dans le document unique.

5- Mise en œuvre et fonctionnement : la mise en œuvre du plan d'actions doit s'articuler étroitement avec les règles et les pratiques des métiers ainsi qu'avec les procédures existantes. Cela suppose une concentration étroite avec tous les opérateurs concernés, la création de dispositifs participatifs basés sur l'analyse des activités. Cela implique la réalisation du programme de formation, le dialogue social, la communication, la documentation et l'anticipation des urgences.

6- Mesures de la performance, analyses et actions correctives : il faut vérifier l'efficacité de la mise en œuvre et réagir dès la découverte d'un nouveau risque, d'une dérive... Des audits doivent être systématiquement déployés et analysés pour choisir des actions correctives. La mesure de la performance comprend l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles survenus, sans se limiter aux causes immédiates et directement perceptibles.

7- Amélioration du système de management : les revues de direction servent à améliorer le système, à faire évoluer la politique et à élaborer de nouveaux programmes d'action en fonction de l'évolution des indicateurs observés. L'évaluation de la politique permet de s'interroger sur les dysfonctionnements liés à la conception et à l'organisation générale du système, c'est-à-dire sur la pertinence des stratégies d'action.

Un système de gestion efficace de la santé et de la sécurité au travail peut aider les entreprises à améliorer leur productivité et leur rentabilité, en réduisant le nombre d'accidents et d'arrêts de travail liés à la santé et à la sécurité. Il peut également renforcer la confiance des travailleurs dans l'entreprise et améliorer sa réputation auprès des clients et des partenaires. En bref, investir dans un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail est bénéfique pour tous les acteurs de l'entreprise, et peut contribuer à créer un environnement de travail plus sûr et plus productif pour tous

Conclusion

En conclusion de ce chapitre, on a essayé de représenter les différentes définitions et explication détaillées concernant la sante et la sécurité au travail et son system de management, ainsi que ISO45001.

La santé et la sécurité au travail revêtent une importance capitale dans tous les types d'organisations. Elles sont essentielles pour protéger la vie, la santé et le bien-être des travailleurs, ainsi que pour assurer un environnement de travail sûr et sain.

En adoptant une approche proactive en matière de santé et de sécurité, les organisations peuvent prévenir les accidents, les blessures et les maladies professionnelles, tout en favorisant la productivité, la satisfaction des employés et la réputation de l'entreprise.

CHAPITRE III

La SST chez la Société de ciment

De Ain El-Kebira

(SETIF)

Introduction :

L'importance de la santé et de la sécurité au travail au sein des sociétés opérant dans l'industrie du ciment ne peut être sous-estimée. Dans un environnement où la production et la manipulation de matériaux lourds et potentiellement dangereux sont courantes, la priorité absolue réside dans la protection et le bien-être des travailleurs.

La santé et la sécurité au travail englobent un vaste éventail de mesures, de politiques et de pratiques visant à minimiser les risques professionnels, à prévenir les accidents et à promouvoir un environnement de travail sécuritaire et sain. Dans cet univers industriel complexe, il est essentiel de comprendre en profondeur les enjeux spécifiques auxquels font face les travailleurs du secteur du ciment et les stratégies mises en œuvre pour garantir leur protection et leur sécurité au quotidien. Cette dynamique cruciale entre la production, les normes de sécurité et la santé des travailleurs forme le fondement d'une gestion efficace de la santé et de la sécurité au travail au sein de la cimenterie.

La partie pratique joue un rôle essentiel dans l'approfondissement de la compréhension du système de management de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de son application concrète sur le terrain. À cet égard, nous avons eu l'opportunité de réaliser un stage au sein de l'entreprise SCAEK.

Dans ce chapitre, nous allons aborder plusieurs éléments clés. Nous débuterons par une présentation détaillée de la cimenterie SCAEK. Ensuite, nous expliquerons la méthodologie que nous avons suivie dans notre recherche. Par la suite, nous exposerons les données que nous avons recueillies en vue de notre étude. Enfin, nous nous attèlerons à l'analyse et à l'interprétation des résultats obtenus. L'ensemble de ces étapes nous permettra de mettre en lumière les liens entre le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail et son application réelle au sein de cimenterie spécifique.

Section 1 : Le système de management de la SCAEK

Le secteur du Matériaux de construction joue un rôle crucial dans le développement de l'industrie et dans la croissance économique des pays. Le ciment est un matériau de base essentiel pour la réalisation d'infrastructures, logements et d'autres projets d'urbanisation.

Au fil des années l'Algérie a connu une croissance significative de sa production de ciment pour répondre à la demande croissante de construction et d'urbanisation.

Dans cette section, nous présentons la cimenterie de AIN EL KEBIRA- SETIF - dispose d'une grande capacité de production des ciments et se présente parmi les plus performantes de la branche ciment.

1- Présentation de la cimenterie de Ain El Kebira (SETIF) SCAEK

1.1. Historique :

A l'origine, en 1978, date de démarrage, la cimenterie de Ain El Kebira était érigée en une unité de production, relevant du patrimoine de l'ex SNMC, Société Nationale des Matériaux de Construction, créée le 20 Décembre 1967 par décret n° 67/260.

A l'issue de la restructuration organique de la SNMC en plusieurs entreprises régionales de ciments, la cimenterie de Ain El Kebira fût transférée à la nouvelle entreprise publique économique, l'ERCE, Entreprise Régionale des Ciments et Dérivés de l'Est, et ce en 1982 par décret n°82/322.

Dans sa réunion du 08 Décembre 1997, l'AGEX de l'ERCE autorise l'entreprise ERCE à constituer en filiale la cimenterie de Ain El Kebira ; elle fût transformée le 05/04/1998, en société par actions dénommée, la Société des Ciments de Ain El Kebira, par abréviation SCAEK.

Le capital social initial est de 50.000.000,00 DZD réparti en 250 actions d'une valeur nominale de 200.000,00 DZD détenu en totalité par l'ERCE érigée en Groupe ERCE-GIC.

Depuis sa création, le capital social a subi deux augmentations :

□ Une première, le 26 Octobre 1999, le portant à un montant de 1.550.000.000,00 DZD, après incorporation des réserves, réparti en 7 750 actions d'une valeur nominale de 200.000,00 DZD détenu en totalité par le Groupe ERCE-GIC.

□ Une deuxième, le 13 Juin 2007, l'élevant à un montant de 2.200.000.000,00 DZD, après incorporation des réserves, réparti en 11 000 actions d'une valeur nominale de 200.000,00 DZD détenu en totalité par le Groupe ERCE-GIC puis transféré au Groupe GICA, le 05 Avril 2010.

1 .2. Dates clés :

1974 : Signature du contrat et début des travaux de réalisation de la cimenterie.

1978 : Entrée en production début novembre.

1982 : Restructuration de l'ancienne SNMC, et création de l'entreprise régionale des ciments de l'est ERCE.

1998 : Filialisation, à l'instar des autres unités, de la Cimenterie de Ain El Kebira et naissance de la Société des Ciments de Ain El Kebira (SCAEK).

2000 : La société des Ciments d'AIN EL KEBIRA dépasse, pour la première fois de son histoire, le seuil de 1 000 000 de tonnes de production de ciment.

2002 : La certification du système Qualité de la SCAEK à la norme ISO 9001 version 2000.

2003 : Signature d'un contrat avec le partenaire AAF pour la construction et supervision du montage du filtre à manche pour plus de 4 750 000 Euros.

2005 : Signature d'un contrat avec le partenaire ICER France pour l'automatisation des ateliers cru, cuisson et homogénéisation.

2006 : La réalisation, en mai, de l'installation de dépoussiérage par la technologie des filtres à manche pour le traitement des gaz chauds du four. Une technologie introduite pour la première fois en Algérie par la SCAEK.

2008 : La certification, en juin, de la SCAEK à la norme ISO 14001 version 2004.

2008 : La reprise, en juillet, de l'activité de vente détail de l'ancienne SCMCE.

2008 : L'obtention du deuxième prix national pour l'environnement décerné par le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

2009 : La réalisation de l'installation de dépoussiérage par filtres à manches des gaz du refroidisseur.

2009 : Signature du contrat d'ingénierie et de conseil avec CETIM, pour un montant de 788 036 560 DZD/TTC

2009 : Démarrage des travaux de terrassement conformément au cahier des charges relatif au projet de construction de la deuxième ligne de production.

2010 : Une seconde restructuration après la création du Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (Groupe GICA) le 26 novembre 2009, et transfert des actions, parts sociales, participations et autres valeurs immobilières détenues par le groupe ERCE en liquidation au profit du groupe GICA à compter du 30 mars 2010.

2010 : La SCAEK a réussi la mise en service d'un nouveau refroidisseur dans le cadre du programme de mise à niveau de son potentiel de production. Un investissement qui a coûté 484 514 410,02 DZD.

2011 : La SCAEK a dépassé pour la première de son l'histoire le seuil de 1 022 040 de tonnes de clinker.

2011 : La certification de la SCAEK du système de management intégré, ISO9001 version 2008, ISO 14001 version 2004 et OHSAS 18001 version 2007.

2013 : La signature du contrat pour la réalisation d'une deuxième ligne de production avec le constructeur POLYSIUS devenu THYSSEN KRUPP INDUSTRIEL SOLUTIONS (FRANCE) SAS France le 21 Aout 2013.

2014 : La mise en vigueur, le 23 janvier 2014, du contrat signé avec le constructeur POLYSIUS devenu THYSSEN KRUPP INDUSTRIEL SOLUTIONS (FRANCE) SAS France.

2014 : L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCAEK décide l'introduction en bourse de la société des ciments de Ain El Kebira par l'augmentation de 35% de son capital.

2015 : Adoption de résolution par l'AGEX pour l'augmentation du capital de la société de 35%. L'opération sera rendue effective durant la période de souscription prévue pour le mois d'avril 2016.

2016 : -Taux d'avancement du projet de la 2ème ligne a atteint les 93,5% à fin décembre 2016.

- L'intégration de l'unité de Djemila à la SCAEK dont l'activité principale de l'unité est l'extraction et préparation du Gypse .La procédure de fusion comptable s'effectuera par la société absorbante (SCAEK) courant de l'exercice 2017.

- Pour une première à l'échelle nationale, la SCAEK a produit durant l'exercice 2016 (novembre) 300 tonnes de ciment pétrolier, livré pour une compagnie pétrolière.

- L'opération de l'entrée en bourse de la SCAEK appris fin le 13 juin 2016.Cette opération a permis la souscription de 611 480 dans 37 wilayas avec un montant de 978 368 Kda représentant un taux de 5,16 % du montant globale de l'offre. Cette opération n'a pas atteint les objectifs escomptés, elle été déclarée infructueuse par SGBV (société de gestion de la bourse des valeurs)

2018 : Obtention d'un certificat de TEDJ en août, qui est un certificat De conformité aux normes de qualité algériennes pour les ciments CPJ et CRS

2019 : Obtention d'un certificat API (Q1)en juillet relatif au système de gestion de la qualité et 10A lié au produit ciment pétrolier

2020 : Atteindre un record en termes d'exportations de clinker au cours de l'exercice 2020 avec un volume de 865 037 tonnes

1 .3. Statut :

La société des ciments de Ain El Kebira est une société par action filiale du groupe GICA détenteur à 100% de son capital social qui s'élève à :2 200 000 000 DA.

Bâtie sur une superficie de 50 hectares, la cimenterie se trouve à 20 Km au nord- est du chef-lieu de wilaya de Sétif et à 07 km au sud de la daïra d'Ain El Kebira, dont les coordonnées géographiques :

- Longitude (Greenwich) 5° 27' E.

- Latitude nord 36° 20'.

- Altitude 1 040 mètres.

Le siège de la direction générale se trouve dans la ville de Sétif à la cité Bounechada, rue ABACHA Ammar.

La SCAEK dispose de deux (02) lignes de production d'une capacité contractuelle (installée) de 3 000 000 tonnes de ciment portland (CPA) par an :

Ligne01	Ligne 02
<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat SNMC le 23/07/1974 avec un délai de réalisation de 45 mois. - Réception provisoire le : 01/08/1978. - Date entrée en production : Septembre 1978. - Capacité : 1 000 000 Tonnes 	<ul style="list-style-type: none"> - Signature du contrat : 21/08/2013 avec POLYSIUS SAS France. - Mise en vigueur du contrat : 23/01/2014. - Date entrée en production : Avril 2017. - Capacité : 2 000 000 Tonnes.

Tableau 01 : Fiche signalétique de SCAEK

Nom	Société des ciments d'Ain El Kebira « SCAEK »
Forme juridique	SPA
Groupe Siège	GICA
social Direction	Ouled Adouane BP n° 01 Ain El Kebira (19400) – Sétif
Générale P.C.A	Cité Bounechada, Rue ABACHA Ammar – Sétif
Capital social	2 200 000 000,00 DZD
Nombre d'actions	22 000 000
Valeur nominale de l'action	100 DZD
Actionnaire	Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

	(GICA)
Banque	Banque Extérieure d'Algérie – BEA
Registre de commerce	98 B 0082263
Activité principale	Production et commercialisation des ciments
Secteur	Matériaux de construction
Capacités nominales	3 000 000 Tonnes de ciment par an.
Fax	(036) 60.80.80 / (036)60.82.82 / (036)60.83.83 (036) 82.81.81
Site web	http://www.scaek.dz/
Certification	Système de management intégré « Qualité – Santé Sécurité – Environnement » selon les référentiels respectifs ISO 9001 version 2008, ISO 14001 version 2004 et ISO 45001

1.4. L'activité de la cimenterie SCAEK :

Elle produit, actuellement, deux variétés de ciment :

- ✓ Le ciment CPA classe 42,5 selon la norme NA 442 – 2000
- ✓ Le ciment CPA-CEM – 42.5 ES selon la norme NA 443 version 2002.
- ✓ Le ciment CEM II A 32,5 selon la norme NA 442 – 2000
- ✓ Le ciment CPA classe 52,5 selon la norme
- ✓ Le ciment pétrolier classe G
- ✓ Le ciment CRS400 selon la norme NA443/999

2- Présentation du SMSST de la SCAEK

Le system de management de la santé et de la sécurité au travail couvre toutes les activités de la cimenterie. Cette approche assure, d'un côté, une amélioration continue de la performance HSE et, d'autre cote, l'absence de contrôle des accidents et incidents ayant des répercussions sur l'intégrité physique des gens et les dommages subis par les installations et l'environnement.

2-1- Les objectifs stratégiques du politique HSE au sein de SCAEK

Ces objectifs font partie intégrante du processus de planification. Les objectifs stratégiques visés par cette rubrique sont les suivants :

- Améliorer la sécurité des employés en réduisant les accidents de travail et en mettant en œuvre des pratiques de travail sûres.
- Réduire l'impact environnemental en minimisant les émissions de gaz à effet de serre, en optimisant la consommation d'énergie et en favorisant la gestion responsable des déchets.
- Renforcer la conformité aux réglementations HSE en vigueur pour garantir le respect des normes légales et industrielles.
- Promouvoir une culture d'HSE au sein de l'organisation, en sensibilisant les employés et les parties prenantes aux enjeux liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
- Mettre en place un système de gestion efficace pour surveiller, évaluer et améliorer continuellement les performances HSE de la cimenterie.
- Favoriser la responsabilité sociale de l'entreprise en s'engageant activement avec les communautés locales et en contribuant au développement durable de la région.
- Investir dans la formation et le développement des employés pour renforcer leurs compétences en matière de HSE et améliorer leur prise de conscience des risques potentiels.
- Collaborer avec les fournisseurs et les partenaires pour encourager des pratiques durables tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- Ces objectifs visent à garantir que la cimenterie fonctionne de manière responsable sur le plan environnemental, assure la sécurité de ses employés et des communautés environnantes, tout en étant conforme aux réglementations applicables.

2-2- L'implémentation du HSE :

L'implémentation du HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) dans la cimenterie est un processus complexe qui nécessite un engagement de la direction et de tous les employés pour assurer une cimenterie sûre, respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Voici les étapes pour mettre en œuvre le HSE dans la cimenterie :

1. Évaluation des risques : Réalisez une évaluation approfondie des risques associés aux opérations de la société, en identifiant les dangers potentiels pour la santé, la sécurité et l'environnement.

2. Développement d'une politique HSE : Élaborez une politique HSE qui détaille les engagements de la cimenterie en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement, ainsi que les objectifs spécifiques à atteindre.

3. Formation et sensibilisation : Fournissez une formation adéquate aux employés sur les pratiques de travail sûres, les procédures HSE et les politiques de l'entreprise. Sensibilisez-les

également aux enjeux environnementaux et à l'importance de leur rôle dans la sécurité globale de l'usine.

4. Mise en place d'un système de gestion HSE : Établissez un système de gestion HSE complet qui inclut des procédures, des protocoles et des méthodes de suivi des performances en matière de HSE.

5. Planification d'urgence : Élaborez des plans d'urgence pour faire face à d'éventuelles situations critiques, telles que des accidents, des fuites de produits chimiques ou des catastrophes naturelles.

6. Conformité réglementaire : Assurer que toutes les activités de la cimenterie sont conformes aux lois et réglementations HSE en vigueur.

7. Intégration de la culture HSE : Encouragez une culture d'HSE au sein de l'organisation en impliquant activement les employés dans la prise de décision et en récompensant les bonnes pratiques en matière de HSE.

8. Surveillance et évaluation : Mettez en place des mécanismes de surveillance pour suivre les performances HSE de la cimenterie et effectuer régulièrement des évaluations pour identifier les domaines d'amélioration.

9. Communication et transparence : Communiquez de manière transparente avec les employés, les parties prenantes et les communautés environnantes sur les progrès réalisés en matière de HSE et les mesures prises pour résoudre les problèmes.

10. Amélioration continue : Favorisez une culture d'amélioration continue en tirant des leçons des incidents, en mettant en œuvre des actions correctives et préventives, et en intégrant les meilleures pratiques du secteur.

2-3-la sante et la sécurité au SCAEK :

Tableau n02 : l'évolution du taux récidive de blessure entre 2019 -2021

	2019	2020	2021
Nombre des accidents	16	10	20
Nombre de jours perdus pour tous les travailleurs	370	310	305
Taux de récidive de blessure par million d'heures de travail	15	09	10

Source : document interne de l'entreprise

A travers le tableau ci-dessus il nous apparait clairement que les accidents du travail sont en augmentation contenu, et en observant le taux de récidence des blessures, on remarque que l’entreprise a travaillé pour le réduire.

3 - Les risques au sein de l’entreprise SCAEK :

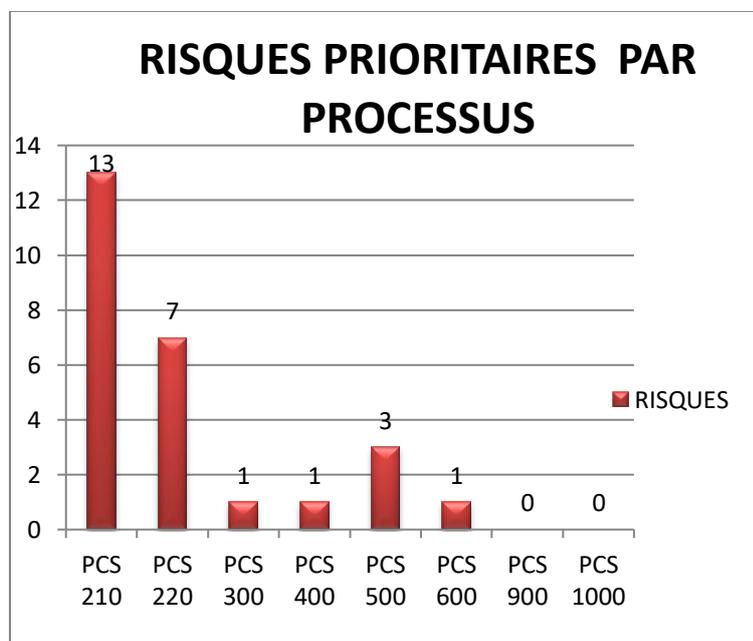
Les processus industriels de la SCAEK sont bien maîtrisés et le ciment n’est pas considéré comme un matériau dangereux. Néanmoins les activités de la SCAEK sont naturellement soumises aux lois et règlements relatifs à l’environnement et la sécurité. Celles-ci imposent des obligations, des restrictions et des mesures de protection de plus en plus rigoureuses concernant, entre autres, l’utilisation des terrains et des produits, la réhabilitation, les émissions atmosphériques, le bruit, les déchets et l’eau, la santé et la sécurité. Les coûts relatifs au respect de ces lois et règlements pourraient augmenter.

Par ailleurs, le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des sanctions notamment financières à l’encontre de la SCAEK.

En matière de risques de pollution et ses impacts sur l’environnement, la SCAEK a procédé, pour l’ancienne ligne, à l’installation de filtres à manche permettant de réduire les émissions de poussière à des niveaux en deçà des normes Algériennes. Concernant la deuxième ligne de production, les exigences contractuelles relatives à toutes les émissions (poussière, gaz...) sont largement au-dessous de celles exigées par les normes Algérienne en vigueur.

Par rapport aux risques liés à la sécurité, l’objectif principal de la SCAEK est de réduire le nombre d’accidents afin de se rapprocher de l’objectif zéro accident, avec la mise en œuvre du référentiel ISO 45001.

Figure 01 : risques prioritaires par processus



PROCESSUS	RISQUES
PCS 210	13
PCS 220	7
PCS 300	1
PCS 400	1
PCS 500	3
PCS 600	1
PCS 900	0
PCS 1000	0

Source : document interne de l’entreprise

- Le processus 210(matières premières) englobe les activités de : Foration, Abbatage à l'explosif, exploitation du gisement calcaire et marne, Transport des matières premières (calcaire), Concassage des matières, Débourage. Il a le nombre le plus élevé des risques (Surdité ,Contamination par inhalation de poussières (risque de maladie), Blessures graves et atteinte mortel, Accident de la route, Brulures, Blessures graves aux membre supérieure, Chute de plain-pied, Projections de coupeaux (maladie oculaire))
- Le processus 220 (fabrication de ciment) qui englobe les activités suivantes : Broyages Cru et Ciment, Alimentation tour, Transport de matière par bandes, Changement des boulets, Cuisson de la farine (four), Dé briquetage du four, Découpage à la scie du réfractaire, Expédition ciment). Il se classe dans le deuxième rang en termes de nombre de risques (Chute de brique ; blessures graves (IPP), blessures, Glissade et chute de plain-pied accident grave, Electrisation/ Electrocutation, Blessures grave (IPP), Inhalation Pneumoconioses/dermatoses et autres MP, Incendie, Blessures, Irritation de la peau et brulures, Explosion. Intoxication)
- Le processus 500(ressources humains) qui contient : Déplacement à l'intérieur de l'usine, Transport du personnel, Activités de bureaux, activités de bureaux, Restauration, Soins en infirmerie Visite médicale) ; il se classe la troisième en terme de risques (Accident de la route, Fatigue visuelle TMS (troubles musculéo-squelettiques), Coupure et blessures, Incendie, Intoxication du personnel, Risque de contagion)
- Les processus 300 et 400 (commerciale et approvisionnement) englobent le transport de marchandise le risque associe à cette activité est les accidents de route.

Conclusion

La société du ciment SCAEK joue un rôle crucial dans le développement du secteur de la construction du pays. grâce à son engagement à fournir des matériaux de qualité , elle a contribué à l'essor des infrastructures et à la croissance économique de l'Algérie et sa politique innovatrices et ses investissements dans les technologies développés, la société couvrira 16 % des besoins du marché de la région est du pays ; elle se hissera parmi les trois meilleures cimenteries du pays en terme de performances opérationnelles et de rentabilité ; elle enregistre le rendement le plus élevé des filiales du groupe GICA . La cimenterie joue aussi un rôle essentiel dans l'engagement envers la santé et la sécurité des employés et l'intégrité de l'environnement pour créer un environnement de travail sur et responsable pour tous.

Section 2 : Présentation de la méthodologie de recherche

La recherche est un processus systématique qui vise à découvrir, étudier et examiner des faits, des idées ou des phénomènes inconnus ou peu compris. Elle vise à acquérir de nouvelles connaissances, à vérifier des hypothèses existantes ou à résoudre des problèmes spécifiques. La recherche peut être menée dans divers domaines et utilise des méthodes rigoureuses pour collecter, analyser et interpréter des données afin de parvenir à des conclusions objectives et fiables.

La méthodologie de recherche, quant à elle, se réfère à l'ensemble des techniques, des procédures et des outils utilisés pour réaliser une recherche de manière systématique et rigoureuse. Elle définit les étapes à suivre, les instruments de collecte de données, les méthodes d'analyse et les approches pour parvenir à des résultats valables et pertinents. Une méthodologie de recherche bien conçue est essentielle pour assurer la validité et la crédibilité des conclusions de la recherche.

1- La méthode utilisée

Dans un sens global, la méthodologie de recherche englobe l'analyse et la structuration méthodiques des principes et des processus logiques qui orientent le travail d'exploration scientifique. Plus spécifiquement, elle concerne à la fois les méthodes ou les instruments d'analyse d'une part, et la mise en place ou la procédure qui oriente leur utilisation d'autre part.

La méthodologie offre un aperçu de la manière dont le chercheur prévoit de répondre directement à la question de recherche et de concrétiser les objectifs de l'étude. Dans le contexte d'une recherche appliquée, elle détaille les étapes et les procédures spécifiques à suivre, Aussi La manière dont les techniques sont alignées avec les objectifs de recherche, en particulier les objectifs spécifiques, joue un rôle crucial dans le processus d'enquête. Les choix méthodologiques doivent être soigneusement adaptés aux buts de l'étude, afin de garantir que les résultats obtenus répondent directement aux questions posées. L'élaboration du modèle empirique revêt également une grande importance, nécessitant une référence solide aux théories existantes. Ce modèle représente le cadre dans lequel les données seront analysées et les relations entre les variables étudiées seront examinées. Les estimations des données recueillies seront conduites méthodiquement, tout en tenant compte de la validité empirique des résultats obtenus. Enfin, l'interprétation des résultats revêt une importance cruciale, car elle implique la synthèse des conclusions, l'analyse de leur signification et leur mise en relation avec les hypothèses initiales.

D'après Maurice Angers « Quel que soit l'objet d'une recherche, la valeur des résultats dépend de celle des méthodes mises en œuvre ». Ainsi, chaque sujet de recherche requiert une approche méthodologique spécifique à suivre.

Notre étude repose sur un objectif principal visant à examiner en profondeur le système de gestion de la santé et de la sécurité de l'entreprise SCAEK dans son ensemble, tout en évaluant l'efficacité de ce système spécifiquement au sein de la station de pompage SP2. Il est clairement évident que notre objectif de vérification de nos hypothèses et de réponse à nos questions s'aligne de manière appropriée avec une approche quantitative. Parmi la gamme variée de méthodes disponibles pour les recherches scientifiques, nous avons délibérément choisi cette méthode qui nous offrira la possibilité de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de recherche.

La méthode quantitative est une approche de recherche scientifique axée sur la collecte et l'analyse de données numériques et mesurables. Elle vise à quantifier les relations entre les variables et à identifier les modèles, les tendances ou les corrélations statistiques. Les données recueillies sont généralement analysées à l'aide de techniques statistiques et mathématiques, ce qui permet de produire des résultats quantitatifs précis et reproductibles. Cette méthode est souvent utilisée pour tester des hypothèses

Lors d'une étude quantitative, l'objectif est d'obtenir des données concrètes et mesurables. Cette approche de recherche repose sur l'utilisation d'outils et de techniques de collecte de données quantitatives, dont la fiabilité et la validité sont généralement établies. Les résultats se traduisent par des données numériques qui sont ensuite analysées par le biais d'analyses descriptives, de tableaux et de graphiques, ainsi que par des méthodes statistiques. Ces analyses servent à décrire et à examiner les relations entre les variables ou facteurs, ainsi qu'à évaluer les changements observés dans la variable dépendante suite à la manipulation de la variable indépendante.

Nous avons opté pour la méthode quantitative, car elle se révèle être l'approche la plus adaptée à notre étude. Cette méthode nous permet de répondre de manière adéquate à nos questions qui requièrent l'analyse statistique de données et la facilité de mise à l'épreuve de nos hypothèses.

2- La technique de collecte des données

La méthode de collecte de données dépend de l'approche choisie et l'utilisation méthodique de celle-ci permet de rassembler les informations nécessaires pour vérifier les hypothèses et répondre aux questions de notre travail.

Suite à notre choix de la méthode de recherche quantitative, en ligne avec les objectifs de notre étude qui visent principalement à évaluer l'efficacité du système de management de la santé et de la sécurité au travail, ainsi qu'à confirmer ou infirmer l'engagement des travailleurs de la station de la cimenterie vis-à-vis de ce système, l'adoption de certaines pratiques préventives au sein de la cimenterie SCAEK et la conformité aux exigences de la nouvelle norme ISO 45001, nous avons procédé à notre enquête sur le terrain en utilisant un questionnaire. Ce questionnaire a été élaboré pour contenir une série de questions directes et a été distribué à des individus spécifiquement ciblés. Ces personnes étaient invitées à inscrire leurs réponses sur le questionnaire, qui devait ensuite être retourné.

Un questionnaire est un outil de collecte de données utilisé dans la recherche qui consiste en une série de questions préparées et structurées, généralement sous forme écrite. Les questions peuvent être ouvertes ou fermées et sont conçues pour recueillir des informations spécifiques auprès des répondants. Les questionnaires sont utilisés pour obtenir des données quantitatives ou qualitatives, en fonction de la nature des questions posées, et sont souvent utilisés pour obtenir des données à grande échelle auprès d'un échantillon de personnes ou de groupes.

Le questionnaire a été distribué au format papier, une stratégie qui s'est avérée hautement efficace pour maximiser la participation. Nous avons formulé des questions claires et aisément compréhensibles pour les répondants. Nous avons mis en place deux catégories de questions fermées dans le but de recueillir des informations précises :

- Des questions à choix unique : ce type de question offre aux personnes interrogées la possibilité de choisir entre deux réponses possibles (Oui ou Non).
- Les questions à choix multiples fermées : ce format permet aux participants de sélectionner une ou plusieurs réponses parmi celles proposées. En outre, nous avons inclus une option de réponse ouverte pour chaque question.

Notre questionnaire se compose de 26 questions. Il a été construit en se basant sur les données collectées à partir de la documentation que nous avons rassemblée sur le sujet, ainsi que sur le référentiel de la norme ISO 45001. nous permettons aux personnes interrogées de répondre de manière autonome tout en accomplissant leurs tâches professionnelles. Le questionnaire se divise en 4 sections, à savoir :

L'axe I : La section initiale comporte 4 questions axées sur les informations personnelles des travailleurs, notamment : le genre, l'âge, le niveau d'éducation et le statut professionnel.

L'axe II : La deuxième section comporte 3 questions qui abordent l'engagement du personnel. Ces questions visent à évaluer le degré d'adhésion de la SCAEK à cette initiative, le niveau d'implication des travailleurs et les différentes formes d'implication observées.

L'axe III : La troisième section comprend 8 questions portant sur les pratiques de prévention. Cette série de questions vise à identifier les principales mesures préventives mises en œuvre au sein de la cimenterie.

L'axe IV : La dernière section du questionnaire comprend 7 questions formulées en accord avec les directives de la nouvelle norme ISO 45001. Ces questions sont destinées à évaluer la conformité du SMSST de la SCAEK avec les exigences de cette norme récente.

3-L'échantillonnage

Au cœur de toute recherche réside l'intention de comprendre, d'analyser et de tirer des conclusions significatives sur un groupe spécifique d'individus, d'éléments ou d'objets qui partagent des caractéristiques communes. Cette entité globale, appelée la "population", constitue le point de départ de toute démarche de recherche. Cependant, dans la plupart des cas, l'étude exhaustive de cette population entière se révèle difficile, voire impossible, en

raison de limitations telles que le temps, les ressources et la faisabilité. C'est ici que le concept d'échantillonnage entre en jeu pour offrir une solution pratique et stratégique.

L'échantillon, en tant que groupe soigneusement sélectionné à partir de la population, représente une fraction de celle-ci. Ce sous-groupe restreint est choisi dans le but de fournir des données exploitables et significatives, tout en permettant des généralisations pertinentes à l'ensemble de la population. L'échantillon devrait idéalement être représentatif et refléter les caractéristiques essentielles de la population, afin que les conclusions tirées puissent être étendues de manière valide.

L'échantillonnage, qui implique la méthodologie de sélection de cet échantillon, est une étape cruciale dans le processus de recherche. Les décisions prises à ce stade influencent directement la qualité et la portée des résultats obtenus. Par conséquent, une sélection d'échantillon méthodique et réfléchie est essentielle pour garantir que les conclusions tirées soient pertinentes, fiables et applicables à la population d'origine.

À travers l'échantillonnage, les chercheurs parviennent à équilibrer l'objectif d'obtenir des données significatives tout en respectant les contraintes pratiques. C'est un compromis entre la recherche de la précision et l'optimisation des ressources disponibles. En fin de compte, la qualité de l'échantillonnage et sa représentativité joueront un rôle majeur dans la validité et la pertinence des découvertes et des conclusions de la recherche.

Le choix de la taille de l'échantillon dépend de plusieurs facteurs, tels que la variabilité naturelle des données, l'objectif de la recherche, la méthode d'analyse utilisée et les ressources disponibles. Des méthodes statistiques spécifiques, comme le calcul de la taille d'échantillon, peuvent être utilisées pour déterminer la taille optimale en tenant compte de ces éléments.

Notre champ d'investigation s'étend à la société de ciment Ain El kebira - Setif. Cette station compte un effectif total de 516 employés. Ces membres du personnel sont répartis en trois catégories distinctes : cadres, agents d'exécution et agents de maîtrise.

- Les cadres : 173

- Les agents de maîtrises : 246

- Les agents d'exécution : 97

Notre sélection d'échantillon découle de notre intention de recueillir des données pertinentes et les plus adaptées à notre recherche. Nous avons fait le choix d'utiliser l'échantillonnage probabiliste en raison de son avantage de connaître et de pouvoir estimer la probabilité de sélection directe, ce qui permet d'évaluer le niveau de représentativité. Plus spécifiquement, nous avons opté pour l'échantillonnage aléatoire simple.

L'échantillonnage aléatoire ou probabiliste est fondé sur la sélection aléatoire d'unités au sein de la population, permettant ainsi de généraliser les conclusions tirées de l'échantillon à l'ensemble de la population en s'appuyant sur une théorie statistique établie. En ce qui concerne l'échantillonnage aléatoire simple, cela signifie que tous les individus de la

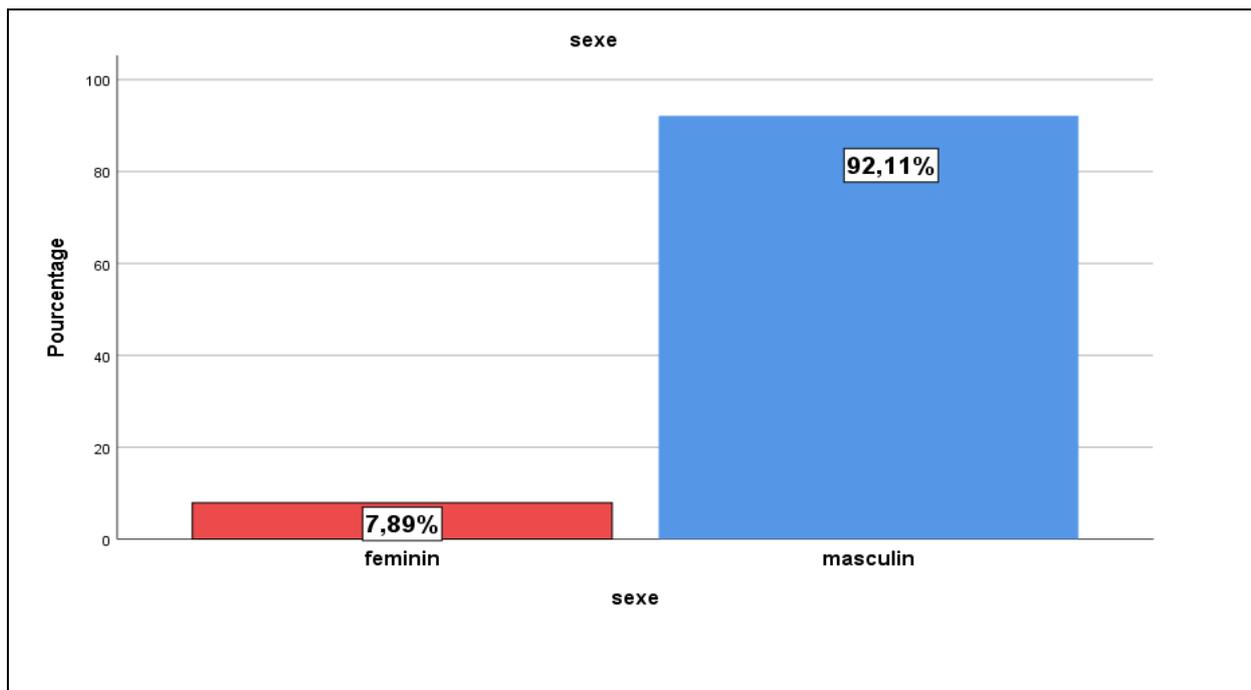
population mère ont une chance égale d'être inclus dans l'échantillon. Le processus de sélection est réalisé directement à partir d'une liste de la population mère, ce qui garantit la représentativité de l'échantillon.

100 questionnaires ont été distribués et 76 questionnaires ont été remplis par les travailleurs de la cimenterie.

Les caractéristiques de l'échantillon étudié :

A- Le sexe :

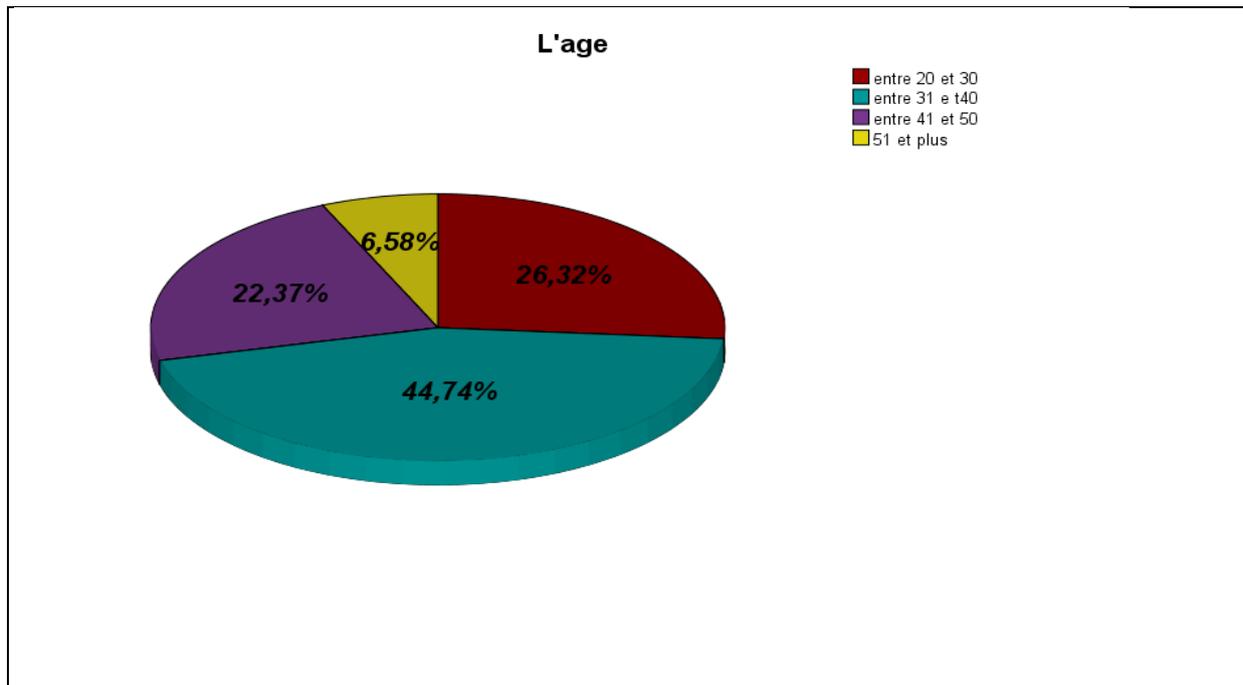
Figure02 : La répartition des individus de l'échantillon selon le sexe



Source : données de l'enquête élaborées à l'aide du logiciel IBM SPSS 25

Les données montrent clairement un déséquilibre de genre au sein de la cimenterie, avec une forte majorité d'employés masculins (92,11%) par rapport aux employées féminines (7,89%). Cela pourrait refléter aux conditions de travail moins attrayantes pour les femmes.

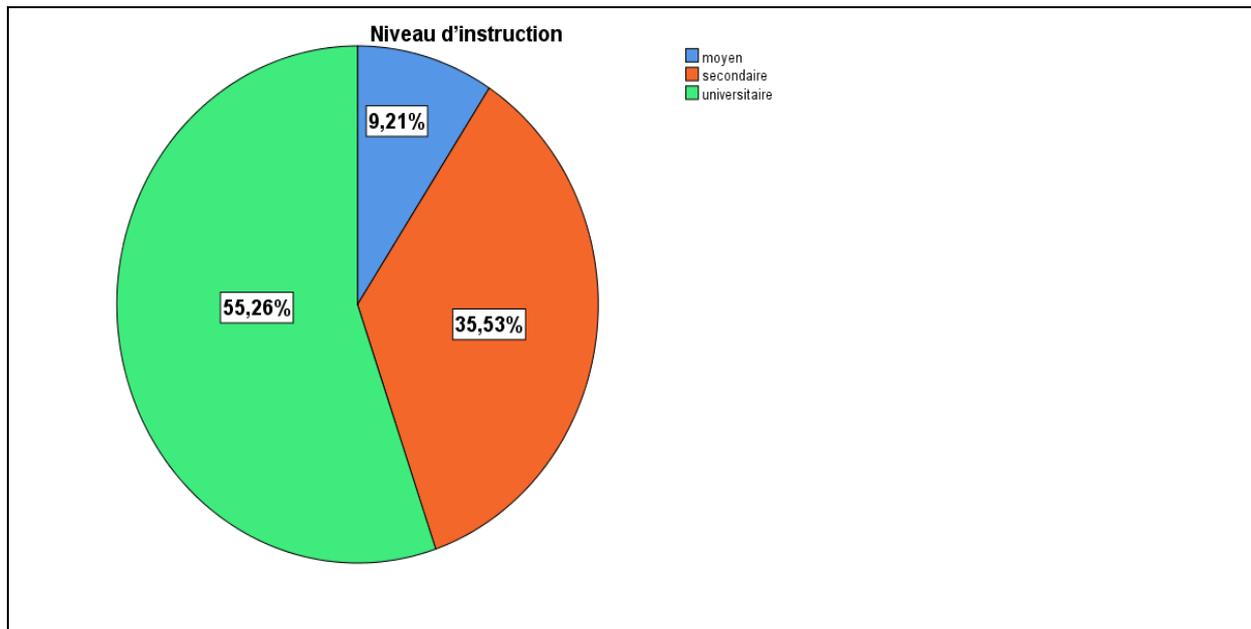
Ces résultats indiquent que la majorité de l'échantillon est masculin en raison de la nature spécifique du travail effectué au sein de la cimenterie, qui attire principalement des hommes en raison des efforts physiques requis et des risques associés aux postes.

B- L'âge :**Figure03 : la répartition des individus de l'échantillon selon l'âge**

Source : données de l'enquête élaborées à l'aide du logiciel IBM SPSS 25

Selon la figure fournie, la tranche d'âge la plus représentée au sein de l'échantillon étudié est celle des individus âgés de 31 à 40 ans, avec un pourcentage de 44,74%. Elle est suivie par la catégorie des 41-50 ans, représentant 26,32% de l'échantillon. Les personnes âgées de 20 à 30 ans représentent 22,37% de l'échantillon, tandis que la dernière catégorie, 51 ans et plus, constitue 6,58%.

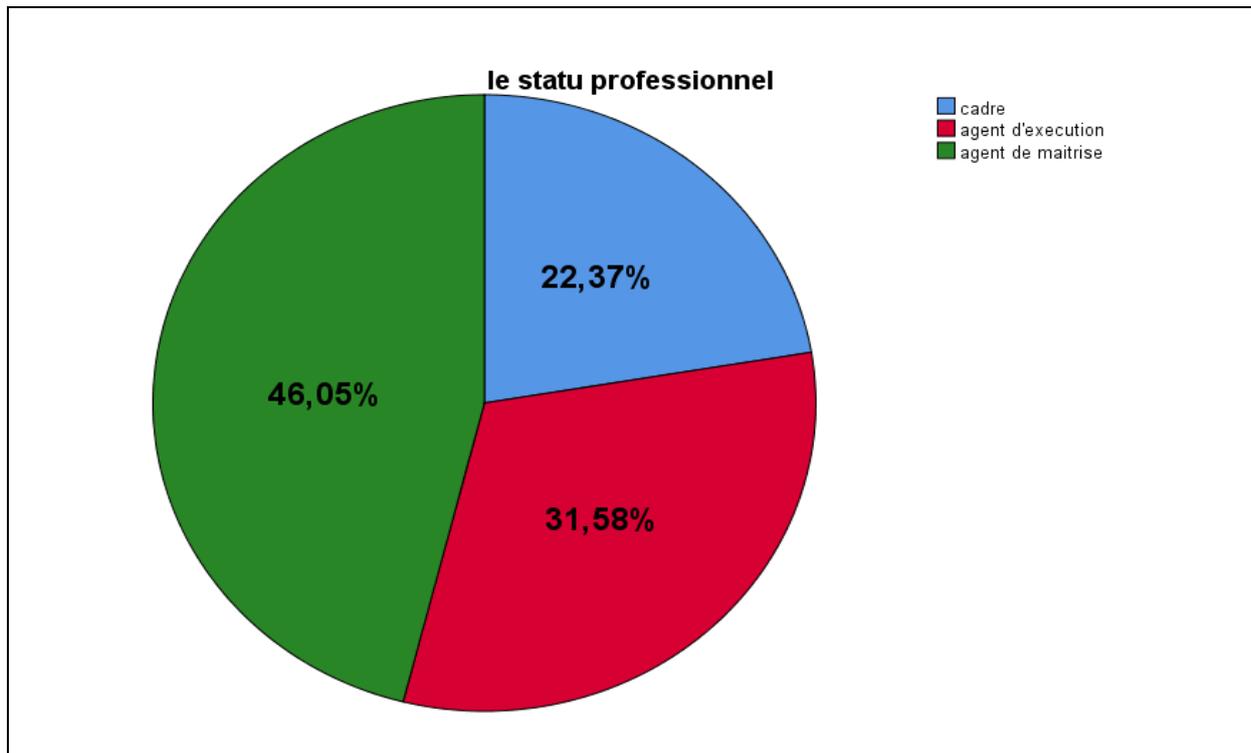
Ces données mettent en évidence une concentration élevée de personnes âgées de 31 à 40 ans au sein de la cimenterie. Cette situation pourrait s'expliquer par les efforts de la société pour créer un environnement de travail stable et favorable, incitant ainsi les employés à rester en poste jusqu'à leur retraite. Par ailleurs, la présence significative de travailleurs plus jeunes (20-40 ans) indique que la station mise également sur un effectif jeune, ce qui contribue à maintenir une énergie et une activité élevées parmi les employés. Le pourcentage de personnes âgées entre 41 et 50 ans (22,37%) semble également significatif, ce qui suggère une présence solide de travailleurs expérimentés au sein de l'entreprise.

C- Niveau d'instruction :**Figure04 : La répartition des individus de l'échantillon selon le niveau d'instruction**

Source : données de l'enquête élaborées à l'aide du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête au sein de la cimenterie indiquent que le personnel se divise en plusieurs catégories en fonction de leur niveau d'instruction. Environ 55,26 % des employés ont atteint un niveau universitaire, ce qui suggère un groupe de travailleurs ayant une formation plus avancée et des compétences spécifiques. Le niveau 2 secondaire représente la plus grande proportion, avec 35,53 %, indiquant que la majorité du personnel possède un niveau d'éducation de base. Enfin, un niveau moyen d'éducation est observé chez environ 9,21% des travailleurs, ce qui pourrait être interprété comme un groupe de personnes ayant un niveau éducatif intermédiaire.

Ces résultats pourraient avoir des implications sur les compétences et les capacités du personnel dans la cimenterie, ainsi que sur les possibilités de développement professionnel au sein de l'entreprise. Cela suggère que la cimenterie effectue ses recrutements en fonction des exigences et des besoins spécifiques des postes de travail, et la nature des tâches au sein de la SCAEK, qui nécessitent un certain niveau de connaissances intellectuelles.

D- Le statut professionnel :**Figure05 : La répartition des individus de l'échantillon selon le statut professionnel**

Source : données de l'enquête élaborées à l'aide du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête menée au sein de la cimenterie mettent en évidence la répartition des statuts professionnels parmi le personnel. Les cadres représentent environ 22,37 % de l'ensemble, ce qui suggère la présence d'une couche de gestionnaires supérieurs responsables de la prise de décision et de la supervision. Les agents de maîtrise forment la plus grande part avec 46,05 %, ce qui indique un groupe important de personnel intermédiaire chargé de superviser les opérations et les équipes. Enfin, les agents d'exécution constituent environ 31,58 %, représentant les travailleurs directement impliqués dans l'exécution des tâches opérationnelles.

Ces résultats suggèrent une hiérarchie organisationnelle bien définie au sein de la cimenterie, avec une distribution équilibrée des rôles de gestion, de supervision et d'exécution. Cette répartition peut refléter une structure organisationnelle solide visant à optimiser l'efficacité et la coordination des opérations au sein de l'entreprise.

Section 3 : Analyse des données et interprétation des résultats

L'analyse des informations recueillies à travers notre questionnaire représente une étape cruciale de notre démarche de recherche. Les données que nous avons collectées reflètent non seulement les perspectives et les expériences des participants, mais également des indices pertinents pour éclairer les questions centrales de notre étude.

Dans cette section, nous explorerons les données collectées en profondeur, en utilisant des techniques d'analyse statistique et qualitative pour mettre en évidence les schémas et les tendances significatifs. Cette analyse rigoureuse nous conduira vers une meilleure compréhension des dynamiques en jeu au sein de notre cimenterie, tout en éclairant nos objectifs de recherche et en fournissant des éléments tangibles pour répondre à nos questions clés.

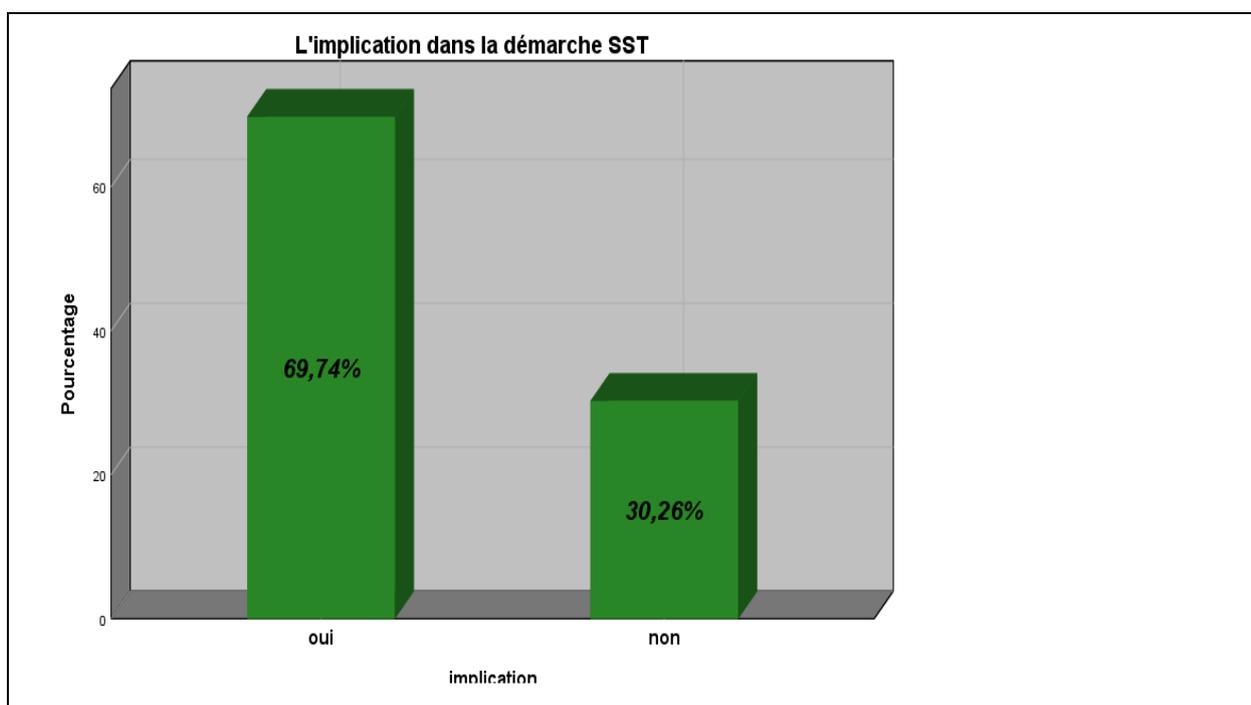
1- Analyse des données de l'axe N° 2 : L'implication du personnel

On va analyser le deuxième axe de notre questionnaire, qui consiste à confirmer ou infirmer l'hypothèse suivante :

« Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise prend en compte l'approche d'implication des employés. »

« L'évaluation du système de management de la santé et de la sécurité au travail par les employés dépend de leur engagement dans la mise en place de ce système. »

Figure06 : La répartition des individus de l'échantillon selon l'implication dans la démarche de la SST



Source : données de l'enquête élaborées à l'aide du logiciel IBM SPSS 25

Les données obtenues en réponse à la question "Avez-vous participé à la démarche de la santé et sécurité au travail dans la cimenterie ?" révèlent une participation considérable des individus interrogés. Précisément, 69,74% des participants ont confirmé leur engagement en ayant répondu positivement. En contrepartie, 30,26 % des répondants ont indiqué ne pas avoir pris part à ces initiatives.

Cette répartition des réponses souligne une implication marquée des employés dans les initiatives liées à la santé et à la sécurité au travail au sein de la cimenterie. Cependant, une proportion non négligeable indique ne pas avoir participé à ces démarches. L'analyse de ces résultats nous permettra de mieux appréhender les facteurs sous-jacents à ces deux réponses et d'identifier les aspects qui nécessitent éventuellement une attention particulière pour garantir une participation plus large et homogène dans les efforts de santé et sécurité au travail.

Tableau 03 : Les individus impliqués de l'échantillon et leurs rôles dans la démarche SST

Valide	76	100%
Manquant	0	0%

Le rôle des employés dans cette Démarche	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
La déclaration des risques et des situations dangereuses auxquels ils ont fait face au cours de vos activités	44	57,9	57,9	57,9
Participation à l'identification de solutions et de mesures correctrices à éliminer les dangers	32	42,1	42,1	100,0
c) choisir de thèmes de communication en matière de SST	0	0	0	
Total	76	100,0	100,0	

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Suite à la question sur le rôle de l'implication du personnel dans la démarche, les résultats obtenus mettent en lumière des perspectives significatives. Les réponses recueillies reflètent les différentes manières dont les employés perçoivent leur contribution à la démarche de santé et sécurité.

Précisément, 57,9 % des répondants ont souligné le rôle de la déclaration des risques et des situations dangereuses comme leur principale implication. Cela indique une prise de conscience de la part de ces employés quant à leur responsabilité dans la communication des problèmes de sécurité potentiels, contribuant ainsi à l'identification précoce des risques.

D'autre part, 42,1 % des participants ont souligné leur rôle dans la participation à l'identification des solutions et des mesures correctives pour éliminer les dangers. Cette réponse dénote une implication proactive des employés dans le processus d'amélioration continue, mettant l'accent sur la recherche de solutions et de mesures pour réduire les risques identifiés.

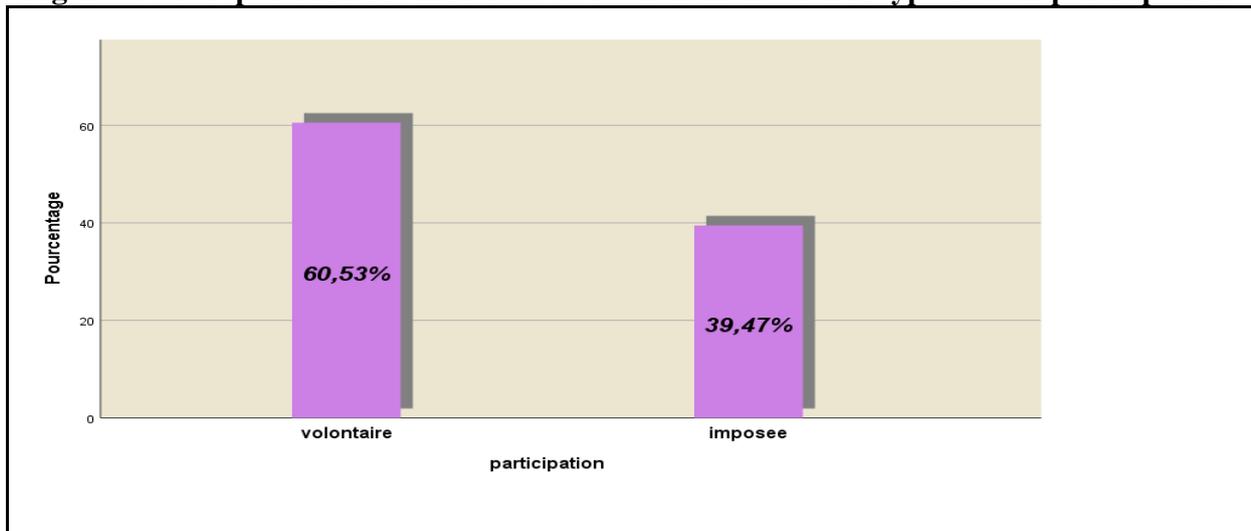
Ces résultats soulignent la diversité des rôles et des contributions des employés dans la démarche de santé et sécurité. Leur implication dans la déclaration des risques et des situations dangereuses, ainsi que dans la recherche de solutions, témoigne de leur engagement actif envers la sécurité au sein de la cimenterie. Ces conclusions fournissent des insights précieux pour renforcer et orienter les initiatives visant à accroître la participation des employés dans les efforts de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Tableau04 : La répartition des individus de l'échantillon selon le type de leur participation

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Volontaire	46	60,5	60,5	60,5
Imposée	30	39,5	39,5	100,0
Total	76	100,0	100,0	

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Figure07 : la répartition des individus de l'échantillon selon le type de leur participation



Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

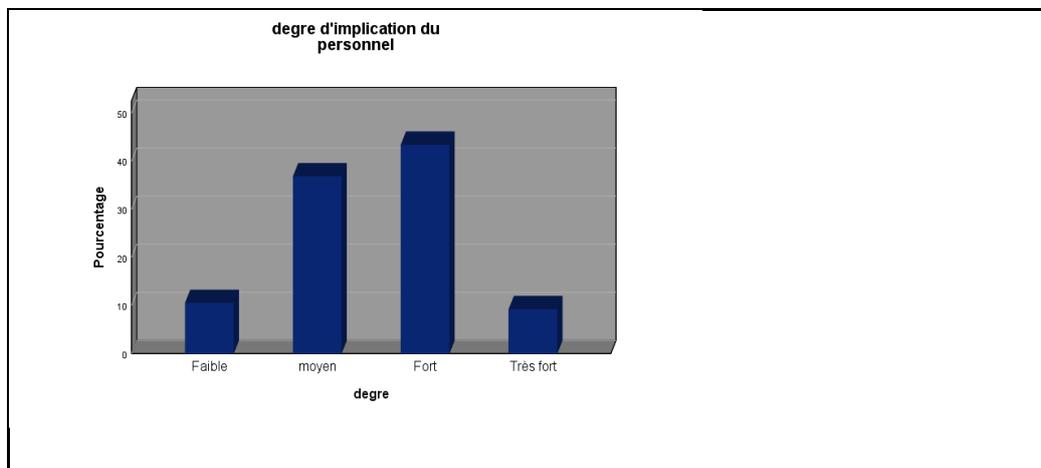
Le fait que 60,63% des personnes interrogées participent volontairement à la démarche de santé et sécurité au travail est encourageant. Cela pourrait indiquer un niveau élevé de sensibilisation et d'engagement de la part d'une partie importante du personnel. Ces participants volontaires sont susceptibles d'avoir une compréhension plus profonde des enjeux liés à la sécurité au travail et pourraient être de précieux défenseurs de l'adoption de bonnes pratiques au sein de la cimenterie. Les 39,47% de participants ayant déclaré que leur

participation était imposée mettent en évidence un défi potentiel en matière de culture de sécurité au sein de la cimenterie.

La répartition entre adhésion volontaire et adhésion imposée a des implications pour la culture de sécurité au sein de la cimenterie. Les participants volontaires sont susceptibles de contribuer positivement à la culture en encourageant leurs pairs à suivre les bonnes pratiques et en partageant leurs connaissances. Cependant, il est important de veiller à ce que les participants imposés comprennent l'importance de la sécurité et ne se conforment pas uniquement par obligation.

Ces résultats reflètent une diversité d'attitudes et de motivations envers la santé et la sécurité au travail au sein de la cimenterie. Une approche holistique qui considère à la fois les participants volontaires et les participants imposés permettra de développer une culture de sécurité solide et durable.

Figure08 : la répartition des individus de l'échantillon selon leur degré d'implication



Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Tableau05 : La répartition des individus de l'échantillon selon leur degré d'implication

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Très faible	0	0	0	0
Faible	8	10,5	10,5	10,5
moyen	28	36,8	36,8	47,4
Fort	33	43,4	43,4	90,8
Très fort	7	9,2	9,2	100,0
Total	76	100,0	100,0	

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats obtenus en réponse à la question concernant le degré de participation du personnel à la politique de santé et sécurité au sein de la cimenterie révèlent des tendances intéressantes. Une variété de réponses a été enregistrée, fournissant des indices précieux sur la perception des employés quant à leur engagement vis-à-vis de cette politique.

Parmi les participants, une proportion significative, soit 43,4 %, a exprimé un niveau de participation qualifié de "fort". Cette réponse suggère un degré élevé d'engagement et d'implication du personnel dans la mise en œuvre de la politique de santé et sécurité.

De plus, 36,8 % des participants ont répondu en indiquant un niveau de participation "moyen". Cette réponse peut refléter une implication modérée des employés, mettant en évidence des opportunités potentielles d'amélioration dans la promotion de la politique de santé et sécurité au sein de la cimenterie.

Les réponses "très fort" et " faible" ont été fournies respectivement par 9,2% et 10,5 % des répondants. Ces extrémités du spectre indiquent des niveaux d'engagement très élevés et très faibles, mettant en évidence des divergences significatives dans les attitudes et les perceptions du personnel.

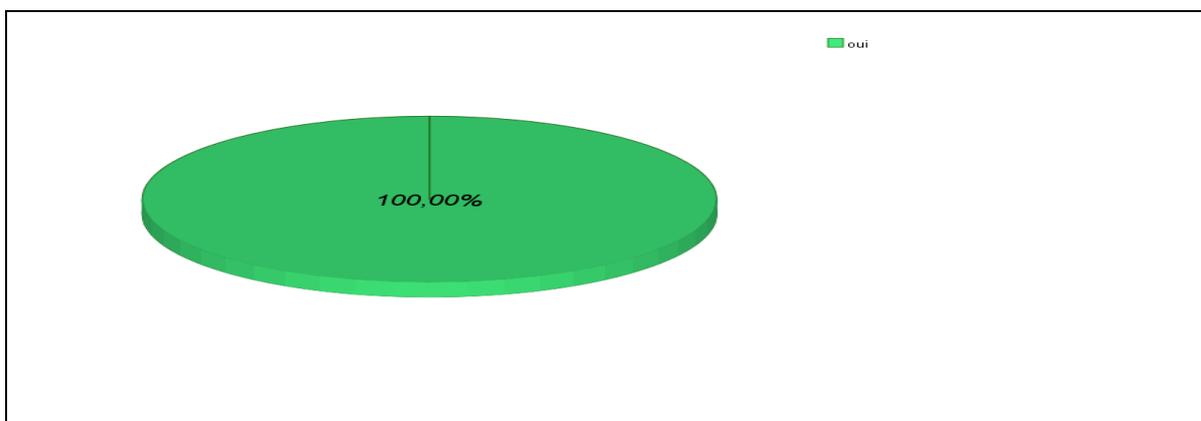
En analysant ces résultats, il devient possible de mieux comprendre les degrés de participation et d'implication du personnel dans la politique de santé et sécurité. Cette compréhension peut guider la mise en place de mesures visant à renforcer l'adhésion des employés à cette politique et à favoriser une culture de sécurité solide au sein de la cimenterie.

2- Analyse des données de l'axe N° 3 : Les pratiques en matière de la prévention

Le troisième axe consiste à confirmer ou infirmer l'hypothèse suivante :

« Les mesures de prévention des risques professionnels au sein de SCAEK incluent l'évaluation des risques, la formation à la SST, la sensibilisation en matière de sécurité.»

Figure09 : la répartition des individus de l'échantillon selon l'existence des risques liés aux postes de travail



Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête menée au sein de la cimenterie, où 100 % des travailleurs ont répondu "oui" à la question sur l'existence de risques professionnels associés à leur poste de travail et où aucun travailleur n'a répondu "non", indiquent une perception commune des risques au sein de l'environnement de travail, les réponses pourraient refléter une culture de sécurité solide au sein de la cimenterie, où les travailleurs sont conscients des risques

potentiels et comprennent l'importance de les reconnaître. La réponse "oui" de tous les travailleurs pourrait également être le résultat d'une communication ouverte sur les dangers liés aux activités de la cimenterie et de la mise en place de protocoles de sécurité stricts. Dans l'ensemble, ces résultats pourraient indiquer une prise de conscience collective des risques professionnels, mais il serait important de s'assurer que cette prise de conscience se traduise par des mesures concrètes visant à garantir la sécurité et le bien-être des travailleurs dans l'environnement de la cimenterie.

Tableau06 : La répartition des individus de l'échantillon selon la nature des risques professionnels

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Maladies	34	44,7	44,7	40,8
accidents	45	59,2	59,2	100,0
Total	79	103,90	100,0	

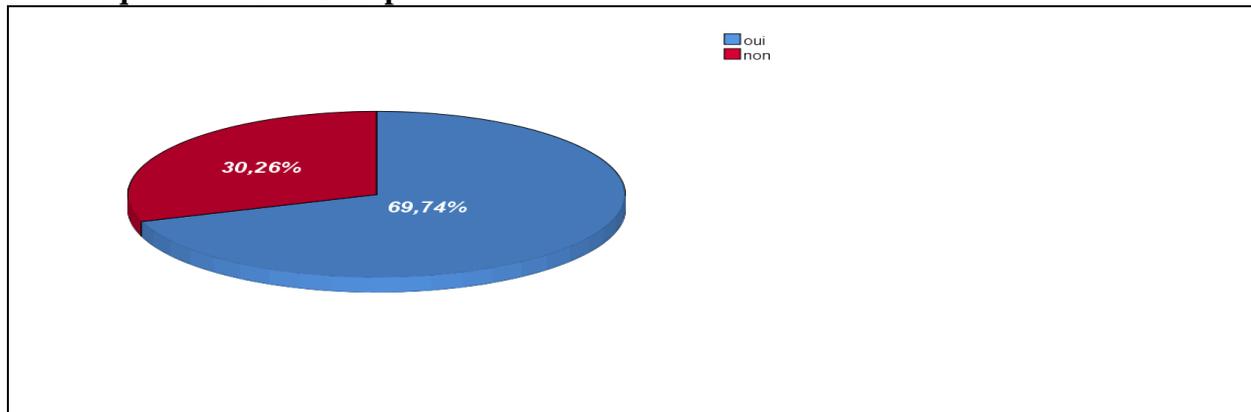
Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Sur la base de ces résultats, 44,7 % des personnes interrogées déclarent avoir contracté des maladies en raison de la nature de leur emploi, alors que 59,2% des répondants affirment en avoir des accidents du travail pendant qu'ils exercent leurs fonctions.

Les données montrent que parmi les participants interrogés, 44,7 % reconnaissent l'existence de maladies professionnelles en lien avec leur poste de travail. Cela peut indiquer plusieurs choses. D'abord, il est possible que ces travailleurs aient une compréhension plus approfondie des risques inhérents à leur environnement professionnel. Ils pourraient être conscients des effets néfastes que certains facteurs, comme l'exposition à la poussière de ciment ou à des produits chimiques, pourraient avoir sur leur santé à long terme.

D'un autre côté, 59,2 % des répondants reconnaissent l'existence d'accidents de travail liés à leur poste de travail. Cette reconnaissance peut indiquer que ces travailleurs sont conscients des situations dangereuses auxquelles ils pourraient être exposés dans leur environnement de travail. Cela pourrait aussi être le signe d'une culture d'entreprise positive en matière de signalement et de prévention des accidents.

Figure10 : Distribution des individus dans l'échantillon selon qu'ils sont informés ou non des risques associés à leur poste.

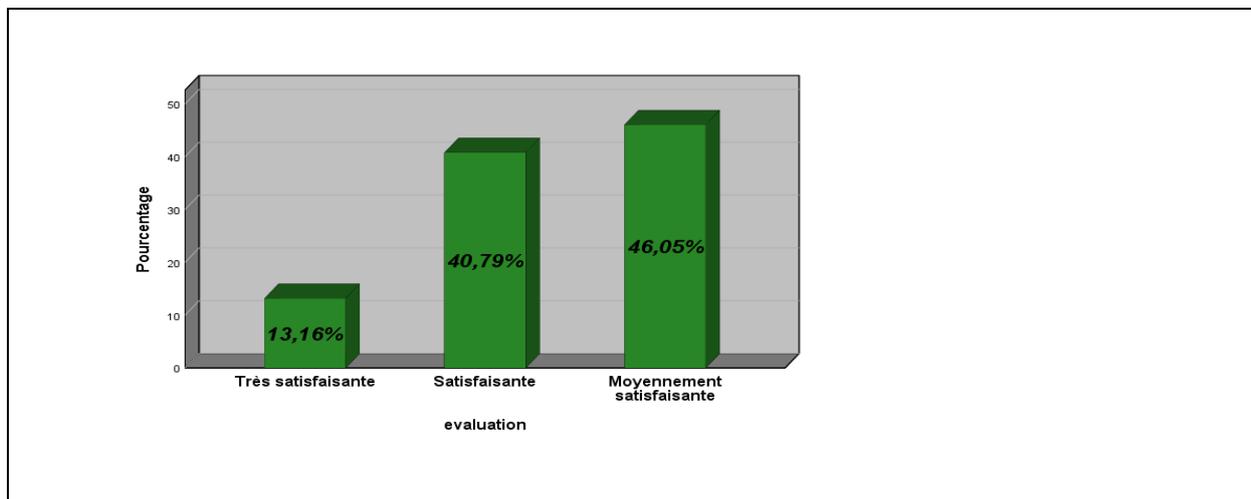


Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête indiquent que la question de savoir si les travailleurs sont informés ou non sur les risques associés à leur poste a été examinée. Sur la base des réponses fournies par les participants, il ressort que 69,74 % des travailleurs ont répondu par l'affirmative, c'est-à-dire qu'ils sont informés sur les risques liés à leur poste. D'autre part, 30,26 % des travailleurs ont répondu par la négative, indiquant ainsi qu'ils ne se sentent pas informés des risques auxquels leur poste pourrait les exposer.

Ces résultats suggèrent que la majorité des travailleurs interrogés ont une connaissance consciente des risques associés à leur poste. Cela peut être le résultat d'une communication efficace de la part de l'employeur ou d'une culture organisationnelle qui valorise la sécurité et la sensibilisation aux risques. D'un autre côté, le pourcentage non négligeable de travailleurs se sentant mal informés sur les risques soulève des questions concernant les méthodes de communication et de formation en matière de sécurité au sein de l'entreprise.

Figure11 : la répartition des individus de l'échantillon selon l'évaluation de la politique de la prévention



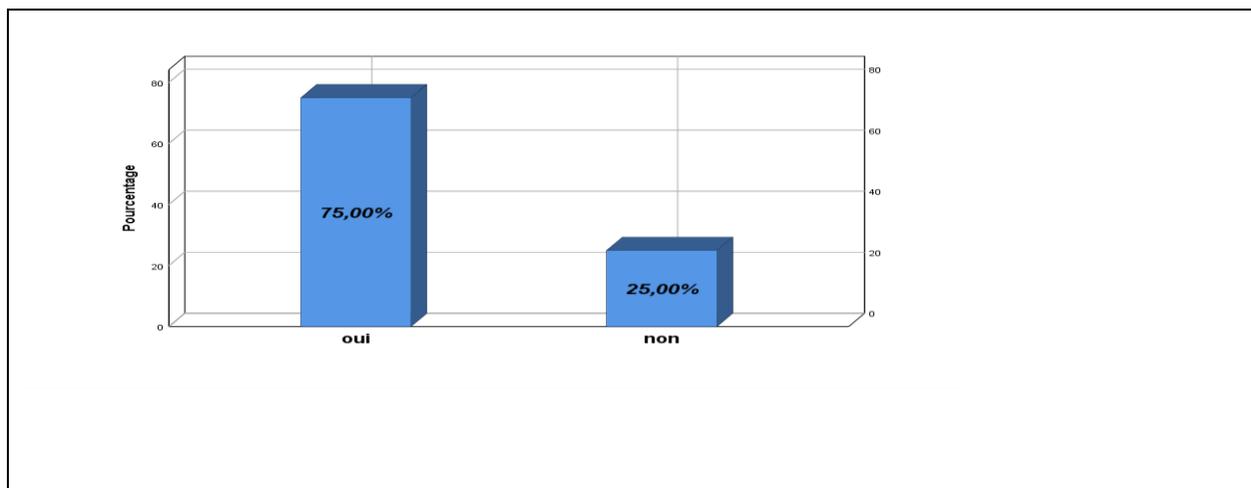
Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête indiquent que la question de l'évaluation de la politique de prévention ou les réponses sont : Très satisfaisante (13,16 %) : Un petit pourcentage de répondants considère la politique de prévention comme étant très satisfaisante. Cela pourrait suggérer que certains aspects de la politique de prévention, tels que les mesures de sécurité en place, les formations offertes ou les protocoles de prévention, sont perçus comme très efficaces et rassurants pour ces répondants.

Satisfaisante (40,79 %) : La majorité des répondants jugent la politique de prévention comme satisfaisante. Cela peut indiquer qu'un grand nombre de personnes sont globalement satisfaites des mesures de sécurité et des efforts de prévention mis en œuvre au sein de la cimenterie. Cependant, il reste possible que certaines améliorations soient souhaitées pour atteindre un niveau de satisfaction plus élevé.

Moyennement satisfaisante (46,05 %) : Près de la moitié des répondants considèrent la politique de prévention comme moyennement satisfaisante. Ceci suggère qu'il existe des préoccupations ou des domaines où l'efficacité des mesures de prévention peut être améliorée. Il serait important de creuser davantage pour comprendre les raisons de cette perception mitigée et pour identifier les domaines spécifiques qui nécessitent des améliorations.

Figure12 : La répartition des individus de l'échantillon selon la disponibilité des équipements de protection



Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête concernant la fourniture d'équipements de protection au sein de l'entreprise : 75 % répondent "Oui" un pourcentage significativement élevé des répondants est favorable à l'idée que l'entreprise fournisse les équipements de protection nécessaires. Cela suggère que la majorité des employés considèrent comme importante la disponibilité d'équipements de protection adéquats. Cette réponse peut refléter une préoccupation partagée pour la sécurité au travail et l'importance accordée par les employés à leur propre bien-être. 25 % répondent "Non" un quart des répondants ne sont pas d'accord avec l'idée que l'entreprise fournisse les équipements de protection nécessaires. Cette réponse peut être attribuée à plusieurs raisons possibles, telles que des préoccupations concernant la qualité des

équipements fournis, des expériences passées négatives, ou peut-être même un sentiment de confiance envers leurs propres mesures de sécurité.

Tableau07 : La répartition des individus de l'échantillon selon la nature des équipements de protection fournis

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide
Casques	42	55,3	55,3
Masques	31	40,8	40,8
Lunettes de protection	30	39,5	39,5
Tabliers	42	55,3	55,3
Souliers et bottes	40	52,6	52,6
Les gants	13	17,1	17,1
Stop bruit	10	13,2	13,2
Vêtement de protection	20	26,3	26,3
Total	228	300	300

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

- Casques (55,3 %) : La majorité des répondants indiquent que des casques sont fournis par l'entreprise. Cela suggère que la protection de la tête est une priorité et que les employés sont équipés pour réduire les risques de blessures à la tête dans leur environnement de travail.

- Masques (40,8 %) : des répondants mentionnent que des masques sont fournis. Cela peut indiquer que l'entreprise accorde de l'importance à la protection respiratoire, en particulier si les processus de production génèrent des poussières ou d'autres substances potentiellement nocives pour les voies respiratoires.

- Lunettes de protection (39,5 %) : des répondants disent que des lunettes de protection sont fournies. Cela suggère que l'entreprise reconnaît les risques pour les yeux et prend des mesures pour prévenir les blessures oculaires potentielles.

- Tabliers (55,3 %) : des répondants indiquent que des tabliers sont fournis. Les tabliers peuvent être utilisés pour protéger les vêtements des salissures et des produits chimiques, indiquant une préoccupation pour la sécurité et le confort des employés.

- Souliers et boots (52,6 %) : Plus de la moitié des répondants signalent que des souliers et des boots sont fournis par l'entreprise. Cela indique que la sécurité des pieds est une préoccupation majeure, et les chaussures de sécurité sont souvent requises dans des environnements industriels pour éviter les blessures aux pieds.

- Gants (17,1 %) : Un pourcentage des répondants mentionne la fourniture de gants. Cela peut suggérer que l'utilisation de gants n'est pas nécessaire pour tous les postes de travail au sein de l'entreprise.

- Équipements auditifs (13,2 %) : Un pourcentage des répondants mentionne des équipements pour réduire les bruits, ce qui montre une prise en compte des risques liés au bruit excessif et à la protection de l'ouïe.

- Vêtements de protection (26,3 %) : Environ 26,3 % des répondants disent que des vêtements de protection sont fournis. Cela suggère que certains aspects du travail exigent des vêtements spécifiques pour garantir la sécurité et prévenir les blessures.

Globalement, les résultats montrent que l'entreprise prend des mesures pour fournir divers équipements de protection à ses employés, allant des équipements de protection personnelle (casques, masques, lunettes) aux équipements pour faciliter le travail (tabliers, chaussures).

Tableau08 : La répartition des individus de l'échantillon selon leurs avis sur les actions préventives

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide
Formation	46	60,5	60,5
Amélioration des conditions du travail	33	43,4	43,4
Renforcement d'équipements	31	40,8	40,8
Sensibilisation	40	52,6	52,6
Total			

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête concernant les mesures mises en œuvre par l'entreprise pour réduire les accidents de travail :

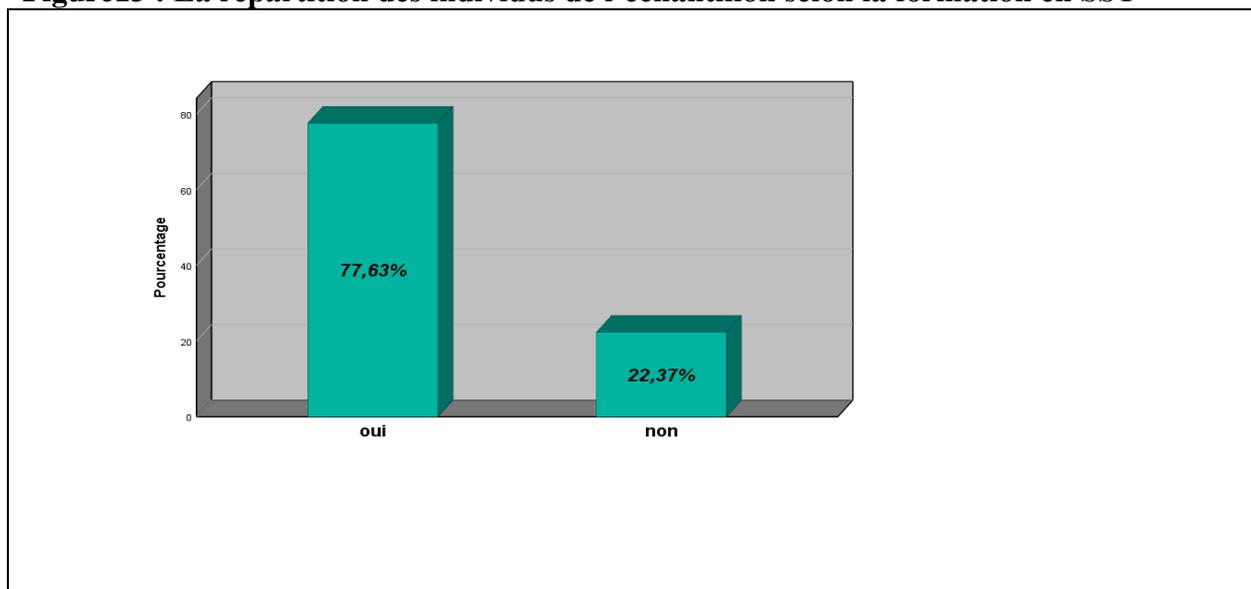
- Formation (60,5 %) : Une majorité significative des répondants considèrent que la formation est une mesure mise en place pour réduire les accidents de travail. Cela indique que l'entreprise accorde de l'importance à l'éducation des employés concernant les bonnes pratiques de sécurité au travail, les procédures à suivre et la sensibilisation aux risques potentiels.

- Amélioration des conditions de travail (43,4 %) : des répondants mentionnent que l'entreprise a mis en œuvre des améliorations des conditions de travail pour réduire les accidents. Cela peut inclure des initiatives visant à réduire les risques ergonomiques, à optimiser l'organisation des tâches ou à aménager l'environnement de travail pour minimiser les risques d'accidents.

- Renforcement des équipements de protection (40,8 %) : des répondants signalent que l'entreprise a renforcé les équipements de protection pour réduire les accidents de travail. Cela suggère que l'entreprise reconnaît l'importance d'offrir des équipements de protection de haute qualité et adaptés aux différents besoins des employés.

- Sensibilisation (52,6 %) : Une majorité des répondants mentionnent la sensibilisation comme mesure mise en œuvre. Cela implique que l'entreprise investit dans des campagnes de communication et de sensibilisation pour informer les employés des risques potentiels, des procédures de sécurité et des comportements à adopter pour prévenir les accidents. Globalement, les résultats montrent que l'entreprise a mis en place un éventail de mesures visant à réduire les accidents de travail. La formation, la sensibilisation et l'amélioration des conditions de travail sont des facteurs clés pour prévenir les accidents et créer un environnement de travail sûr. Le renforcement des équipements de protection indique également une attention portée à la sécurité personnelle des employés.

Figure13 : La répartition des individus de l'échantillon selon la formation en SST



Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de l'enquête concernant la perception de la formation en santé et sécurité au travail :

77,63 % disent "Oui" (bien formés) : Un pourcentage élevé des répondants indique qu'ils se sentent bien formés en matière de santé et sécurité au travail. Cette réponse positive suggère que la majorité des employés se sentent confiants dans leur niveau de formation en matière de sécurité, ce qui peut contribuer à une meilleure conscience des risques et à une réduction potentielle des accidents. 22,37 % disent "Non" : des répondants indiquent qu'ils ne se sentent pas bien formés en matière de santé et sécurité au travail. Cette réponse peut être le signe de certaines lacunes ou préoccupations concernant la formation existante. Les raisons de cette réponse négative pourraient être diverses, allant d'un manque de formation adéquate à des préoccupations sur la manière dont les politiques de sécurité sont appliquées sur le terrain.

Tableau 09: La répartition des individus de l'échantillon selon le type de formation en SST

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Théorique	7	9,2	10,1	10,1
	Pratique	24	31,6	34,8	44,9
	Théorique et pratique	38	50,0	55,1	100,0
	Total	69	90,8	100,0	
Manquant	Système	7	9,2		
Total		76	100,0		

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

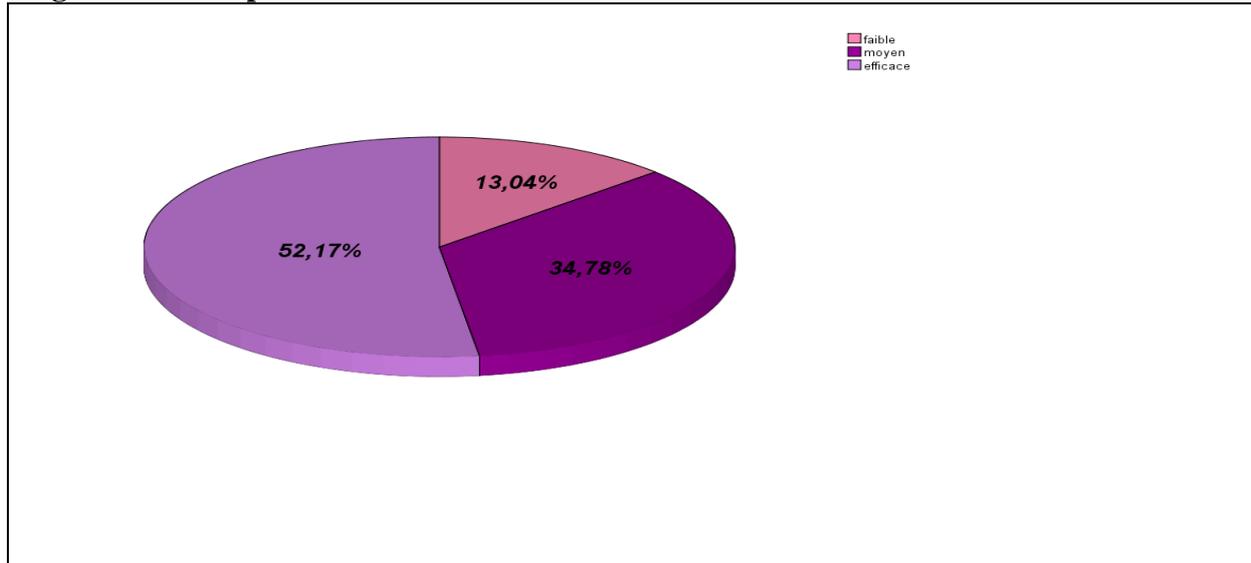
Les résultats de l'enquête concernant le type de formation en santé et sécurité au travail :

- Formation théorique (10,1 %) : Un faible pourcentage des répondants indique avoir reçu une formation théorique en santé et sécurité au travail. Cela peut impliquer des sessions de formation où les concepts, les règles et les procédures de sécurité sont expliqués aux employés sans une composante pratique immédiate.
- Formation pratique (34,8 %) : des répondants mentionnent avoir reçu une formation pratique en santé et sécurité au travail. Cela suggère que ces employés ont participé à des sessions de formation où ils ont été directement impliqués dans des simulations, des exercices ou des démonstrations pratiques liées à la sécurité au travail.
- Formation théorique et pratique simultanément (55,1 %) : La majorité des répondants avoir reçu une formation qui combine à la fois des éléments théoriques et pratiques. Cela implique que la formation en santé et sécurité au travail dans cette entreprise est conçue pour offrir aux employés à la fois des connaissances conceptuelles et des compétences pratiques nécessaires pour gérer les situations de sécurité au travail de manière effective.

Tableau10 : La répartition des individus de l'échantillon selon l'efficacité de la formation

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Faible	9	11,8	13,0	13,0
	Moyen	24	31,6	34,8	47,8
	Efficace	36	47,4	52,2	100,0
	Total	69	90,8	100,0	
Manquant	Système	7	9,2		
Total		76	100,0		

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Figure 14: La répartition des individus de l'échantillon selon l'efficacité de la formation

Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

L'interprétation des résultats de l'enquête concernant l'efficacité de la formation en santé et sécurité au travail au sein de la cimenterie :

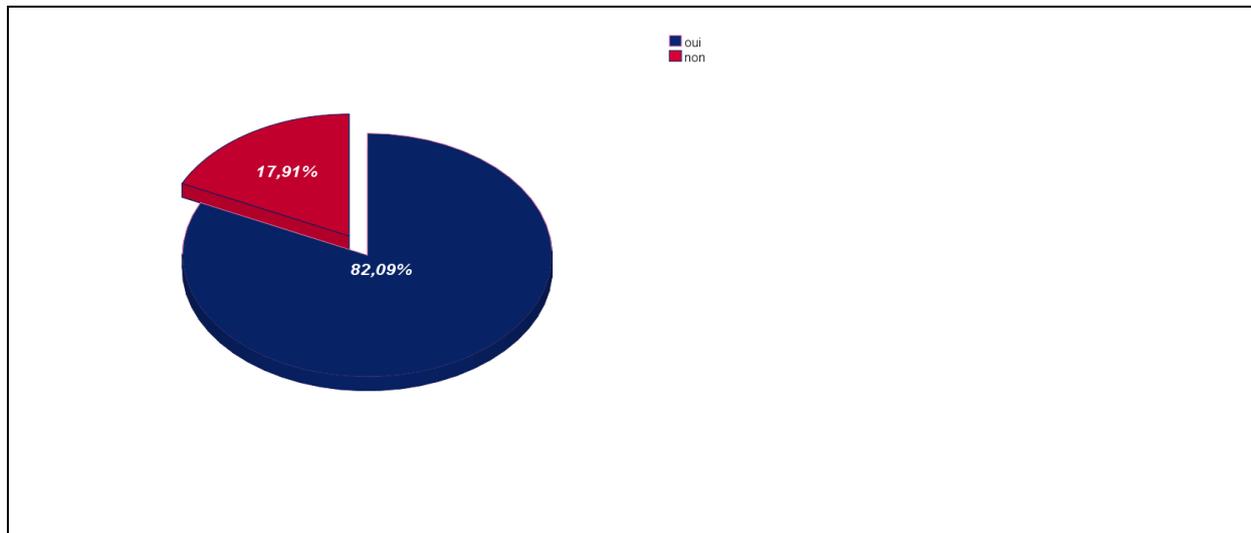
- Efficace (52,17 %) : Un peu plus de la moitié des répondants jugent que la formation en santé et sécurité au travail est efficace. Cette réponse positive suggère que ces employés trouvent que la formation les a bien préparés à comprendre et à appliquer les mesures de sécurité au travail dans leur environnement.
- Faibles (13,04 %) : des répondants considèrent que l'efficacité de la formation est faible. Cette réponse pourrait indiquer qu'une partie des employés ne trouvent pas la formation adaptée à leurs besoins, peut-être en raison de son contenu, de sa durée ou de son mode de présentation.
- Moyens (34,78 %) : des répondants jugent que l'efficacité de la formation est moyenne. Cela suggère que ces employés ont des opinions mitigées quant à l'impact de la formation en santé et sécurité au travail, ce qui peut refléter une certaine satisfaction mais aussi des domaines où des améliorations pourraient être apportées.

3- Analyse des données de l'axe N° 4 : La conformité du SMSST aux exigences de la norme ISO 45001

Le quatrième axe consiste à confirmer ou infirmer l'hypothèse suivante :

«Le SMSST de la cimenterie SCAEK est conforme aux exigences de la norme de la SST (ISO 45001).»

Figure15 : La répartition des individus de l'échantillon selon leurs avis sur l'engagement de la direction

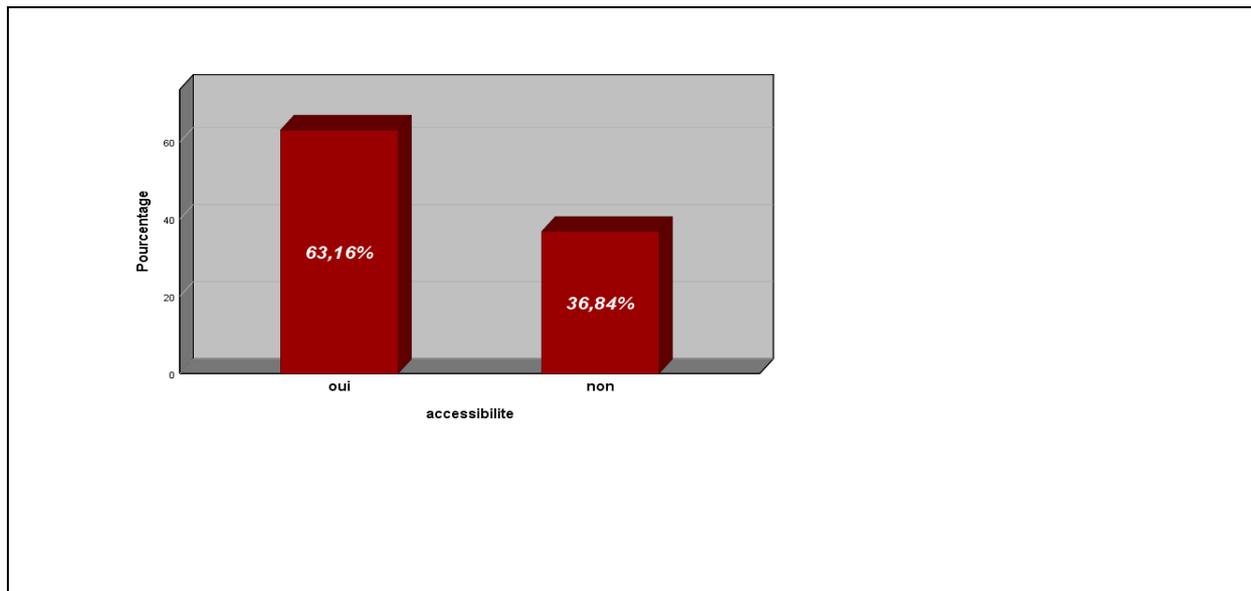


Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Selon les résultats, 82,09% des répondants ont indiqué que la direction de la cimenterie fait preuve de son engagement envers le SMSST en répondant "oui". Cela suggère que la majorité des personnes interrogées perçoivent un engagement positif de la part de la direction en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (SMSST). D'un autre côté, 17,91% des répondants ont indiqué "non", ce qui suggère que ces personnes ne perçoivent pas ou ne sont pas convaincues de l'engagement de la direction envers le SMSST. Il peut y avoir diverses raisons derrière ça, telles que des préoccupations concernant les conditions de travail, la sécurité ou la communication de la direction.

Il serait utile de creuser davantage en analysant les raisons spécifiques données par ceux qui ont répondu "non". En recueillant des commentaires supplémentaires, vous pourriez obtenir des informations précieuses sur les domaines spécifiques où les préoccupations existent, ce qui pourrait aider la direction à prendre des mesures pour améliorer les aspects du SMSST qui sont perçus comme insatisfaisants.

Figure16 : La répartition des individus de l'échantillon selon l'accessibilité de la politique à toutes les parties intéressées



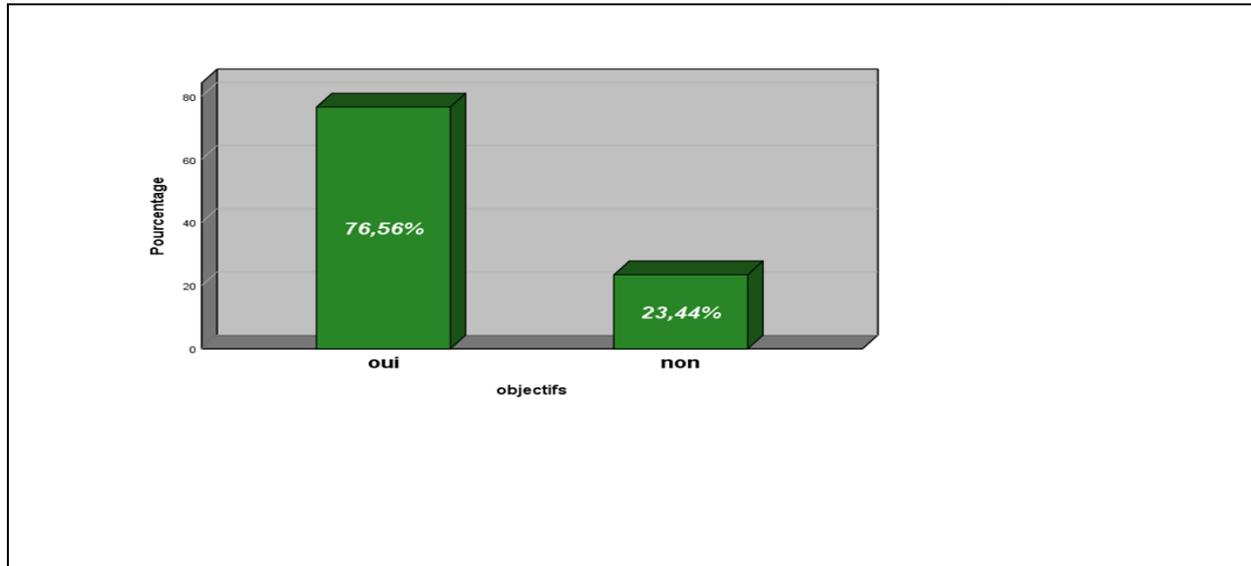
Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de cette question sur l'accessibilité de la politique en matière de santé et de sécurité au travail, 63,16% des répondants indiquant que la politique est accessible à toutes les parties intéressées en répondant "oui", cela peut être interprété comme un signe positif de communication et de transparence au sein de l'entreprise. Cela implique que la majorité des employés ont accès à la politique, ce qui peut favoriser une compréhension commune des normes et des attentes en matière de santé et de sécurité, et peut indiquer que la direction fait des efforts pour communiquer activement la politique en matière de santé et sécurité. Cela peut renforcer la confiance des employés dans les efforts de la direction pour maintenir un environnement de travail sûr.

Cependant, la présence de 36,84% de répondants qui ont répondu "non" suggère qu'il existe des préoccupations concernant l'accessibilité de la politique. Les raisons peuvent varier : il se peut que certains employés estiment que la politique n'est pas facilement disponible, qu'elle n'est pas communiquée de manière adéquate ou qu'elle n'est pas comprise par tous. Les réponses "non" mettent en évidence une lacune dans la communication ou l'accessibilité de la politique. Cela pourrait nécessiter une révision de la manière dont la politique est diffusée, peut-être en utilisant des canaux plus efficaces ou en simplifiant le langage pour une meilleure compréhension.

Ces résultats mettent en lumière des aspects positifs en matière de communication, tout en indiquant des domaines où des améliorations sont nécessaires pour garantir que la politique en matière de santé et sécurité au travail soit accessible à tous les parties intéressées.

Figure 17 : La répartition des individus de l'échantillon selon les objectifs de la SST



Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de cette question sur la conscience des employés concernant les objectifs et les politiques du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SMSST), 76,56% des répondants affirmant qu'ils sont conscients des objectifs et des politiques du SMSST en répondant "oui", cela peut être considéré comme un signe positif. Cela suggère que la majorité des employés ont une compréhension claire des objectifs et des normes que le système de gestion vise à atteindre en matière de santé et sécurité au travail, et que la direction communique avec succès les objectifs et les politiques du SMSST aux employés. Cela peut être dû à une communication régulière, à des formations ou à des campagnes de sensibilisation.

Cependant, la présence de 23,44% de répondants ayant répondu "non" indique qu'il y a une proportion notable d'employés qui ne sont pas conscients de ces objectifs et politiques. Cela peut être problématique car la sensibilisation est cruciale pour la mise en œuvre réussie du SMSST. Pour ces répondants qui ne sont pas conscients des objectifs et des politiques, la mise en place de programmes de formation continue peut être bénéfique pour éduquer et sensibiliser les employés aux normes et aux objectifs du SMSST.

Tableau11 : La répartition des individus de l'échantillon selon la disponibilité des ressources nécessaires à la mise en place du SMSST

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	Oui	48	63,2	69,6	69,6
	Non	21	27,6	30,4	100,0
	Total	69	90,8	100,0	
Manquant	Système	7	9,2		
Total		76	100,0		

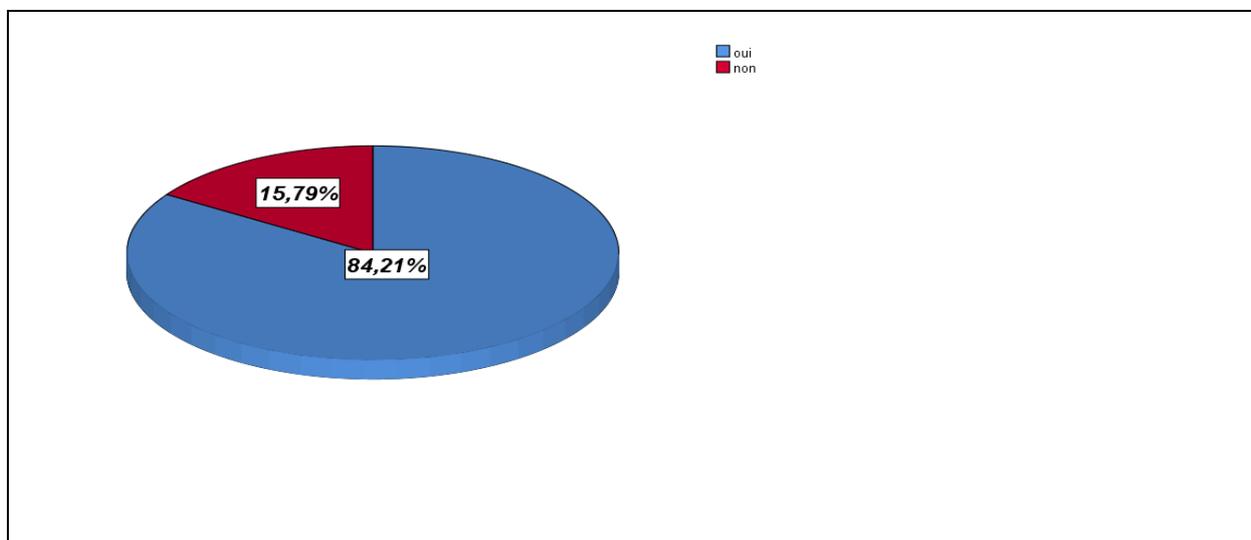
Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de cette question concernant la disponibilité des ressources humaines, techniques et financières pour la mise en œuvre du système de management de la santé et sécurité au travail (SMSST) offrent un aperçu de la capacité de l'entreprise à soutenir efficacement les mesures de sécurité au travail.

Avec 69,6% des répondants indiquant que les ressources sont disponibles en répondant "oui", cela peut être interprété comme un signe positif. Cela suggère que la majorité des employés estiment que l'entreprise dispose des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le SMSST de manière adéquate, et indique que l'entreprise a alloué les ressources nécessaires pour soutenir les initiatives de sécurité au travail. Cela démontre un engagement envers la sécurité et le bien-être des employés.

Cependant, la présence de 30,4% de répondants ayant répondu "non" souligne qu'il y a une proportion non négligeable d'employés qui ne considèrent pas que les ressources nécessaires soient en place pour soutenir la mise en œuvre du SMSST.

Figure18 : La répartition des individus de l'échantillon selon la suivi des activités concernées par les risques identifiées



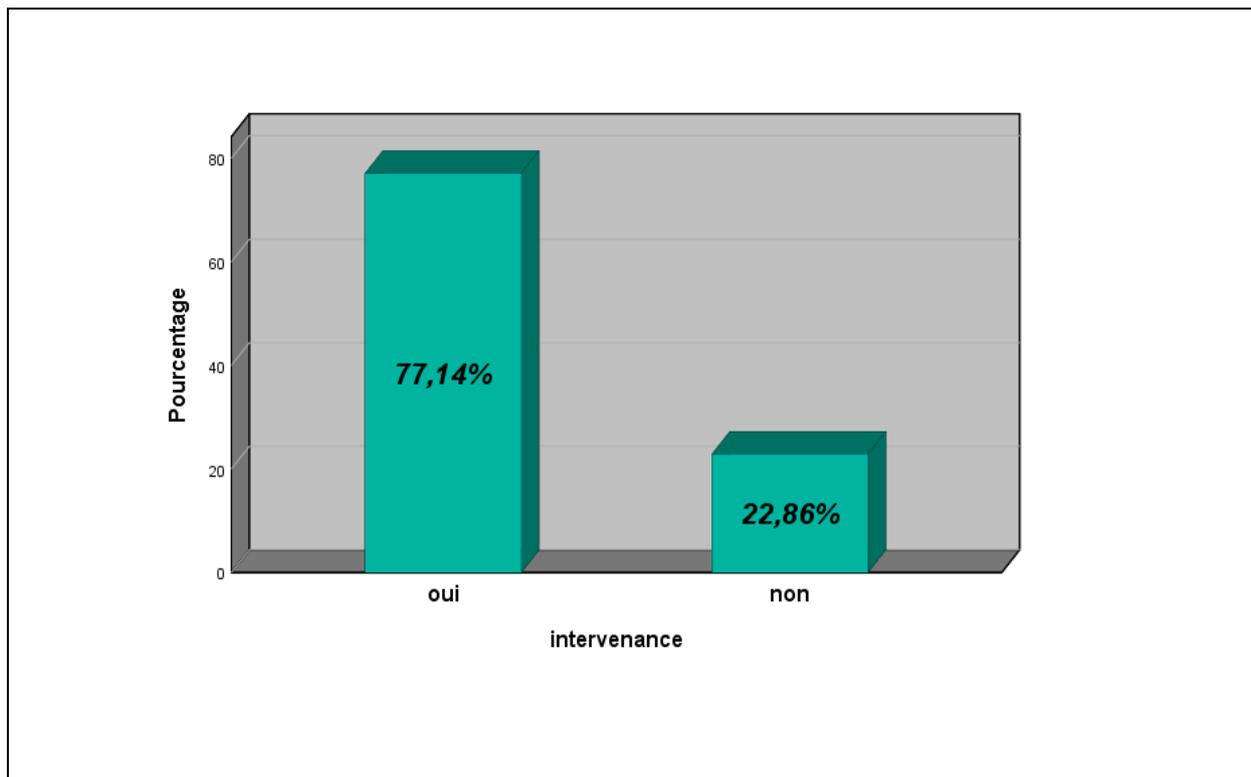
Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de cette question concernant le suivi, la mesure et l'analyse des activités et opérations liées aux dangers et aux risques identifiés, ou 84,21% des répondants indiquant que l'organisme assure le suivi, la mesure et l'analyse en répondant "oui", cela est généralement interprété comme un signe positif. Cela suggère que la majorité des employés perçoivent que l'organisme prend des mesures pour surveiller et analyser les activités et opérations qui pourraient présenter des dangers ou des risques, et peut refléter une approche proactive de la gestion des risques. Cela implique que l'organisme prend des mesures pour surveiller et évaluer régulièrement les activités afin de minimiser les dangers potentiels.

Cependant, la présence de 15,79% de répondants ayant répondu "non" indique qu'il y a une proportion non négligeable d'employés qui pensent que l'organisme ne réalise pas suffisamment de suivi, de mesure et d'analyse dans ce domaine.

En résumé, ces résultats indiquent des aspects positifs en termes de suivi, de mesure et d'analyse des activités à risque, ainsi que des domaines où des améliorations sont nécessaires pour garantir une gestion proactive des dangers et des risques.

Figure19 : La répartition des individus de l'échantillon selon la rapidité de l'intervenante en cas d'incident indésirable



Source : Établi par l'étudiante à partir des résultats du logiciel IBM SPSS 25

Les résultats de cette question concernant l'intervention de l'organisme en cas d'incident indésirable fournissent des informations importantes sur la réactivité de l'organisme face à des situations critiques.

Avec 77,14% des répondants indiquant que l'organisme intervient rapidement en répondant "oui", cela peut être considéré comme un signe positif. Cela suggère que la majorité des employés perçoivent que l'organisme est capable de réagir rapidement en cas d'incident indésirable, ce qui est essentiel pour minimiser les conséquences négatives. Ainsi indiquent que l'organisme a mis en place des procédures de gestion de crise qui permettent une intervention rapide en cas d'incident. Cela peut contribuer à minimiser les impacts négatifs sur la sécurité et la santé, et peuvent renforcer la confiance des employés dans la capacité de l'organisme à faire face à des situations d'urgence et à prendre des mesures rapides.

Cependant, la présence de 22,86% de répondants ayant répondu "non" souligne qu'il y a une proportion notable d'employés qui pensent que l'organisme ne réagit pas suffisamment rapidement en cas d'incident indésirable.

Conclusion

Les résultats présentés dans ce chapitre nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement du SMSST au sein de la cimenterie, ainsi que les mesures préventives adoptées pour atténuer les risques professionnels et garantir la sécurité des travailleurs. Nos observations au sein de l'usine de ciment nous conduisent à conclure que le SMSST joue un rôle efficace dans la réduction des risques liés aux activités professionnelles.

Conclusion général

Notre étude visait à étudier l'impact de la system de management de la santé et de la sécurité au travail sur la réduction de des risques professionnels.

Dans cette optique, notre recherche s'est inspirée de cette question fondamentale : « **Quel est l'impact du système de management de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise sur la réduction des risques professionnels ?** » Notre objectif dans le cadre de cette recherche est de nous concentrer sur le sujet du system de management de la sante et de la sécurité au travail qui a une grande importance pour les individus et très essentielle à la performance des entreprises.

Pour répondre à cette question, notre étude s'articule autour de trois chapitres. Les deux premiers chapitres étaient consacrés au cadre théorique ou aux variables d'analyse indispensables à notre travail de recherche, les risques professionnels, la SST et la norme ISO45001. Le dernier chapitre est dédié à l'étude de la relation existante entre ces variables, l'analyse du cas de SCAEK.

Notre étude est menée selon une méthode quantitative. Après avoir retenu notre approche de recherche, qui est l'approche quantitative, nous avons constaté que la technique qui sert notre recherche est le questionnaire qui nous a permis de répondre à notre problématique déjà citée, après le recueil des informations sur le terrain, l'analyse et l'interprétation des données, en confirmant ou infirmant nos hypothèses sur départ, qui seront présentées, ci-après.

Notre première hypothèse qui est « Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise prend en compte l'approche d'implication des employés. »

Selon les résultats obtenus de notre analyse, il est évident que la cimenterie SCAEK a mis en œuvre une approche visant à impliquer activement son personnel dans l'identification et la maîtrise des risques à la source. Cette approche est justifiée par une majorité de nos répondants, soit 69,74% d'entre eux, confirment la mise en place d'une approche participative au sein de la SCAEK .Cette démarche permet de résoudre immédiatement les problèmes liés à la santé et à la sécurité au travail, car les employés collaborent étroitement avec les responsables de la sécurité et de l'environnement (HSE). Les réponses recueillies auprès des participants quant à leur rôle de l'implication du personnel dans la démarche SST révèlent que une proportion de 57,9 % des enquêtés a mis en avant l'importance de signaler les risques et les situations potentiellement dangereuses en tant que leur principale contribution. Ce constat reflète la conscientisation manifeste de ces employés. Cette forte implication s'explique par la reconnaissance de l'importance de la santé et de la sécurité au travail, où chaque individu a la responsabilité de favoriser la prévention au sein de l'entreprise.

À la lumière de toutes ces résultats, nous validons notre hypothèse initiale, qui énonce que : « Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise prend en compte l'approche d'implication des employés. »

Pour notre deuxième hypothèse, " L'évaluation du système de management de la santé et de la sécurité au travail par les employés dépend de leur engagement dans la mise en place de ce système". En effet, lorsque l'on examine les réponses à la question portant sur l'évaluation de la participation du personnel à la politique de santé et de sécurité au sein de l'entreprise, on constate que 43,4 % de l'échantillon considère cette participation comme "forte" et 36,8 % la juge comme "moyenne". Ces pourcentages suggèrent que la majorité des répondants reconnaissent un niveau significatif d'implication du personnel dans la mise en place et l'application du système de management de la santé et de la sécurité au travail. Cela semble être cohérent avec l'hypothèse avancée, étant donné que l'évaluation positive du degré de participation est associée à une évaluation favorable du management de SST.

Les conclusions tirées des données présentées nous ont permis de vérifier la validité de notre seconde hypothèse : " L'évaluation du système de management de la santé et de la sécurité au travail par les employés dépend de leur engagement dans la mise en place de ce système"

Pour notre troisième hypothèse, « Les mesures de prévention des risques professionnels au sein de SCAEK incluent l'évaluation des risques, la formation à la SST, la sensibilisation en matière de sécurité.»

D'après les retours des enquêtés, il ressort que la cimenterie dispose d'une politique de prévention solide pour garantir la sécurité de ses employés. Cette conclusion est soutenue par la majorité des répondants, atteignant un taux de 40,79 %. De plus, il est relevé que 60,5% des participants confirment que la pratique préventive la plus courante est la participation à des formations en santé et sécurité au travail (SST). À cet égard, 69,74 % des employés ont bénéficié d'une formation en SST, ce qui leur permet de maîtriser les principes fondamentaux de la prévention et d'acquérir les compétences nécessaires en matière de premiers secours. Il est également constaté qu'une proportion de 52,6 % des enquêtés a été sensibilisée risques professionnels associés à leurs postes de travail. Cette sensibilisation se révèle comme l'une des principales activités soutenues par la cimenterie pour aligner les pratiques des travailleurs sur les objectifs de sa politique de prévention. Enfin, la totalité des participants indique que l'entreprise a instauré un processus pour identifier les dangers, évaluer les risques et mettre en œuvre les mesures préventives nécessaires en matière de risques professionnels. Cette approche démontre que l'évaluation des risques professionnels est une obligation pour la cimenterie, dans le but de garantir la santé des employés. Ce procédé est identifié comme un moteur essentiel pour le progrès au sein de la Société de ciment en matière de santé et sécurité au travail.

Ces résultats nous mènent à confirmer notre troisième hypothèse : « Les mesures de prévention des risques professionnels au sein de SCAEK incluent l'évaluation des risques, la formation à la SST, la sensibilisation en matière de sécurité.»

La quatrième hypothèse : « Le SMSST de la cimenterie SCAEK est conforme aux exigences de la norme de la SST (ISO 45001).»

Après avoir analysé les réponses des enquêtés, il est clair que la cimenterie a mis en place un Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail (SMSST). Cette initiative est corroborée par une majorité significative des enquêtés, atteignant un pourcentage de 82,09 % des participants qui confirment l'engagement de la direction envers ce système. Il est à noter que la SCAEK adopte une approche de communication au sein de la société en ce qui concerne le SMSST. Cette démarche consiste à partager les informations pertinentes sur le SMSST entre les différentes parties intéressées. Cette pratique vise à assurer une diffusion efficace des objectifs liés à la Santé et à la Sécurité au Travail (SST) et à convaincre les travailleurs de l'importance des mesures de prévention. Cette approche est confirmée par une proportion de 76,56 % des enquêtés.

Sur la base de cette analyse, on peut confirmer notre dernière hypothèse qui est : «Le SMSST de la cimenterie SCAEK est conforme aux exigences de la norme de la SST (ISO 45001) »

Les conclusions que nous pouvons tirer des résultats obtenus au cours de notre enquête au sein de l'entreprise SCAEK, confirment nos hypothèses initiales formulées dans le cadre de notre étude sur l'impact du système de management de la santé et de la sécurité au travail sur la réduction des risques professionnels.

Les recommandations

- ✓ Identifier les risques spécifiques les plus courants dans chaque unité de la cimenterie et mettez en place des programmes de prévention ciblés pour les atténuer.
- ✓ Encouragent les travailleurs à partager leurs meilleures pratiques en matière de sécurité. Créez un forum où les employés peuvent partager des expériences et des idées pour améliorer la sécurité.
- ✓ Exercices d'urgence et organisez régulièrement des exercices d'évacuation et d'intervention d'urgence pour garantir que tous les travailleurs connaissent les procédures à suivre en cas de situation critique.
- ✓ Encouragez une culture où les travailleurs se sentent à l'aise de signaler les problèmes de sécurité, les erreurs potentielles et les risques, sans crainte de représailles.
- ✓ Accroître l'implication des travailleurs en matière de santé et sécurité au travail afin d'atteindre un haut degré d'engagement au sein de cimenterie.

Autocritique

Avant de conclure, nous aborderons les points que nous considérons comme des limitations de notre travail. Nous rencontrons certaines difficultés dans le cadre de notre recherche en raison de restrictions d'accès à la cartographie des risques, ainsi que les données relatives aux accidents, aux blessures et aux maladies professionnelles en raison de considérations de confidentialité. Malheureusement, cela limite notre capacité à obtenir une vue complète et détaillée des risques liés à la sécurité et à la santé au travail au sein de la cimenterie. De plus, bien que j'aie distribué le questionnaire auprès des 100 travailleurs, j'ai rencontré des défis lors de la collecte des réponses. J'ai pu récupérer seulement 76 questionnaires remplis, principalement en raison du manque de temps des travailleurs pour y répondre, des difficultés

rencontrées en raison de la diversité linguistique au sein de l'équipe, et même l'absence de réponses à la question ouverte. Ces obstacles ont un impact sur la quantité et la qualité des données collectées, ce qui rend l'analyse et l'interprétation des résultats plus complexes.

Horizons de la recherche

C'est en ce titre, que nous proposerons les perspectives de recherche suivantes :

- L'impact de la Communication Interne sur renforcement de la Culture de la Sécurité au Travail
- L'Évaluation de l'Impact des Programmes de Formation en SST sur la Réduction des Accidents
- L'impact des Facteurs Psychosociaux sur la Productivité et la Qualité du Travail
- Intégration de la Santé au Travail dans la Gestion Globale des Ressources Humaines
- Rôle des Équipes de Gestion de Crise dans la Prévention des Risques Majeurs pour la SST
- L'Impact des Initiatives de Durabilité sur les Performances de la SST
- Évaluation de l'Utilisation de Méthodes de Gestion de Projet dans la Mise en Œuvre de Systèmes de Gestion de la SST
- Impact de la Numérisation sur l'Efficacité des Systèmes de Management de la SST

La liste bibliographique

La liste bibliographique

Les ouvrages et articles

1. Aadi, H., Jean, B. Hygiène et sécurité au travail, Ed. Office de la Formation
2. B. Michel et C. Angelo. Accident du travail et maladie professionnelle. Procédure, indemnisation, contentieux, 2^e édition, DELMAS, Paris, 2004
3. Badr Dakkar, Youness Chater et Abdennebi Talbi, Proposition d'une matrice de criticité intégrant les systèmes Qualité, Sécurité et Environnement pour la fonction maintenance, Journal of decision systems, édition Taylor and Francis, London, 2012, Vol 21
4. Bernard Forman, Jean-Marc Gey, Fabrice Bonnifet, (Qualité, Sécurité, Environnement : Construire un système management intégré), édition AFNOR, 2007.
5. BOISSY C, ERARD Anne-Gaël. Prévenir les risques d'accidents, lettre Travail Santé et Sécurité, n° 6, SECAFI ; juin 2009 : p4
6. CANARD Frédéric, management de la qualité, l'extenso édition, Paris, 2009.
7. Céline Germain et Vanessa Vitet, Manager la qualité, édition Vuibert, Paris, 2017
8. Céline Kermisch, Le concept de risque de l'épistémologie à l'éthique, Lavoisier, Paris, 2011
9. Charles Pradier, La notion de risque en économie, La découverte, Paris, 2006
10. Chaude Pinet, Découverte de la qualité : version 2015 de la norme ISO 9001, Afnor, Paris, 2017
11. Chiara Campailla et all, Quality management: tools, methods and standards ISO 45001, Emerald, Bingley, 2019
12. CNAS : statistiques nationales des accidents de travail et des maladies professionnelles (1992-2022), Alger.
13. Commission de la Santé et la Sécurité au Travail, guide de prévention en milieu du travail; 2^e édition ; 2000: p 45
14. CORREARD Isabelle, et autre, sécurité hygiène e et risque professionnelle. Dunod, Paris, 2011
15. Dakkak, B., Chater, Y., Talbi, A., (2011), "Méthodologie d'intégration des concepts Qualité, Sécurité et Environnement en maintenance". 7^e conférence internationale : Conception et Production Intégrées. Oujda Maroc 19 au 21 octobre 2011.
16. Daniel (C), Jean (M-G) : « Le management de la santé et de la sécurité au travail : maîtriser et mettre en œuvre l'OHSAS 18001 », édition Afnor, 2015.
17. Doru Costin Darabont, Anca Elena Antonov et Costică Bejinariu, Key elements on implementing an occupational health and safety management system using ISO 45001 standard, MATEC web of conferences, Romania, 2017
18. Eckl Petra, Christian, Harmand, « Guide du management intégré : une approche processus », édition AFNOR, 2007.
19. EL HOUARI Dj. L'impact des stratégies managériales dans l'amélioration des conditions de travail des personnels hospitaliers. Le cas de CHU Abdelkader Hassani Sidi Bel Abbes. Deuxième colloque internationale de l'économie de santé. Bejaia ; 2009.
20. Francis Roesslinger et Dominique Siegel, Management stratégique et management de la qualité, Afnor, Paris, 2015

La liste bibliographique

21. François CABY, Virginie LOUISE, XXI^e siècle vers le management de la confiance, édition ECONOMICA, paris, 2002.
22. Frédéric CANARD, management de la qualité : vers un management durable,
23. FROMAN (B), J-Marc GEY, BONNIFET (F), « Qualité, Sécurité, Environnement : construire un système management intégré », édition Afnor, 2007.
24. Gaultier-Gaillard, S., Pech P., Galea, P., (2009), «Gestion des risques et culture de sûreté : le cas du vecteur badge, véritable « passeport pour l'entreprise de demain“. Revue française de gestion industrielle, Vol. 28, N° 1.
25. Gillet-Goinard, F., (2006), Bâtir un système de intégré Qualité/ Sécurité/ Environnement. De la qualité au QSE. Editions d'organisation.
26. Guillaume Laloux, Management de la maintenance selon L'ISO 9001 :2008, AFNOR,
27. HARLAY A. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2^eédition MASSON, Paris 1998 : p 1-3.
28. Henri Joël et TAGUM FOMBENO, Santé et sécurité au travail en Afrique : aspects juridiques et pratiques, L'Harmattan, Sénégal, 2019
29. Henri Joël TAGUM FOMBENO, Sécurité, hygiène et médecine de travail en Afrique noire francophone, L'Harmattan, Paris, 2009
30. Henri Mahé de Boislandelle, dictionnaire de gestion, vocabulaire, concepts et outil, édition ECONOMICA, Paris, 1998
31. IDRES B, KANDI N, KAID TLILANE N. Evolution des dépenses relatives aux accidents de travail prises en charges par la CNAS de la wilaya de Bejaïa. Deuxième colloque internationale de l'économie de santé. Bejaia ; 2009
32. INRS, Evaluation des risques professionnels (guide pour les industries graphiques, prépresse et imprimerie OSFELT) ; ed938 ; mars 2005 : p76.
33. INRS, Prévention des chutes de hauteurs, Fiche pratique de sécurité. ED 130. 2007.
34. INRS, une nouvelle réglementation sur le bruit au travail. Documents pour le Médecin du Travail. N° 107. 3^e trimestre 2006
35. Jeanne mager stellman, Encyclopédie de sécurité et de santé au travail, Bureau international du travail, Genève, 2000
36. Jean-Paul Meyronneine. Le management de l'environnement de l'entreprise, édition : Afnor, Paris, 1994.
37. Johan Cardinaels, Maladies professionnelles : théorie et législation, Kluwer,
38. Laure Léoni, Histoire de la prévention des risques professionnels, Revue de Regards, éditeur Ecole nationale supérieure de sécurité sociale, Paris, 2017/1 (n° 51)
39. Laurent(L), Stéphane (M), « Les clés du management intégré », édition Afnor, 2003.
40. Loetitia VAUTE, Marie-Paule GREVECHE, « Au cœur de L'ISO 14001 :2015 : le système de management environnementale au centre de la stratégie », édition AFNOR, 2015.
41. Marie-Hélène Lefebvre, Management de la santé et de la sécurité selon l'ISO 45001,
42. Martin Lebeau et Patrice Duguay, Identification des coûts des lésions professionnelles, Les coûts des lésions professionnelles, Revue de littérature, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail. Montréal, Janvier 2011
- F. Bocquillon, Harcèlement professionnel, accident professionnel et maladies professionnelles, Revue de Droit sanitaire et social, n° 03, édition Dalloz-Sirey, Paris, 2000

La liste bibliographique

43. Mathieu, S., Lévêque, L. et Massé, J.P., (2003), Outils d'autodiagnostic pour la mise en place d'un management intégré : Qualité - sécurité - Environnement, Editions Afnor.
44. Michel Kalika, Philippe Mouricou et Lionel Garreau, Le mémoire de master, DUNOD,
45. Myriam Van Der Steen, Le bien-être au travail en tant que système de gestion, Kluwer,
46. Nathalie Dedessus-Le-Moustier et Florence Douguet, La santé au travail à l'épreuve des nouveaux risques, Lavoisier, Paris, 2010
47. Nichan Margossian, guide pratique des risques professionnels, Dunod, Paris, 2003
48. Nichan Margossian, Risques professionnels : caractéristiques réglementationprévention, Dunod, Paris, 2006
49. OIT. Santé et vie au travail : Un droit humain fondamental. Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail. BIT, Genève ; 2009
50. Organisation Internationale du Travail (OIT), Prévention des accidents industriels majeurs, 1991, p94
51. Organisation Internationale du Travail (OIT). Recommandations numéro 162, prévention des risques professionnels : disponible au site web : www.ilo.org
52. Ouissam (B), Samir (E), Mohammed (A), « Système de management intégré Qualité, Sécurité, Environnement(SMIQSE) : meilleurs méthodes de la gestion des risques, par l'implantation d'un SMI au sein de l'organisme OCP », éditions universitaires européennes, 2016.
53. Pedro Arezes, Advances in safety management and human factors, Springer, Portugal, 2017
54. Petra ECKL, Christian HARMAND., « guide de management intégré : une approche processus », édition AFNOR, 2007.
55. Pierre André, Claude E- Delisle, Jean-Pierre Revéret, « l'évaluation des impacts
56. RAMESH C GROVER et SACHIN GROVER, Providing safe and healthy workplace with ISO 45001-2018, Edition Notion press, Inde, 2019
57. Sabrina Auduberteau et Karine Gavino, La prévention des risques professionnels : hygiène et sécurité au travail, CIG petite couronne, France, Octobre, 2003
58. Sabine FERRAND, La gestion des accidents du travail, GERESO, France, 2008
59. Sofia Benchehiba, Le management de la qualité en santé, la norme ISO 9001, AFNOR
60. Wayne Pardy et Terri Andrews, Integrated management systems: leading strategies and solutions, édition Bernan Press, London, 2019
61. Xavier Michel, Patrice Cavaillé et Coll, Management des risques pour un développement durable : Qualité-Santé-Sécurité-Environnement, DUNOD, Paris,
62. Yvon Mougin, La qualité 2015 c'est facile !, Afnor Saint-Denis, 2015

Normes

- 1- BS OHSAS 18001 :2007, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail-Exigences, Publié par British Standards Institute (BSI), 3eme tirage 2008-02-F
- 2- Norme internationale ISO 45001, Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail-Exigences et lignes directrices pour leur utilisation, Première édition 2018, Suisse

La liste bibliographique

Thèse de doctorat

- 1- Julien Cambon, Thèse de doctorat : Vers une nouvelle méthodologie de mesure de la performance des systèmes de management de la santé-sécurité au travail, Discipline : Sociologie, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, Paris, 2007
- 2- KEDDARI N, Evaluation des Risques Professionnels dans une Structure Hospitalo-Universitaire à Alger, Thèse de Doctorat en Sciences Médicales, année 1982.
- 3- FEDDAOUI Youcef, Thèse de doctorat : Analyse des risques, discipline : science et technologie, UNIVERSITÉ BADJI MOKHTAR- ANNABA, 2019 .

Site web

1. Dossier extrait d'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), Les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail, mise à jour le 23/01/2009, Consulté le 15/04/2023 à 15 :56, https://formationsst.csn.info/wp-content/uploads/2013/09/INRS_SMSST.pdf?toolbar=1&view=Fit
2. Dr. Lionel SCTRICK, La prévention des risques professionnels, 18 juillet 2010, Consulté le 18 /08/2023 à 10h51. Disponible sur <https://www.etudier.com/dissertations/Pr%C3%A9vention-Risques-Professionnels/63751.html>
3. <https://www.officiel-prevention.com/dossier/formation/formation-continue-a-la-securite/les-differents-concepts-de-prevention-des-risques-professionnels>
4. Organisation de normalisation British Standards Institution (BSI), ISO 45001 comprendre la nouvelle norme internationale pour la santé et sécurité au travail, mars 2018, consulté le 19/04/2023 à 17 :14. Disponible sur <https://www.bsigroup.com/globalassets/localfiles/fr-fr/ISO%2045001/ressources/iso45001---mapping-guide.pdf> ,
5. Organisation internationale de normalisation, Santé et sécurité au travail, PUB100427_fr.pdf, PDF, Février 2018, Genève. Consulté le 05 Mars 2020 à 11 :00. Disponible sur : https://www.iso.org/files/live/sites/isoorg/files/store/fr/PUB100427_fr.pdf.

Annexes

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin de cycle en vue d'obtention du diplôme de mastère

En sciences commerciales et financières.

Option : Organisation et management des entreprises.

Le questionnaire

Dans le cadre de la rédaction de notre mémoire de fin de cycle de mastère en science commerciales et financières, Option : organisation et management des entreprises à l'école supérieure de commerce portant sur le sujet : L'impact du système de management de la santé et la sécurité au travail sur la réduction des risques professionnels

Nous avons l'honneur, Mesdames et Messieurs, de vous demander de répondre à notre questionnaire à usage scientifique et académique dans le but d'enrichir et d'améliorer nos recherches.

Merci de prendre le temps de répondre à ce questionnaire. Vos réponses seront traitées de manière confidentielle et utilisées uniquement à des fins d'analyse statistique.

I- Données personnelles

1- Le sexe :

a- Masculin

b- Féminin

2- L'âge :

a- 20-30 ans c- 41-50 ans

b- 31-40 ans d- 50 et plus

3- Niveau d'instruction :

a- Moyen

c- Universitaire

b- Secondaire

4- Le statut professionnel :

a- Cadre

c- Agent d'exécution

b- Agent de maîtrise

II- L'implication du personnel

1- Est-ce que vous avez participé dans la démarche de la santé et la sécurité au travail ?

a- Oui

b- Non

- Si oui quel est votre rôle dans cette démarche ?

a) La déclaration des risques et des situations dangereuses auxquels ils ont fait face au cours de vos activités

b) Participation à l'identification de solutions et de mesures correctrices à éliminer les dangers.

c) choisir de thèmes de communication en matière de SST

d) Autres (à préciser) :

2- Votre participation était-elle (si vous avez répondu par oui à la question précédente) :

a- Volontaire

b- Imposée

c- Autres (à préciser) :

3-Comment évaluez-vous le degré de participation du personnel à la politique de santé et de sécurité au sein de l'entreprise ?

a- Très faible

b- Faible

c- Moyen

d- Fort

e- Très fort

III- Pratiques en matière de prévention.

1- Existe-t-il des risques professionnels associés à votre poste de travail ?

a- Oui

b- Non

- Si oui, veuillez préciser la nature de ces risques.

- a- Maladie professionnelle
- b- Accident de travail
- c- Autres (à préciser) :

2- Connaissez-vous les risques associés à votre milieu de travail ?

- a- Oui
- b- Non

4- Comment évaluez-vous la politique de prévention pour assurer votre sécurité :

- a- Très satisfaisante
- b- Satisfaisante
- c- Moyennement satisfaisante
- d- Pas du tout satisfaisante

5- Le SCAEK offre-t-il l'équipement de protection individuelle requis pour s'assurer votre protection ?

- a- Oui
- b- Non
- Si oui quels sont ces équipements ?
 - a) Les casques.
 - b) Les masques.
 - c) Les lunettes de protection.
 - d) Les tabliers.
 - e) Les souliers et les bottes de sécurité.
- Autres (à préciser) :

6- Quelles mesures l'entreprise a-t-elle mis en œuvre pour réduire les accidents du travail?

- a- Formation
- b- Amélioration des conditions du travail
- c- Renforcement d'équipements
- d- Information et sensibilisation
- e- Autres (à préciser) :

7- Est-ce que vous êtes bien formés en santé et sécurité au travail ?

- a- Oui
- b- Non

- si oui, quel est le type de cette formation ?

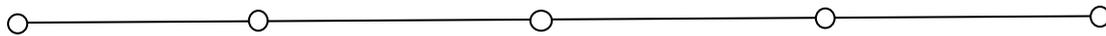
a- Théorique

b- Pratique

c- Théorique et pratique

8- Évaluez l'efficacité de la formation

Inefficace faible moyen efficace très efficace



IV- Les exigences de la nouvelle norme internationale ISO 45001v2018

1-La direction du SCAEK fait-elle preuve de son engagement envers le SMSST ?

a- Oui

b- Non

2- La politique en matière de SST est-elle accessible à toutes les parties intéressées ?

a- Oui

b- Non

3- Êtes-vous conscient des objectifs et des politiques du système de management de la santé et sécurité au travail de votre entreprise ?

a- Oui

b- Non

3- Les ressources humaines, techniques et financières requises pour mettre en œuvre un SMSST sont-elles disponibles ?

a- Oui.

b- Non.

4- L'organisme assure-t-il le suivi, la mesure et l'analyse des activités et opérations concernées par les dangers et risques identifiés ?

a- Oui.

b- Non.

5- En cas d'incident indésirable, l'organisme intervient-il rapidement ?

a- Oui.

b- Non.

- Sinon, pourquoi ?

-

-

-

Autres (à préciser) :

.....
.....

6- Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes confronté(e) lors de l'application du système de management de la santé et sécurité au travail ?

.....
.....

FICHE D'EVALUATION ET COTATION DES RISQUES EN SANTE-SECURITE AU TRAVAIL
FIR 062-0/100

Processus : Matières Premières (PCS 210)

I	Activités	Situation dangereuse	Nature des dangers (risque)					
			1-Surdité (brut)					
1	Foration	Foration par la foreuse	2-Contamination par inhalation de poussières (risque de maladie)					
2	Abatage à l'explosif	1-Projection de pierres 2-Manipulation d'explosif	1-Blessures graves et atteinte mortel					
3	Exploitation du gisement calcaire	Eboulement du front	2-Atteinte mortelle					
4	Exploitation du gisement marne	Emanation de poussières	Atteinte mortelle					
5	Transport des matières premières (calcaire)	1-Mauvais état de la piste 2-Système de freinage	Contamination par inhalation de poussières (risque de maladie)					
6	Transport des matières premières (marne)	3-Incendie de l'engin	1-Accident de la route					
		Traversé de la route communale	2-Accident de la route					
7	Concassage des matières	1-Travaux sur bandes transporteuses non consignées 2-Déplacement sur un sol plein de matière	3-Brulures					
		3-Inspection des transmissions par courroies	Accident de la route					
		4-Utilisation des meules portatives	1-Blessures graves aux membre supérieure					
		5-Déplacement sur un sol encombré	2-Chute de plain-pied					
8	Débouillage	Débouillage des trémies matières	3-Blessures graves aux membres supérieure					
			4-Projections de coupeaux (maladie oculaire)					
			5-Chute de plain-pied					
			1-Chute de hauteur					
			2-Inhalation de poussières (risque maladie professionnel MP)					

Processus : Matières Premières (PCS 210)

II	Activités	Situation dangereuse	Nature des dangers
1	Dépoussiérage	Mauvais état du filtre	Inhalation de poussières (risque maladie professionnel MP)
2	Manutention mécanique par palan	Palan et câble défectueux	Chute de pièces IPP , atteinte mortelle
3	Manutention manuel des pièces	Manipulation des pièces lourdes, mauvaise posture	Mal au dos avec IPP
4	Entretien des engins	1-Déversement accidentel d'huile de vidange (déplacement sur sol souillé de graisse/ou huile) 2-Dépalcement sur un sol souillé souillé 3-Mauvais état du palan de levage 4-Fosses non protégées	1-Chutte de plain-pied 2-Chutte de plain-pied/ blessure 3-Chutte de pièces IPP , atteinte mortelle 4-Chutte de plain-pied (blessure; IPP)
		5-Utilisation de meules fixes	6-Projections de coupeaux (maladie oculaire)
		6-Changeement des batteries (manipulation des produits dangereux)	6-Risque de maladie de la peau et blessures graves
5	vidange et graissage	Déversement accidentel d'huile de vidange (déplacement sur sol souillé de graisse/ou huile)	Chute de plain-pied, blessure (fracture)

III	Activités	Situation dangereuse	Nature des dangers (risque)
1	Alimentation et livraison carburant	Malveillance (sur remplissage)	Incendie/Explosion
2	Manutention des lubrifiants (graisses et huiles)	Mauvais déchargement et déversement d'huile	Chute de plain-pied blessure avec fracture
3	Déchargement matière première (gypse, minerai de fer,)	Chutte de matière première (gros bloc) lors du déchargement par les transporteurs	Blessures grave

IX	Activités	Situation dangereuse	Nature des dangers
1	Restauration	1-Utilisation des outils tranchants 2- Feu de la cuisinière à gaz	1- Coupure et blessures 2- Incendie
		3-Utilisation des produits alimentaire périmés ou mauvais conditionnement	3- Intoxication du personnel
2	Soins en infirmerie Visite médicale	1-Soins pour un accidenté 2-Visite médicale périodique , d'embauche et malade	1-Infection par le song 2-Risque de contagion

Processus :Commercial (PCS300)

IX	Activités	Situation dangereuse	Nature des dangers
1	Transport du sac de ciment	Conduite sur la route	* Accident de la route

Processus :Approvisionnement (PCS400)

IX	Activités	Situation dangereuse	Nature des dangers
1	Transport du marchandise	Conduite sur la route	* Accident de la route

Processus : Fabrication de ciment (PCS 220)

IV	Activités	Situation dangeureuse		Nature des dangers
1	Broyages Cru et Ciment	Inspection et travaux près du Broyeur		Surdit�, fatigue (MP)
2	Broyages Cru et Ciment	Emanation des poussi�res		Inhalation Pneumoconioses/dermatoses et autres MP
3	Broyages Cru et Ciment	Mauvais �clairage des ateliers		Chutte de plein pied ; blessures
4	Broyages Cru et Ciment	Encombrement et objets au sol		Chutte de plein pied ; blessures
5	Stockage mati�re	D�bourrage tremies d'alimentation mati�re		1-Chute de hauteur 2-Inhalation de poussi�res (risque maladie professionnel MP)
6	Alimentation tour	Bourrage des cyclones		D�bordement mati�re chaudes brulure (accident grave) atteinte mortelle
7	Transport de mati�re par bandes	Intervention en fonctionnement lors de l'alignement de la bande Inspection � proximit�		Coincement et �crasement IPP
8	Changement des boulets	D�chargement des boulets sur le sol		Chutte de plain-pied , blessures
9	Cuisson de la farine (four)	inspection � proximit� du four		Rayonnement par chaleur
10	D�briquetage du four	Chutte de brique � une grande hauteur lors des vidanges par les trous d'homme		1-Projection des briques/Blessures
		Chutte de brique et pi�ces sur la 1er grille du refroidisseur		2-Blessures graves
		Travaux de maintenance sur bandage et cale sous bandages		3-Chutte de hauteur blessure tres grave (accidents mortel)
11	D�coupage � la scie du refractaire	1-Projection des particules fines de la brique 2-Manipulation d'un outil tranchant		1-Blessures � l'�cil 2-Blessure � la main

Processus : Fabrication de ciment (PCS 220)

V	Activit�s	Situation dangeureuse		Nature des dangers
1	Briquetage du four	1-Manipulation de charge lourde par grue		1-Chutte de brique; blessures graves (IPP)
		2-Manipulation m�canique de charge lourde par palan		2-Chutte de brique; blessures graves (IPP)
		3-D�placement sur un sol encombrant		3-Chutte de plain-pied , blessures
		4-Empreint de l'escalier en b�ton pour le planch� de chauffe		4-Glissade et chute de plain-pied accident grave
		5-Branchement des �quipements sous tension		5-Electrisation/ Electrocuton
2	D�briquetage et Briquetage cyclone	1-Chutte de pi�ces et de brique		1-Blessures grave (IPP)
		2-D�gagement de poussi�re		2-Inhalation Pneumoconioses/dermatoses et autres MP
3	Transport du clinker par transporteur m�tallique	Inspection � proximit� en marche		Coincement et �crasement (IPP)
5	Exp�dition ciment	1-D�p�t et stockage du papier d'emballage		1-Incendie
		2-Fermeture trape des camions (vrac) par les chauffeurs		2-Blessures 3-Chute de hauteur
6	Transport des mati�res premi�res	Chargement et d�chargement et b�chage des camions (sacs)		Chute en hauteur blessure

VI	Activit�s	Situation dangeureuse		Nature des dangers
1	Sortie des pi�ces et �quipements des magasins	1-Manution des pi�ces au niveau des �tag�res sup�rieures		1-Chute de hauteur (�chelle) blessures graves IPP
		2-Objet d�bordant dans les zones de passage		2-Chutte plain-pied /blessure
		3-Manutention manuel des pi�ces lourdes		3-Probl�mes de dos/ d�chirure musculaire
		4-Manipulation de produits dangereux (toxiques, corrosifs, inflammables, explosifs, phxyants, acides).		4-Irritation de la peau et brulures 5-Br�lures. 7- Explosion. 8- Intoxication
2	Travaux m�canique	1- Travaux d'entretien au niveau des salles de broyage		1- Surdit� , fatigue
		2- Emanation des poussi�res		2-Inhalation Pneumoconioses/ dermatoses et autres MP
		3-Mauvais �clairage des salles de broyage		3-Chute de plain-pied/ accidents et blessure
		4- Intervention sur bandes transporteuses (alignement)		4-Coincement et �crasement IPP
		5-Passage dans les zone , objet encombrant		5-Chute de plain-pied/ accident
		6- Utilisation des outils tranchants		6-Coupures et blessures
		7- Intervention sur un �quipement (broyeur, ventilateur, moteurs)		7-Accidents grave IPP et ou mort
		8-Manutention manuelle (manipuler, porter, ...).		8-Problemes de dos/ d�chirure musculaire

Processus : Ressources humaines (PCS 600)

VIII	Activités	Situation dangeureuse		Nature des dangers
1	Déplacement à l'intérieur de l'usine	1-Circulation au sein de l'usine (bureaux, escaliers, parking)		1-Accidents entre véhicules
		2-Mauvais état des allés et les accès lors du déplacement aux différents postes de travail		2-Chute de plain-pied
2	Transport du personnel	Conduite sur la route		* Accident de la route
3	Activités de bureaux	1-Travail dans les bureaux (sur écran).		1-Fatigue visuelle TMS (<i>troubles musculéo-squelettiques</i>)
		2-Lieu de travail désordonné		2-Chute de plain-pied
		3-Risque électrique des équipements de bureau (prise de courant, rallonge électrique		3-Electrocution * étincelles (incendie)

IX	Activités	Situation dangeureuse		Nature des dangers
1	Restauration	1-Utilisation des outils tranchants		1- Coupure et blessures
		2- Feu de la cuisinière à gaz		2- Incendie
		3-Utilisation des produits alimentaire périmés ou mauvais conditionnement		3- Intoxication du personnel
2	Soins en infirmerie Visite médicale	1-Soins pour un accidenté		1-Infection par le song
		2-Visite médicale périodique , d'embauche et malade		2-Risque de contagion

VII	Activités	Nature des dangers	Mesure de prévention déjà en place
1	Travaux de chaudronnerie	1-Chute de pièces accident grave IPP	1-Convention de contrôle des grues par un organisme agréé ENACT
		2-Chute de personnel accident	
		3-Chute d'objet/accident grave	2-Formation sur l'utilisation des hamets , formation sur le travail en hauteur, Sensibilisation par affichage
		4-Effondrement de la structure. accident grave	
		5-Atteinte aux yeux projection des particules fines aux yeux	3-Utilisation des masques de soudure EPI Utilisation des lunettes EPI
		6-Coupure et blessures à la main	4-Utilisation des gants EPI
2	Travaux d'électricité	1- Electrocution.	Formation aux risques électriques Habilitation des électriciens
		2- Electrisation par contact ou amorçage	
		3- Aveuglement.	
		4- Brûlure.	
		5- Projection de particule lors de la fusion du métal	
3	Travaux de bobinage	1-Chute d'objet	1-Inspection du palan par un organisme accrédité
		2-Chute de plain-pied	2-Sensibilisation au rangement et nettoyage
		3-Blessures et accidents de travail	3-Entretien des équipements et port des EPI
4	Tournage et usinage des pièces	1-Blessure et atteinte des yeux	1-Utilisation des protections et lunette vetement de travail adaptable
		2-Accident grave avec IPP	2- Affichage de sensibilisation
		3-Coupure et blessure	3- Affichage de sensibilisation
		4-Atteinte aux yeux (blessure)	4-Affichage de sensibilisation port de lunette de protection

VIII	Activités	Nature des dangers	Mesure de prévention déjà en place
1	Déplacement à l'intérieur de l'usine	1-Accidents entre véhicules	Signalisation routière à l'intérieur de l'usine avec panneaux de limitation de vitesse, * Eclairage adapté.
		2-Chute de plain-pied	* Organiser la circulation des personnes dans l'établissement. Entretien des sols et accès. Exiger aux prestataires la tenue technique ou venture et un bon état de celui-ci.
2	Transport du personnel	* Accident de la route	* Antidrive de conduire du transport en commun.
3	Activités de bureaux	1-Fatigue visuelle TMS (<i>troubles musculéo-squelettiques</i>)	1-Installation des postes de travail suivant les règles ergonomiques.
		2-Chute de plain-pied	2-Affichage de sensibilisation
		3-Electrocution	* Nettoyage des bureaux à plasma /Affichage au risque lié au travail sur écran. * Nettoyage quotidien des bureaux
			3-Affichage de sensibilisation

IX	Activités	Nature des dangers	Mesure de prévention déjà en place
1	Restauration	1- Coupure et blessures	1-Affichage des consignes de sécurité
		2- Incendie	2-Extincteur et formation à son utilisation
		3- Intoxication du personnel	3-Vérification des température dans les sares frigorifiques; contrôle hebdomadaire par le médecin des produits alimentaires. conservation.
2	Soins en infirmerie Visite médicale	1-Infection par le song	1-Utilisation de gants pour soin , désinfectants
		2-Risque de contagion	2-Utilisation de gants pour soin , masque

I	Activités	Nature des dangers (risque)	Mesure de prévention déjà en place
1	Foration	1-Surdité (bruit) 2-Contamination par immersion de poussières (risque de maladie)	1-Port de casque anti-bruit 1-Port de masque anti-poussière
2	Abbatage à l'explosif	1-Blessures graves et atteinte mortelle 2-Atteinte mortelle	1-Procédure d'abatage , formation du personnel utilisation des abrit de protection 2-Procédure abbatge et habilitation du bout de feu
3	Exploitation du gisement calcaire	Atteinte mortelle	Sensibilisation du personnel au risque
4	Exploitation du gisement marne	Contamination par inhalation de poussières (risque de maladie)	Port de masque anti-poussière
5	Transport des matières premières (calcaire)	1-Accident de la route 2-Accident de la route 3-Brulures	1-Appétitude de conduire des engins de 2-Carrière (test) 3-Equiper les engins d'extincteurs
6	Transport des matières premières (mame)	Accident de la route	Appétitude de conduire des engins de carrières
7	Concassage des matières	1-Blessures graves aux membre supérieure	1-Intoxication des consignés de sécurité à l'OT (procédure de consignation des équipements)
		2-Chute de plain-pied	2-Nettoyage quotidien des accès
		3-Blessures graves aux membres supérieure	3-Entretien et installation des caches bandes , entretien et vérification des arrêts d'urgence
		4-Projections de coupeaux (maladie oculaire)	4-Port des lunettes de protection
		5-Chute de plain-pied	5-Affichage de sensibilisation au rangement du lieu de travail
8	Débouillage	1-Chute de hauteur 2-Inhalation de poussières (risque maladie professionnel MP)	1-Procédure de débouillage 2-Equipements EPI , port de masque ant-poussières

II	Activités	Nature des dangers	Mesure de prévention déjà en place
1	Dépoussiérage	Inhalation de poussières (risque maladie professionnel MP)	Port de masque anti-poussière EPI entretien préventif du filtre
2	Manutention mécanique par palan	Chute de pièces IPP , atteinte mortelle	Convention de contrôle du palan par un organisme agréé ENACT
3	Manutention manuel des pièces	Mal au dos avec IPP	Affichage de sensibilisation au risque et formation
4	Entretien des engins	1-Chutte de plain-pied	1-Instruction relative au versement accidentel et sensibilisation au port des EPI (Casque et soulier de sécurité)
		2-Chutte de plain-pied/ blessure	2-Sensibilisation au nettoyage du sol apres chaque entretien
		3-Chutte de pièces IPP , atteinte mortelle	3-Convention de contrôle du palan par un organisme agréé ENACT
		4-Chutte de plain-pied (blessure; IPP)	4-Non pris en charge
		6-Projections de coupeaux (maladie oculaire)	5-Port de lunette durant le meulage EPI et affichage de sensibilisation au port de lunette
		6-Risque de maladie de la peau et blessures graves	6-Port de gant EPI
5	vidange et graissage	Chute de plain-pied, blessure (fracture)	Instruction relative au versement accidentel et sensibilisation au port des EPI (Casque et soulier de sécurité)

III	Activités	Nature des dangers (risque)	Mesure de prévention déjà en place
1	Alimentation et livraison carburant	Incendie/Explosion	Installation d'extincteur et formation a son utilisation (sensibilisation au risque d'incendie et affichage)
2	Manutention des lubrifiants (graisses et huiles)	Chute de plain-pied blessure avec fracture	Instruction relative aux diverssements accidentels des lubrifiants et affichage
3	Déchargement matière première (gypse, minéral de fer,)	Blessures grave	Port du casque obligatoire par les transporteurs à l'intérieure de l'usine

IV	Activités	Nature des dangers	Mesure de prévention déjà en place
1	Broyages Cru et Ciment	Surdité, fatigue (MP)	1-Port de casque anti-bruit 2-Affichage de sensibilisation
2	Broyages Cru et Ciment	Inhalation Pneumoconioses/dermatoses et autres MP	1-Port de masque anti-poussières 2-Affichage de sensibilisation
3	Broyages Cru et Ciment	Chutte de plein pied ; blessures	Entretien de l'éclairage par le Sc electricité (Demande d'intervention + OT)
4	Broyages Cru et Ciment	Chutte de plein pied ; blessures	Entretien des espaces et accès et affichage de sensibilisation.
5	Stockage matière	1-Chutte de hauteur 2-Inhalation de poussières (risque maladie professionnel MP)	
6	Alimentation tour	Débordement matière chaudes brulure (accident grave) atteinte mortelle	Procédure de débouillage cyclone,
7	Transport de matière par bandes	Coincement et écrasement IPP	Formation du personnel aux risques
8	Changement des boulets	Chutte de plain-pied , blessures	Délimitation du périmètre de sécurité
9	Cuisson de la farine (four)	Rayonnement par chaleur	Protection des galets par Calorifugeage
10	Débriquetage du four	1-Projection des briques/Blessures	Délimitation d'un périmètre de sécurité
		2-Blessures graves	Installation d'echafaudage avec écran de protection entre le four et le refroidisseur
		3-Chutte de hauteur blessure tres grave (accidents mortel)	
11	Découpage à la scie du réfractaire	1-Blessures à l'œil	Port des EPI (lunette de protection)
		2-Blessure à la main	Port d'un EPI (Gants)

V	Activités	Nature des dangers	Mesure de prévention déjà en place
1	Briquetage du four	1-Chutte de brique; blessures graves (IPP)	Sensibilisation du personnel au risque Inspection des grues par un organisme accrédité
		2-Chutte de brique; blessures graves (IPP)	Sensibilisation du personnel au risque inspection des grues par un organisme accrédité
		3-Chutte de plain-pied , blessures	
		4-Glissade et chute de plain-pied accident grave	
		5-Electrisation/ Electrocutation	Port de gants et outillage adéquat (isolant)
2	Débriquetage et Briquetage cyclone	1-Blessures grave (IPP) 2-Inhalation Pneumoconioses/dermatoses et autres MP	Délimitation du périmètre de sécurité Port de masque anti_poussières
3	Transport du clinker par transporteur métallique	Coincement et écrasement (IPP)	Sensibilisation au risque* Port de vetement de travail adéquat* Protection du transporteur
4	Analyse chimique et physique au laboratoire	1-Irritation de la peau et brulures	
		2-Brûlures.	Identification des produit et établissement des fiches (BSD), communication des risques
		3-Explosion.	
		4-Contamination par les rayons ionisons X	Mise en place la mesure du rayonnement
5	Expédition ciment	1-Incendie	Installation d'extincteurs
		2-Blessures	Obligation au transporteurs au port du casque à l'intérieure de l'usine
		3-Chute de hauteur	Obligation au transporteurs au port du casque à l'intérieure de l'usine
6	Transport des matières premières	Chute en hauteur blessure	Port de casque (EPI) obligatoire pour les transporteurs

VI	Activités	Nature des dangers	Mesure de prévention déjà en place
1	Sortie des pièces et équipements des magasins	1-Chute de hauteur (échelle) blessures graves IPP	1-Affichage de sensibilisation au rangement des pièces
		2-Chutte plain-pied /blessure	2-Organisation des travaux et nettoyage apres interventions (sensibilisation par affichage)
		3-Problèmes de dos/ déchirure musculaire	3-Affichage et formation du personnel sur les gestes et postures
		4-Irritation de la peau et brulures	
		5-Brûlures.	
		7- Explosion.	4-Identification des produit et établissement des fiches (BSD)
		8- Intoxication	
		1	
2	Travaux mécanique	1- Surdité , fatigue	1-Equipement du personnel par des EPI
		2-Inhalation Pneumoconioses/ dermatoses et autres MP	2-Equipement du personnel par des EPI (masque ant-poussière)
		3-Chute de plain-pied/ accidents et blessure	3-Entretien de l'éclairage
		4-Coincement et écrasement IPP	4-Sensibilisation , arrêt d'urgence
		5-Chute de plain-pied/ accident	5-Sensibilisation au rangement des pièces , tri, par affichage
		6-Coupures et blessures	6-Port des EPI
		7-Accidents grave IPP et ou mort	7-Procédure de consignation et déconsignations des équipements
		8-Problèmes de dos/ déchirure musculaire	8-Instruction par affichage , formation sur les postures pendant la manutention

Organigramme de la SCAEK

